

**« NOUS PORTONS DES REVENDICATIONS
GÉNÉRATIONNELLES POUR GUÉRIR ET
RÉPARER. NOUS IRONS JUSQU'AU BOUT. »**

**UNE ÉTUDE RÉALISÉE PAR DES FÉMINISTES AFRICAINES
ET PORTANT SUR LA JUSTICE RÉPARATRICE COMME
ESPRIT D'ANALYSE ET COMME PRATIQUE.**

**URGENT
ACTION
FUND
+
AFRICA**

FOR WOMN'S HUMAN RIGHTS





L'ÉQUIPE UAF-AFRICA a souhaité se concentrer sur la justice réparatrice lors d'une réunion d'équipe tenue en 2017.

NDANA BOFU-TAWAMBA a joué un rôle primordial en dirigeant ces échanges qui nous ont permis de parvenir à ce concept de justice réparatrice.

DANAI MUPOTSA, KEBOTLHALE MOTSEOTHATA, AWA DIOP, MAGUETTE MIME, OLGA KITHUMBU, FIDELIA NZENDE ET STELLA ODIASE ont monté les équipes de recherche par pays qui ont conduit les entretiens et présenté une analyse préliminaire.

JACKIE SHAW ET MASA AMIR ont effectué le codage et l'analyse des données.

JEAN KEMITARE, JACKIE SHAW ET MASA AMIR ont élaboré le cadre présenté au cours de multiples discussions, séances de recherche d'idées originales et échanges sur l'analyse des données.

De nombreux membres de l'équipe UAF-Africa (**NDANA BOFU-TAWAMBA, JEAN KEMITARE, MELISSA WAINAINA, ABLAVI GOKOU-ADJAKA, EDMOND MUGISHA ET ZANELE MBUGUA**) ont apporté leur contribution en vue d'améliorer la première version du rapport. Grâce à leurs échanges nourris nous avons abouti au document final que vous vous apprêtez à lire.

MASA AMIR a rédigé le présent rapport sur la base de ces efforts collectifs.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	3
Acronymes	4
Résumé Analytique	5
1. Introduction : Le Chemin menant à la Justice Réparatrice	7
Processus de Recherche	10
Limites de la Recherche	13
2. Les Causes Profondes des Traumatismes et des Violences auxquelles sont Confrontées les Femmes africaines défenseuses des droits humains des femmes (AWHRD)	14
2.1 Violence Structurelle	14
2.1.1 Violence Structurelle des Institutions de Soins de Santé	16
Facteurs coloniaux sous-jacents	16
Les soins de santé conçus comme des outils au service de valeurs conservatrices	19
Considération de Certaines Identités comme des Cas Pathologiques	20
Imaginer une solution pour s'affranchir et avancer	21
2.1.2 Violence Structurelle des Systèmes de Justice Pénale	23
Histoire des Systèmes Judiciaires et de Justice	23
Surveillance policière	27
Tracer une Voie et Avancer	29
2.1.2 La Violence Structurelle des Systèmes Économiques	39
Patriarcat, Capitalisme et Néolibéralisme	40
Tracer une Voie et Avancer	44
3. Causes et Manifestations des Traumatismes Transgénérationnels et Collectifs	47
Causes Profondes	48
Violence Structurelle	48
La Vie sous les Menaces et les Violences Incessantes	48
Porter la Mémoire des Générations Marquées par les Préjudices	48
Marginalisation de Récits Discrédités	49
Manifestations	49

Sentiment « d'être née porteuse d'une plaie »	49
Ressentiment Mutuel	50
Mécanismes d'Adaptation Nuisibles	50
Faites une pause !	52

4. Tracer une Voie et Avancer: À Quoi Pourraient Ressembler les Stratégies Politiques Féministes de Libération si Elles se Concentraient sur la Guérison ?

53

Transformer de la nature des structures du militantisme	54
Considérer l'Adversité comme une Action Normale de Résistance au Monde tel qu'il Existe.	57
Surmonter les Traumatismes Transgénérationnels et Collectifs qui ont de Fortes Répercussions sur nos Mouvements	57
Le Développement du Leadership Féministe	58
Analyse des Traditions et des Pratiques Communautaires	59
Créer des Modèles qui Peuvent Être Répliqués	59
Création d'Espaces qui Tiennent Compte des Causes Structurelles de nos Traumatismes	60

5. Pratiques et Approches Existantes

62

Réactions Communautaires contre la Dépression et l'Épuisement Professionnel	62
Reconnaître les Accomplissements Réalisés par les Militantes	62
Création d'Espaces de Célébration	62
Création de Réseaux	63
Création d'un Fonds pour les Militantes	63
Recours à des Pratiques Traditionnelles de Guérison	64

6. Pratiques actuelles, Engagements et Recommandations de Financement d'UAF-Africa dans une Optique de Justice Réparatrice

64

Élargir l'étendue des actions de Protection	65
Soutien dédié à l'Analyse des Solutions Mises en Place par les Communautés Autochtones contre les Traumatismes et les Préjudices	65
Engagement à Créer une Ferme dédiée à la Guérison	66
Recommandations	67

7. Conclusion: « Nous ne vivons pas seulement pour nous-mêmes ; nous vivons pour des gens qui souhaitent vivre »

70

REMERCIEMENTS

UAF-Africa est très reconnaissant aux 47 Femmes africaines défenseuses des droits humains des femmes”, guérisseuses et universitaires qui ont partagé avec nous leurs espoirs, leurs craintes, leurs joies, ainsi que leurs frustrations. Les entretiens ont été très fructueux car les militantes interrogées se sont montrées ouvertes et prêtes à partager leurs vulnérabilités. Nous sommes très reconnaissantes de cette confiance accordée et espérons sincèrement que ce document reflète la richesse de ces entretiens.

Cette recherche n'aurait pas pu être réalisée sans les entretiens passionnants menés par Awa Diop et Maguette Mime (équipe de recherche au Sénégal) ; Danai Mupotsa et Kebotlhale Motseothata (équipe de recherche en Afrique du Sud) ; Olga Kithumbu et Fidelia Nzende (équipe de recherche en RDC) ; et Stella Odiase (qui a conduit les entretiens régionaux).

Nous exprimons notre profonde gratitude aux guérisseuses, militantes et universitaires qui ont pris le temps de participer à deux ateliers pédagogiques au cours desquels nous avons réfléchi ensemble aux résultats de la recherche. Nous souhaitons éclairer nos résultats à lumière de cette analyse pour identifier les éléments les plus importants et regarder de plus près les questions qui devaient être approfondies.

L'équipe de la Feminist Republik, avec le concours de Melissa Wainaina, Ablavi Gokou-Adjaka et Zanele Mbugua a également activement contribué au processus de recherche.

UAF-Africa est également extrêmement reconnaissant aux réviseuses féministes, Magda Boutros, Yara Sallam et Mela Chiponda qui ont soulevé des questions stimulantes qui ont rendu l'analyse plus pointue et plus concrète.

UAF-Africa exprime également sa profonde gratitude à ses partenaires de recherche, Jackie Shaw et Tessa Lewin, de l'Institute for Development Studies (IDS), pour leur dévouement au cours des heures de discussions, d'analyse de données, de réflexion commune qui nous ont permis d'atteindre ce stade.

ACRONYMES

AWHRD	Défenseuses des Droits Humains des Femmes Africaines (African Womn Human Rights Defender)
H	Healer (Guérisseuse)
ACD	Academic (Universitaire)
RDC	République Démocratique du Congo
SA	Afrique du Sud
SEN	Sénégal
BW	Botswana
UGN	Ouganda
LIB	Libéria
NIG	Nigéria
KEN	Kenya
GH	Ghana
WHRD	Défenseuses des droits humains des femmes (Womn's human rights defenders)



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Ce rapport de recherche étudie le cadre de la justice réparatrice des points de vue africain, féministe et militant. Il retrace le parcours de l'organisation Urgent Action Fund-Africa en direction de la justice réparatrice. Le cadre indique l'évolution des féministes vers le chemin de la guérison, la santé et le bien-être. Il reflète l'analyse qui se trouve au cœur des théories féministes : Qu'y a-t-il de fondamentalement mauvais dans la structure de nos réalités puisque nous en sommes exclues ? Dans quelle mesure ces réalités, et les traumatismes engendrés, affectent-elles notre bien-être au point de nous ronger jusque dans nos espaces organisationnels ?

À la lueur de cette étude, la justice réparatrice se révèle être un cadre d'analyse qui reconnaît les traumatismes historiques et intergénérationnels engendrés par des systèmes interconnectés d'oppression, ainsi qu'une pratique qui place la guérison au centre de l'organisation de la justice sociale. Cette recherche propose une analyse des principales structures d'oppression qui engendrent des traumatismes et qui ont des répercussions sur le bien-être des Femmes Africaines Défenseuses des Droits Humains des Femmes (African Women Human Rights Defenders, AWHRD) de diverses manières, et propose des pistes visant à placer la guérison au centre de nos structures militantes au quotidien.

Les deux volets primordiaux du cadre de la justice réparatrice se déclinent comme suit:

- a. Une analyse de la violence structurelle, de ses causes profondes et de la manière dont celle-ci devient la façon habituelle dont nous connaissons et vivons notre vie. Il est important de noter que la violence structurelle devient un fondement essentiel de notre conscience, affectant la manière dont nous construisons des espaces d'organisation et dont nous établissons des relations mutuelles. Le rapport illustre ainsi la violence des systèmes de justice pénale et démontre la manière dont les espaces militants recourent souvent à des sanctions, à la dénonciation et à l'ostracisme en réponse à des conflits internes : des réponses qui font écho à ce que nous vivons à travers les systèmes de justice pénale qui sont érigés sur des mesures punitives et l'application de la douleur.
- b. S'attacher à placer le thème de la guérison au cœur des espaces organisationnels. Le rapport pointe que le « travail » du militantisme ne peut se limiter à la sphère de l'organisation, étant donné que les militantes sont porteuses de traumatismes importants. Leur travail doit intégrer le principe de la guérison. Le rapport révèle les implications possibles de la guérison, y compris le recours à des pratiques traditionnelles de guérison systématiquement abandonnées, la modification de la façon dont nous envisageons et pratiquons notre militantisme, l'intégration des guérisseuses en tant que membres à part entière des mouvements féministes, la création d'espaces féministes plus sûrs, entre autres.

Ce rapport invite à la poursuite de la réflexion et de l'analyse. Il n'ambitionne pas de tracer une voie qui mènerait à la création d'un monde idéal, mais constitue plutôt un appel lancé aux AWHRD à engager une réflexion collective sur les causes de nos maux et sur les moyens à déployer pour créer des structures et des pratiques susceptibles d'instaurer des réalités plus humaines.

1. INTRODUCTION : LE CHEMIN MENANT À LA JUSTICE RÉPARATRICE



Les Femmes Africaines Défenseuses des Droits Humains des Femmes (African Womn¹ Human Rights Defender, AWHRD) mènent leurs activités dans certains des contextes les plus difficiles du monde, confrontées à des niveaux élevés d'exclusion et d'inégalité et avec des ressources économiques et un soutien institutionnel limités. Urgent Action Fund-Africa (UAF-Africa ou le Fonds) a créé la Plateforme des Femmes Africaines Défenseuses des Droits Humains des Femmes (également appelée Feminist Republik) dans l'optique de soutenir les Défenseuses des droits humains des femmes (WHRD) sur le continent. L'objectif vise également à contrer plusieurs tendances, notamment le rétrécissement de l'espace civique, la montée du fondamentalisme politique et religieux, l'augmentation de la misogynie et des réactions négatives, la répression violente contre tous dissidents, ainsi que plusieurs lacunes identifiées dans les mécanismes de protection et le soutien déployés pour assurer le bien-être des WHRD.

UAF-Africa est un fonds d'intervention rapide qui reçoit des communications quotidiennes de la part des FDDHs : principalement des demandes de subventions, mais également par le partage de mises à jour en matière de recherches et de sujets actuels ou d'invitations à différentes réunions. Le Fonds est donc au cœur des échanges nourris entre militantes sur l'ensemble du continent sur des thèmes aussi variés que les bouleversements politiques, les possibilités de mobilisation, les violations survenant dans les espaces numériques ou les luttes menées par des militantes autochtones contre les sociétés extractives. D'après UAF-Africa, la réflexion sur les courants qui traversent le militantisme féministe à l'échelle du continent s'avère cruciale afin de proposer des mesures adéquates dans des contextes complexes en constante évolution. Les réflexions menées par le Fonds sur la période 2017-2022 mettent en évidence les problèmes très divers auxquels les WHRD sont confrontées, l'un des plus importants étant la nécessité d'accorder une attention accrue à la prise en charge et à la guérison collectives. La critique émise par certaines militantes tient au fait que le soutien qui leur est mis à disposition prend une forme très individualiste et considère les problèmes politiques et la dépression politiques comme des cas pathologiques, sans jamais s'attaquer aux causes profondes de la détresse émotionnelle, mentale et spirituelle.

1 Nous utilisons le terme « womn » pour remettre en question les idées traditionnelles de ce qu'est et de ce que peut être une femme, et pour rompre les liens avec le patriarcat où les femmes sont, en fait, soumises aux hommes ou à une sous-catégorie d'hommes. D'autres formulations utilisées par les féministes et d'autres personnes incluent « womxn », « womyn » et « womn ». En ce qui nous concerne, le terme « Womn » (femmes) inclut les lesbiennes, les femmes bisexuelles et transsexuelles, ainsi que celles qui sont de sexe neutre et ne s'identifient à aucun des deux sexes.



Il est enthousiasmant de constater que des mouvements, à savoir le mouvement pour la justice reproductive, le mouvement pour la justice environnementale ou les mouvements de défense des peuples autochtones et des personnes transgenres intègrent davantage les questions de santé et de guérison dans les activités militantes. Il s'agit d'un travail d'introspection qui traditionnellement n'est pas réalisé par les mouvements qui se concentrent sur les droits politiques, par exemple.

En effet, des réflexions et des travaux sont réalisés pour sonder les causes profondes des traumatismes, des expériences collectives et des souvenirs de la violence exercée à l'encontre de nos corps et nos terres. Nous assistons à un changement significatif par rapport à l'accent précédemment porté sur les traumatismes individuels, les conflits interpersonnels qui surviennent dans des espaces en mouvement ou les réponses médicales proposées pour remédier au mal-être. Nous sommes dans une période où l'accent est mis sur les expériences collectives de traumatismes et leurs causes profondes. Interroger les traumatismes transgénérationnels et historiques ainsi que leurs répercussions sur l'organisation féministe et les traumatismes actuels prend une dimension de plus en plus importante au sein des mouvements féministes sur le continent.

Nous analysons également les contextes dans lesquels le Fonds intervient : les AWHRD luttent contre des tendances complexes et persistantes, notamment la criminalisation continue du militantisme féministe par les États. Le processus de criminalisation évolue et s'illustre de différentes manières : la militarisation, différentes formes de fondamentalisme, la violence en ligne, l'autorité accrue des entreprises, la montée en puissance des mouvements conservateurs anti-droits dans le monde. Cela se traduit également par l'épuisement et la fatigue des militantes, par des maladies chroniques ou le quasi-effondrement de certains groupes.

Ces tendances ne sont pas nouvelles : elles évoluent, prennent différentes formes que nous connaissons toutes par cœur et sont vécues différemment par différentes militantes. Le fait majeur est le suivant : il existe des facteurs qui préexistent à ces structures à l'origine des contextes difficiles que nous connaissons. Or nous avons rarement l'occasion de réfléchir à ces causes profondes et de nous demander pour quelles raisons nous vivons le monde de cette manière.

Réunies pour mener toutes ces réflexions, nous avons réalisé que l'époque exige une approche révolutionnaire qui se concentre sur les raisons pour lesquelles nos réalités sont structurées ainsi. Il reste néanmoins évident que des réponses urgentes et des mesures de sécurité individuelles restent essentielles. Pourquoi de nombreux espaces féministes sont-ils aux prises avec des divisions internes ? Pourquoi éprouvons-nous toutes un sentiment de malaise ? Qu'y pouvons-nous ? Nous sommes parties du constat que les échanges actuels et les mesures de soutien proposés aux WHRD souffrent de grandes carences ?

Le Fonds a reconnu la nécessité d'échanges à l'échelle mondiale pour aborder un grand nombre des problèmes. Au cours des deux dernières décennies, la justice réparatrice est apparue comme un cadre politique visant à reconnaître et à traiter de manière holistique les traumatismes historiques et intergénérationnels dans un contexte économique mondial qui marginalise certaines personnes et exerce une discrimination à leur encontre et leur cause des préjudices en raison de l'inégalité et de la pauvreté extrêmes, des dynamiques du genre, de la race et de la classe sociale. La justice réparatrice a également été reconnue comme un cadre propice pour traiter des thématiques des identités croisées, notamment la sexualité et le handicap. Inventée par le Kindred Southern Healing Collective, l'expression « justice réparatrice » est née de la nécessité de détermination de stratégies politiques axées sur les graves conséquences engendrées par des traumatismes collectifs et générationnels, et sur le rôle de la guérison et des praticiennes de la guérison dans notre libération. La « crise des traumatismes, de la violence et des conditions sociales » flagrante s'est ainsi révélée à la suite du passage de l'ouragan Katrina qui a dévasté cette région. Katrina a mis en exergue le traumatisme des organisateurs de mouvements, les traumatismes générationnels et les échecs flagrants de l'État. Les communautés touchées ont reconnu l'existence d'un besoin urgent de guérison et de mécanismes de guérison qui ont également mis en lumière les expériences



difficiles de survie des communautés autochtones et des Noirs du Sud, contexte dans lequel le cadre de la justice réparatrice a vu le jour. Au départ, les militantes de Kindred ne souhaitaient pas utiliser le terme « guérison », car il sous-entend un sentiment de pureté ou l'existence de quelque chose à réparer. Elles ne pouvaient toutefois pas utiliser le terme « santé », car celui-ci désigne un système qui n'a jamais été conçu pour les Noirs et qui, au contraire, leur cause systématiquement des préjudices. La justice réparatrice n'est pas présentée comme un mouvement, mais plutôt comme un cadre dans lequel l'œuvre de justice est effectuée et au sein duquel les mouvements peuvent se développer, car elle engendre une stratégie cruciale pour le militantisme et la libération politiques.²

La justice réparatrice s'appuie sur les dynamiques du genre, de race et de classe sociale liées aux traumatismes générationnels et se concentre sur la guérison en tant qu'approche d'organisation de la justice sociale. Accorder du temps et créer des ressources pour la guérison dans une structure globale qui isole les symptômes des facteurs politiques et économiques, revêt une importance capitale et s'inscrit au cœur de la justice réparatrice comme approche radicale d'organisation.

Conscientes du fait que le concept n'est pas né sur le continent, nous le considérons comme un cadre conceptuel utile dans le combat permanent des féministes contre l'injustice systémique, les causes profondes des traumatismes et les enjeux du bien-être, aux niveaux individuel et collectif. Il s'agit d'un travail et d'un processus de réflexion qui a été engagé et qui se poursuit sur le continent et à travers le monde.

Nous avons décidé de nous pencher sur la manière dont cette conceptualisation reflète le travail déjà accompli et celui toujours en cours sur le continent, et sur la manière dont elle fait progresser l'évolution collective de la pensée féministe : la prise en charge et le bien-être passent du plan individuel au plan collectif.

Le concept de justice réparatrice se concentre sur les causes sous-jacentes de la détresse émotionnelle et spirituelle des WHRD résultant de la violence systémique et des traumatismes passés et présents. Ce cadre accorde la priorité à la lutte contre les traumatismes transgénérationnels et collectifs par le biais de processus de guérison collective comme forme d'action politique. Il constitue ainsi un moyen utile d'organiser le travail que les militantes féministes accomplissent en vue de transformer les systèmes d'inégalité tout en abordant les manières dont les traumatismes sont vécus et se manifestent au sein des collectifs, dans une perspective globale qui met en lumière les efforts déployés en vue de parvenir à la libération.

La décision d'entreprendre le travail de recherche de la Republik sur la justice réparatrice résulte de l'attention grandissante que les AWHRD accordent à la prise en compte des traumatismes collectifs et à l'analyse concertée des inégalités systémiques. À cela s'ajoute l'attention plus forte que jamais accordée à la pandémie de COVID-19 et à la manière inédite dont elle a cristallisé les inégalités structurelles.³

PROCESSUS DE RECHERCHE

La portée géographique de cette recherche couvre trois pays africains : l'Afrique du Sud, le Sénégal et la RDC, chacun présentant des histoires très particulières.

Le contexte de conflit prolongé de la RDC est associé à la grande prévalence de violences sexuelles utilisées comme arme de guerre, ainsi qu'à des approches innovantes pour y faire, et notamment des réponses physiques et émotionnelles. Les WHRD du pays se sont également engagées dans des échanges très instructifs sur les réparations féministes qui sont abordées dans les parties ultérieures du présent rapport.

2 *Turning Towards Healing Justice Convening Report*, The Urgent Action Sister Funds, 2019.

3 Pour une analyse approfondie des dimensions sexospécifiques de l'inégalité mises en évidence par la pandémie de COVID-19 et des réponses féministes africaines, veuillez vous référer à *Fire in the Rain: UAF-Africa's Feminist Response to COVID-19* <https://www.uaf-africa.org/wp-content/uploads/2022/04/Fire-in-the-Rain-UAF-Africas-Feminist-Response-to-COVID-19.pdf>



Le Sénégal a une longue tradition de bien-être et de pratiques traditionnelles de guérison, adaptées aux contextes féministes. Un autre point d'intérêt porte sur l'autorité des chefs religieux du pays ainsi que le rôle clé qu'ils jouent dans la justification des violations des droits, posant ainsi un défi à la pratique traditionnelle de guérison.

L'Afrique du Sud abrite des espaces de bien-être et de guérison dirigés par des femmes et des sangomas politiques.⁴ En outre, le pays possède une longue tradition de politisation de la prise en charge et de la guérison étroitement liée à l'histoire complexe du pays, un fait intéressant à explorer.

Des entretiens complémentaires ont été menés dans diverses régions, notamment en Afrique du Nord (Égypte), en Afrique de l'Est (Ouganda, Kenya), en Afrique de l'Ouest (Nigeria, Liberia, Ghana) et en Afrique du Sud (Botswana). Au total, 47 entretiens ont été menés avec des WHRD, des guérisseuses (y compris des médecins et des psychologues impliqués dans les travaux sur les droits des femmes et des guérisseuses traditionnelles), ainsi que des universitaires.

Les extraits sont cités en référence par catégorie de participants : AWHRD, H (guérisseuse) ou ACD (universitaire), suivi du code du pays et du numéro de l'entretien associé audit pays. Les entretiens régionaux sont identifiés comme REG, suivis de la catégorie de participants, de l'acronyme du pays et du numéro de l'entretien.

À la suite d'une étude exploratoire, plusieurs séances de recherche d'idées originales avec des WHRD, des réflexions internes sur les tendances en matière d'octroi de subventions et des consultations avec des militantes et des praticiennes féministes, ont toutes abouti à une prise de conscience croissante que la justice réparatrice et les pratiques connexes de guérison collective constituent des priorités essentielles visant à façonner le soutien de la Feminist Republik aux WHRD et aux militantes féministes (2018). Une équipe de recherche de l'Institute of Development Studies (IDS) a collaboré avec la Feminist Republik, sous les auspices du UAF-Africa, pour entreprendre cette étude qui avait pour objectif de :

- *comprendre les traumatismes actuels et la violence structurelle subis par les AWHRD, y compris leurs points de vue sur les causes profondes historiques et systémiques ;*
- *interroger de manière critique les traumatismes subis par les WHRD d'un point de vue politique plutôt que médical ;*
- *considérer les processus de guérison collective comme des chemins à parcourir pour le renforcer les actions des mouvements féministes, avec l'objectif ultime d'orienter le soutien futur à apporter aux militantes féministes et à leurs organisations.*

Une analyse documentaire a été menée afin d'étudier les ressources disponibles sur la guérison et la justice réparatrice d'un point de vue féministe et de justice sociale. L'IDS a dirigé trois équipes de recherche africaines et une chercheuse régionale qui ont conduit des entretiens en ligne avec des WHRD et des guérisseuses en RDC, au Sénégal et en Afrique du Sud, ainsi qu'à travers le continent dans les pays susmentionnés, entre décembre 2020 et mars 2021.

Enfin, deux ateliers d'apprentissage ont été organisés (le premier du 20 au 22 juillet 2021, et le deuxième du 26 au 27 juillet 2021) avec 16 AWHRD de 11 pays africains, représentant le réseau Feminist Republik (FR), et l'ensemble des parties prenantes du UAF-Africa (y compris des guérisseuses féministes, des universitaires et des militantes), pour délibérer et aboutir aux premiers résultats.

4 Sangoma est un terme Zoulou mais le terme est utilisé familièrement pour décrire les guérisseuses traditionnelles d'Afrique du Sud en général.



Une caractéristique déterminante de la conception de la recherche indique que l'accent est mis sur l'élaboration de la théorie et non sur sa vérification, ce qui signifie que nous avons commencé par une analyse du contexte des violences et des traumatismes avant de passer à la théorie. Les contextes des différents pays ont été pris en compte dans cette analyse, évitant ainsi une approche réductionniste et nous permettant d'exploiter des expériences et des idées communes à tous les contextes. Outre ce rapport de recherche, ce processus a également abouti à la production d'un document de travail universitaire, plus axé sur les fondements théoriques du cadre de la justice réparatrice.⁵

Cette recherche a nécessité plusieurs cycles d'entretiens, de réflexion collective et de recherche de sens, avec renvoi à nos travaux. Compte tenu de l'ampleur du sujet, cela s'est avéré nécessaire pour analyser les idées partagées et interpréter les concepts à travers diverses approches.

Pour instruire cette recherche nous avons cherché à identifier les causes profondes souvent non recherchées des traumatismes et des violences. Nous avons mené une réflexion en profondeur, au-delà des traumatismes critiques associés à la fermeture des espaces de la société civile et avons obtenu des résultats fort intéressants : des échanges poignants avec des militantes sur leur passé, leurs ancêtres, leurs croyances spirituelles, les tensions liées à l'organisation des espaces, leurs expériences en tant qu'enfants et parents aux prises avec des traumatismes historiques, ainsi que leurs rêves de transformation de la réalité.

L'objectif ne se réduit pas à extraire et à reproduire les connaissances produites par d'autres communautés ou à se contenter de décrire ce qu'impliquent les pratiques de guérison. Nous n'espérons pas élargir un répertoire de techniques, ni approfondir la compréhension pour le plaisir de comprendre. Cette recherche a plutôt un but transformateur : les voix et les perspectives alimentent notre imaginaire et transforment nos actions.

Cette recherche a tenté de présenter un cadre général pour décrire les conséquences de l'oppression et de la violence systémiques sur nos corps et nos esprits, et des réflexions sur la façon dont les WHRD peuvent parvenir à la guérison des traumatismes en considérant cette approche comme essentielle pour parvenir à une certaine libération. Le but initial et actuel de cette recherche ne consiste pas à présenter une approche unique de la justice réparatrice, mais à proposer une approche africano-féministe du concept qui a vocation à être critiquée, approfondie et contextualisée par les militantes dans leurs différents contextes.

LIMITES DE LA RECHERCHE

En raison des restrictions et précautions liées à la COVID-19, les entretiens virtuels et les ateliers d'apprentissage ont été privilégiés. Tous les projets de rencontres physiques avec les militantes en vue de réfléchir aux apprentissages et de créer des espaces permettant d'expérimenter des pratiques de guérison collective ont été annulés. Il existe certainement des subtilités qui se perdent dans des communications exclusivement virtuelles. Certains entretiens ont été menés sur plusieurs jours en raison de difficultés liées aux réseaux, ce qui a peut-être eu un effet sur les réflexions partagées en raison de l'interruption du processus de pensée des personnes interrogées.

Un examen approfondi des pays objet de l'étude a permis de découvrir la manière dont le contexte détermine le contenu des échanges sur la guérison. Par exemple, en RDC, les échanges se sont largement concentrés sur la guérison des histoires et des réalités actuelles de violences sexuelles et l'attention s'est essentiellement portée sur les approches féministes des processus de réparation. Dans le même temps, les entretiens menés avec des AWHRD se sont beaucoup penchés sur les traumatismes intergénérationnels liés à

5 Jacqueline Shaw et coll.. *Contextualising Healing Justice as a Feminist Organising Framework in Africa*. (Contextualisation de la justice réparatrice comme cadre d'organisation féministe en Afrique.) (Document de Travail 576 de l'IDS, Brighton: Institute of Development Studies, 2022). DOI : 10.19088/IDS.2022.063, <https://www.ids.ac.uk/publications/contextualising-healing-justice-as-a-feminist-organising-framework-in-africa/>



l'apartheid et sur les expériences de militantisme menées par des étudiants universitaires. La longue tradition des sangomas politiques du pays a donné lieu à de réflexions profondes sur les pratiques traditionnelles de guérison dans des contextes féministes. Notre équipe de recherche a eu un aperçu de la richesse potentielle des échanges qui auraient pu se tenir sur cette thématique dans d'autres pays. Cependant, en raison de contraintes de temps et de ressources, nous nous sommes concentrées essentiellement sur les trois pays mentionnés.

L'étude de la justice réparatrice à partir d'une optique africano-féministe est une entreprise récente. En d'autres termes, il existe de nombreux domaines d'étude qui nécessitent recherches et discussions plus approfondies. Cette recherche constitue une première tentative d'examen du cadre de la justice réparatrice. En conséquence, les informations que comporte ce document présentent des limites. La recherche se concentre largement sur la mise en lumière des processus qui doivent être réfléchis ou explorés plus en profondeur dans des contextes féministes. Il ne s'agit pas d'un document stratégique qui proposerait des plans concrets pour la mise en œuvre de ce cadre dans les espaces militants féministes. L'équipe de recherche est consciente que la concrétisation de ce cadre émergera uniquement au terme d'échanges collectifs et de nouveaux engagements pris.



2. LES CAUSES PROFONDES DES TRAUMATISMES ET DES VIOLENCES AUXQUELLES SONT CONFRONTÉES LES FEMMES AFRICAINES DÉFENSEUSES DES DROITS HUMAINS DES FEMMES (AWHRD)

Les défis, les risques, les menaces et les violations auxquels les WHRD sont confrontées ont fait l'objet de nombreux comptes-rendus dans diverses publications, notamment un rapport publié par le Urgent Action Sister Funds qui décrit en détail la fermeture de l'espace civique dans les régions où il assure des financements. Pour les WHRD, des femmes qui défient les normes sociales et traditionnelles sur les comportements « acceptables », les risques encourus sont complexes, nombreux, et résultent des causes qu'elles défendent. En effet, les structures de pouvoir existantes sont menacées par leurs activités et par les droits qui sont défendus.

Les WHRD interrogées ont évoqué diverses formes de violations, de menaces et de risques auxquels elles sont confrontées, mettant en cause des acteurs étatiques et non étatiques, y compris leurs familles et leurs partenaires.

De nombreux rapports font état des violations subies de la part d'acteurs étatiques à travers la « fermeture des espaces de la société civile ». Il s'agit notamment de la criminalisation des activités des WHRD, de persécution violente (attaques physiques, harcèlement et différentes formes de violence à l'égard des femmes), des restrictions au financement, de la surveillance, des restrictions de la liberté de réunion et d'expression, entre autres formes de fermeture de l'espace civique.

Les militantes interrogées ont également évoqué les niveaux de complexité que la pandémie de COVID-19 a entraînés : montée en flèche des violences sexuelles, physiques et psychologiques à domicile et dans la communauté, perte de revenus et prix élevés des produits de première nécessité, difficulté d'accès aux services de santé, problèmes de santé mentale (notamment l'anxiété et la dépression), charge accrue des travaux domestiques et des soins non rémunérés, déficit d'information et de compréhension de la pandémie de la COVID-19 et des questions connexes.

Outre les réalités quotidiennes vécues par toutes les femmes, à des degrés divers, les féministes et les militantes des droits des femmes ont dû faire preuve de présence, de disponibilité, de réactivité et de créativité dans les différents contextes d'organisation.

2.1 VIOLENCE STRUCTURELLE

Les WHRD interrogées ont fait remarquer qu'elles ont rarement l'occasion de réfléchir aux structures qui causent et perpétuent nos traumatismes : les raisons sous-jacentes à notre expérience du monde et les causes profondes des structures qui créent les contextes difficiles dans lesquels nous vivons. La vie de militante n'est pas toujours compatible avec un temps de repos propice aux réflexions et à l'analyse. Les militantes ont soutenu qu'elles ont été presque « poussées » à militer en raison des inégalités dont elles ont été victimes et qu'elles sont surtout en mode réaction en raison des violations et des menaces. Une réflexion intéressante qui ressort de ces entretiens indique que les militantes n'ont généralement pas le sentiment de « contrôler » leur temps, la façon dont elles dépensent leur énergie ou ce qu'elles souhaiteraient privilégier. Pour certaines, cela a suscité une analyse des causes profondes du mal, une réflexion sur les espaces de militantisme et de la manière dont ceux-ci sont aménagés. Ainsi, certaines ont mentionné les lacunes dans le soutien apporté pour répondre à leurs besoins en matière de prise en charge, de protection et de bien-être : le soutien ne s'attaque pas au contexte qui est à l'origine du mal, de la dépression, de l'épuisement et de la maladie.

Le problème de la thérapie réside dans le fait qu'elle encourage une rupture des liens menant à la guérison mais sans se préoccuper du contexte qui est pourtant au cœur des luttes auxquelles elles sont confrontées.

Nous portons également des exigences générationnelles en matière de justice, et celles-ci ne peuvent disparaître qu'une fois la justice rendue (H,SA09).

Même si les WHRD se sentent mieux lorsqu'elles prennent soin d'elles-mêmes et de leurs communautés, ou lorsqu'elles prennent un temps de pause nécessaire pour échapper au stress du militantisme, elles constatent qu'il s'agit là de solutions à court terme, car elles finissent par retourner dans le même contexte qui provoqué leur maladie, leur dépression et leur épuisement professionnel. Leur accompagnement, leur prise en charge sur le chemin du bien-être sont donc tronqués.

MÊME SI LES DÉFENSEUSES DES DROITS HUMAINS SE SENTENT MIEUX LORSQU'ELLES PRENNENT SOIN D'ELLES-MÊMES ET DE LEURS GROUPES, OU LORSQU'ELLES PRENNENT UNE PAUSE BIEN MÉRITÉE DU STRESS DE L'ACTIVISME, ELLES TROUVENT QUE CE SONT EN GRANDE PARTIE DES SOLUTIONS À COURT TERME CAR ELLES FINISSENT PAR RETOURNER DANS LE MÊME CONTEXTE QUI A CAUSÉ LEUR LA MALADIE, LA DÉPRESSION ET L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL EN PREMIER LIEU. LA PRISE EN CHARGE DES BESOINS DE SOINS ET DE BIEN-ÊTRE SEMBLE AINSI TRONQUÉE.

Il est nécessaire d'intégrer une critique féministe du contexte dans lequel les WHRD mènent leurs activités et une idéologie féministe de la transformation contextuelle requise dans la discussion sur la guérison, la prise en charge et la protection.

La violence structurelle décrit la manière dont les structures sociales sont conçues pour empêcher certaines personnes et certains groupes d'atteindre leur plein potentiel.⁶ Ces dispositions sont structurelles parce qu'elles sont ancrées dans l'organisation politique et économique de notre monde social. Elles sont violentes parce qu'elles causent des torts aux personnes, même si les victimes ne sont généralement pas responsables de la perpétuation de ces inégalités.

La violence dans ce cas d'espèce ne désigne pas uniquement les violences physiques, mais l'« atteinte évitable aux besoins humains fondamentaux ou [...] l'atteinte à la vie humaine, qui abaisse le degré effectif de satisfaction des besoins d'une personne au-dessous de ce qui serait possible autrement. »⁷

La violence structurelle est difficile à identifier car elle est ancrée dans des « structures sociales omniprésentes, normalisées par des institutions stables et des expériences régulières »⁸, incarnant notre rapport ordinaire au monde, à tel point qu'elle semble invisible, d'où sa normalisation. Cela signifie que toute tentative de remise en cause de ces structures constitue une déviation de la norme qui justifie une réaction négative sévère.

2.1.1 VIOLENCE STRUCTURELLE DES INSTITUTIONS DE SOINS DE SANTÉ

FACTEURS COLONIAUX SOUS-JACENTS

L'institution médicale est limitée [...] les agents de santé ne sont pas forcément compétents pour faire autre chose que donner des médicaments (WHRD, SA06).

6 Johan Galtung, "Violence, Peace and Peace Research." J of Peace Res, Vol 6 (1969): 167–191, www.jstor.org/stable/422690

7 Johan Galtung and Kultuerlle Gewalt, "Der Burger im Staat." 1993;43:106.

8 James Gilligan. *Violence: Reflections on a National Epidemic*; (New York: Vintage Books, 1997), 306.

Les militantes interrogées ont évoqué les difficultés d'accès à des soins de santé abordables, culturellement spécifiques et qui ne soient pas vecteurs d'oppression comme l'une des causes profondes des traumatismes. L'absence d'accès à ce type de soins de santé est essentiellement due à l'identification de nos expériences comme des cas pathologiques, à l'héritage de la dichotomie coloniale entre le corps et l'esprit et à l'effacement de la compréhension traditionnelle du mal-être qui lie cet état à des facteurs sociaux, économiques et politiques.

Les personnes interrogées ont dénoncé la prééminence des modèles psychiatriques appliqués par les médecins et les travailleurs sociaux, qui identifient les expériences des militantes comme des pathologies : dépression, épuisement, détresse et grande fatigue. Le modèle psychiatrique a également influencé le soutien financier mis à la disposition des WHRD et des groupes féministes pour répondre à leur quête de bien-être. Ce modèle prescrit le recours à des séances de conseil individuel, à la délocalisation et à d'autres pratiques qui, bien qu'elles soient certainement utiles, et dans certains cas, salvatrices, ne tiennent pas compte des causes profondes sociales, politiques et économiques de la détresse.

Les gens ont suivi des traitements [...] et pourtant nous sommes toutes si malades. Nous sommes malades spirituellement [...] nous ne guérissons pas, et nous ne sommes pas guéries (WHRD, SA10).

Les soins de santé sont également rarement propres à une culture, étant donné les décennies d'effacement des pratiques traditionnelles de santé avec le début du colonialisme et l'introduction de la médecine hospitalière, et son ancrage dans la dichotomie entre le corps et l'esprit. Cette dualité ne correspond pas aux conceptions traditionnelles de la santé et de la maladie fondées sur le rééquilibrage des systèmes corporels avec les dimensions sociales et écologiques plus globales.

La médicalisation de la santé a été mise en œuvre pendant la période coloniale, devenant une question technique plutôt qu'une institution sociale traversée par des considérations culturelles, sociales, politiques et économiques. L'instauration d'une dichotomie entre le corps et l'esprit apparaît dans la création d'institutions de santé mentale sur le continent.

Les récits de certains psychologues français au Gabon, par exemple, soulignent la nécessité de contrer « le pouvoir de la magie ainsi que l'ancien imaginaire de l'animisme. »⁹ Un traitement efficace succède souvent présenté comme un défi impossible en raison de leur « conception radicalement différente d'une réalité » : « Ils parlaient de choses qui étaient beaucoup plus importantes pour eux que n'importe quelle réalité. Leur monde tout entier est souvent cruellement différent du nôtre. »¹⁰ Afin d'enraciner les croyances médicales occidentales, il était essentiel de contrer et d'effacer consciemment les pratiques traditionnelles de guérison qui étaient fondées sur la « la magie » et « l'imaginaire ».

Le savoir-faire des sage-femmes constitue l'un des domaines de la médecine traditionnelle et des pratiques de guérison qui a été largement mis à mal. Ainsi, le conflit qui a opposé médecins hommes français et sage-femmes marocaines pendant la colonisation française au Maroc, a fait l'objet de nombreux comptes-rendus.¹¹ Les médecins français considéraient

9 Zumthum, T. "Chapter 5 Healing and 'Civilizing': Community and Safety in Psychiatric Care." *In Practicing Biomedicine at the Albert Schweitzer Hospital 1913–1965*. Leiden, The Netherlands: Brill (2020) doi: https://doi.org/10.1163/9789004436978_007

10 Ibid.

11 Voir, par exemple, Belrhiti Z, Van Belle S, Criel B, How medical dominance and interprofessional conflicts undermine patient-centred care in hospitals : historical analysis and multiple embedded case study in Morocco.

BMJ Global Health, 2021; and Amster, E. (2013). *Medicine and the Saints: Science, Islam and the colonial encounter in Morocco, 1877–1956*. University of Texas Press. Texas, USA.

les sage-femmes marocaines, qui étaient les seules praticiennes de la gynécologie et de la santé féminine au Maroc et dans l'ensemble de l'Afrique du Nord, comme une menace pour leur pouvoir sur la domination du corps des femmes. La première réaction de l'administration coloniale française et des médecins a consisté à recruter des femmes médecins, des infirmières et des assistantes sociales françaises pour pénétrer la pratique des soins obstétricaux et médicaliser le domaine, en réglementant et en démantelant progressivement les pratiques traditionnelles des sage-femmes marocaines, jusqu'à ce les interdire totalement.

La répression menée contre les guérisseuses a également eu lieu au Kenya, qui a hérité de nombreuses lois coloniales régissant les soins de santé, notamment la loi sur la santé mentale (Mental Health Act, MHA) de 1933 et la loi sur la suppression de la sorcellerie (Witchcraft Suppression Act, WSA) de 1925, qui restent deux des lois les plus draconiennes et les plus préjudiciables à la santé et aux droits des personnes atteintes de maladie mentale. L'application de ces lois a laissé une marque indélébile, dont les effets continuent de nuire à la santé et aux droits des personnes diagnostiquées comme souffrant de maladie mentale. La WSA, bien qu'elle soit obsolète, est responsable du maintien de l'ordre, de la délégitimation, de la criminalisation et, essentiellement, de l'élimination des guérisseuses traditionnelles et autochtones. À ce jour, l'appareil de sécurité, en particulier les services de police, continue de harceler et d'emprisonner les guérisseuses traditionnelles qui fournissent des services de santé mentale alternatifs et culturellement appropriés dans le nord du Kenya (Ibrahim, 2014). Malgré l'absence de services publics en matière de santé mentale dans la région Nord du pays, le gouvernement, tout comme son prédécesseur colonial, continue de démanteler les ressources communautaires séculaires et, pire encore, ne parvient toujours pas à fournir à la population un accès à des soins de santé essentiels alternatifs (Ibrahim, 2014).

Des décennies d'effacement systématique de ces connaissances expliquent les nombreuses difficultés que nous avons rencontrées au cours des recherches menées pour étudier les pratiques traditionnelles de guérison.

L'histoire coloniale des institutions de soins de santé telles que nous les connaissons aujourd'hui éclaire la frustration engendrée par un recours systématique à une médecine uniquement diagnostique pour expliquer et traiter notre mal-être.

La guérison ne consiste pas à poser un diagnostic [...], ce à quoi l'Occident s'est montré très habile [...]. En tant que guérisseuse, mon rôle principal consiste à m'assurer que l'espace est sûr [...]. [Être guérisseuse], il ne s'agit pas uniquement de travailler avec des herbes et de jeter des os [...] Il s'agit également d'être connecté au sol sur lequel nous travaillons [...] et de comprendre que nous avons besoin de cette connexion [...] pour formuler nos expériences (H, SA05).

L'importance centrale de la recherche d'une connexion avec la terre découle d'une compréhension spécifique que le monde physique où nous habitons est vivant, une position qui est généralement rejetée comme relevant de la superstition. On trouve des exemples de ce rejet dans les récits coloniaux des peuples colonisés. Marcelline Nyndouge, une femme Fang¹² qui dirigeait un « village hospitalier traditionnel » appelé « Meteghe », qui se traduit par « terre » ou « doux » illustre ces cas. Malheureusement, les seuls récits de

12 Les Fangs représentent un groupe ethnique bantou de la Guinée équatoriale, du nord du Gabon et du sud du Cameroun.

Marcelline et de son hôpital que nous avons pu trouver sont ceux du Dr Munz, un médecin français qui a travaillé à l'hôpital Albert Schweitzer,¹³ qui souligne les chants et les danses rituels de Marcelline et critique l'accent mis sur la recherche d'un « rééquilibrage individuel et social », qui est conceptualisé comme l'approche des « cultures primitives ».¹⁴

Adopter uniquement une approche médicale pour expliquer les expériences humaines de mal-être a ouvert la voie à une optique oppressive de ce qui constitue des « corps sains » qui, combinée à l'hégémonie du patriarcat, du capitalisme, de la capacité physique et de la suprématie blanche, signifie que ce « corps sain » est essentiellement masculin, valide et hétérosexuel. Un exemple clair de l'application oppressive de la notion de « corps sains » concerne le handicap, qui a été compris de manière normative à travers le prisme de la médicalisation. Cela ne veut pas dire que la médecine n'a pas été d'un grand secours pour de nombreuses personnes handicapées, mais qu'elle a créé un récit selon lequel il existe un « corps neutre dont s'écartent les corps handicapés ». En effet, l'idéologie eugéniste fondatrice selon laquelle certains humains sont « aptes » et d'autres « inaptes » a joué un rôle fondateur dans les cadres fondés sur la capacité physique qui valorisent certains corps par rapport à d'autres. L'eugénisme est renforcé par les idéologies capitalistes qui valorisent les corps « productifs » pour créer des contextes qui ôtent aux personnes handicapées tout pouvoir.

L'exemple le plus récent et le plus évident de la valorisation des corps « normaux » par rapport aux corps handicapés est la pandémie de COVID-19, lorsque médecins et infirmières de différents pays ont dû prendre des décisions concernant les personnes à soigner en priorité, dans de nombreux cas en fonction de leur handicap.¹⁵

Le patriarcat et le capitalisme s'emploient également à nous convaincre que notre corps est un objet dont l'un des problèmes peut être réglé par le biais de la phobie du gras, ce qui amène nombre d'entre nous à consacrer une partie importante de leur vie à surmonter des troubles alimentaires ou à soigner des symptômes liés aux troubles alimentaires.

LES SOINS DE SANTÉ CONÇUS COMME DES OUTILS AU SERVICE DE VALEURS CONSERVATRICES

L'héritage des hôpitaux missionnaires et le rôle qu'ils ont joué dans l'imposition de valeurs chrétiennes, en particulier celles relatives à la sexualité, sont également essentiels à notre analyse des structures de soins de santé sous leurs formes actuelles. De 1908 aux années 1920, pour faire face à l'épidémie de maladies vénériennes qui sévissait en Ouganda (et qui touchait principalement les Européens et les Indiens venus développer les infrastructures), des hôpitaux et des dispensaires ont été créés partout dans le pays. Dans de nombreux cas, les missionnaires se sont servis de ces institutions pour exercer un contrôle social et pour imposer des notions conservatrices sur la sexualité et les valeurs chrétiennes.¹⁶ Ces notions ont ensuite été consacrées par la loi sur les maladies vénériennes (Venereal Diseases Act) de 1977. Celle-ci prévoyait notamment que toute personne souffrant d'une maladie sexuellement transmissible (MST) désigne la personne à l'origine de son infection. Elle prescrit également une amende ou une peine de prison pour quiconque contrevient à la loi. La loi donne également le pouvoir à un médecin d'ordonner la détention dans un hôpital de toute personne qui, selon lui, est atteinte d'une maladie sexuellement transmissible. Cette disposition visait à faire traiter la personne suspectée avant qu'elle ne puisse rejoindre sa communauté. Ladite loi autorise également l'examen médical forcé de toute personne soupçonnée d'être porteuse de la maladie. Ainsi les notions de honte qui entourent les MST ont été consacrées par cette loi qui banalise la stigmatisation et la discrimination. Cette loi

13 L'hôpital Albert Schweitzer a été fondé par Albert Schweitzer à Lambaréné, au Gabon, en 1913 et fut l'un des tout premiers hôpitaux modernes du continent.

14 Woodbury et coll., 'Psychiatric Care at the Albert Schweitzer Hospital', 148.

15 Disability Discrimination, Medical Rationing and COVID-19, *Asian Bioeth Rev.* 2020 Dec; 12(4): 511–518., <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7471485/>

16 C. Summers, "Intimate Colonialism: The Imperial Production of Reproduction in Uganda, 1907-1925." *Signs* 16, no. 4 (1991), pp. 787-807.

perdure, et c'est seulement en 2019 qu'une pétition a été déposée devant la Cour suprême ougandaise pour exiger sa suppression.¹⁷

L'hétéronormativité représente une valeur et un cadre fondamentaux et joue un rôle prépondérant dans la conception de l'idée d'un corps sain. Ainsi, ce concept sous-tend les deux notions de corps purs et de corps pécheurs qui s'articulent autour du concept de corps sain. Dans cette logique, les corps pécheurs sont vecteurs de maladie, et cela inclut les corps des travailleuses du sexe et des personnes LGBTQ qui sont engagées dans des pratiques sexuellement « déviantes ». La surveillance policière médicale de ces corps est décrite comme émanant de l'intérêt « neutre » du maintien de la santé publique, et justifie nécessairement des mesures d'intervention de l'État.

La violence à l'encontre des corps qui s'écartent des identités et des orientations sexuelles « acceptables » s'exerce fortement dans les institutions de santé, à l'instar de l'institution policière.

CONSIDÉRATION DE CERTAINES IDENTITÉS COMME DES CAS PATHOLOGIQUES

Pathologiser l'identité de certaines personnes afin d'« altérer » leurs identités et leurs expériences est une pratique qui perdure à ce jour. Plusieurs WHRD ont indiqué que l'un des défis auxquels elles sont confrontées, tant de la part de l'État que de leurs communautés, tient au fait qu'elles sont qualifiées de « dingues » en raison de leurs activités militantes, et sont menacées d'être jetées dans des « asiles d'aliénés » si elles ne cessent pas leurs activités.

Les récits utilisés pour évoquer la personnalité de femmes dirigeantes noires portent souvent sur leur « folie » et leur penchant pour la violence, perçu comme naturel :

Je me souviens que lorsque mes camarades qui ont été expulsées [dans le cadre des manifestations de « Fees Must Fall » en Afrique du Sud] passaient en audience disciplinaire, les tropes ayant servi à les expulser avaient un caractère raciste. Le schéma narratif concernant mon amie blanche l'a dépeinte comme étant une leader étudiante qui aurait dû être mieux informée, mais mon amie noire était dépeinte comme une femme noire en colère qui était juste née versatile (WHRD, SA03).

Interroger le rôle des lois sur la santé mentale dans la répression de l'opposition à la domination coloniale revêt une importance capitale. Dans les pays sous domination britannique, notamment le Kenya, le Zimbabwe et l'Afrique du Sud, les lois sur la santé mentale ont renforcé l'oppression, le racisme et l'exploitation en catégorisant certaines personnes comme « folles ». L'histoire bien connue de la leader spirituelle sud-africaine Nontetha Nkwenke, figure de résistance à l'apartheid et déclarée comme souffrant de maladie mentale, puis incarcérée à vie dans un établissement psychiatrique où elle décéda finalement constitue un exemple classique du rôle de la médecine coloniale dans l'application du contrôle politique.¹⁸

Pointer le tempérament des Noirs qui seraient naturellement enclins à la violence repose sur des idéologies racistes, ancrées dans la pseudo-science de la « folie » biologique des

17 <https://www.hivjustice.net/news-from-other-sources/uganda-constitutional-court-asked-to-repeal-requirement-for-forced-disclosure-in-law-on-sexually-transmitted-diseases/>

18 Voir, par exemple, Parle, J (2007) *States of mind: Mental illness and the quest for mental health in Natal and Zululand, 1868-1918*. Pietermaritzburg: University of KwaZulu-Natal Press. ISBN 13: 978-1-86914-098-4 pbk. Pages xv + 334, <http://www.scielo.org.za/pdf/pins/n37/n37a06.pdf>

Noirs qui doit être contrôlée et réprimée. Contrer ces accusations en soulignant leurs causes profondes historiques dans le colonialisme est donc nécessaire.

Considérer nos expériences et nos vies comme des cas pathologiques est un héritage de la dichotomie coloniale entre le corps et l'esprit, et du recul de l'approche traditionnelles du mal-être qui fait le lien entre cet état et des facteurs sociaux, économiques et politiques. Le modèle psychiatrique a également influencé le soutien financier dont disposent les WHRD et les groupes féministes pour faire face à leur quête de bien-être, en se concentrant sur des approches essentiellement médicales qui, bien qu'elles soient certainement utiles et, dans certains cas, salvatrices, ne tiennent pas compte des causes profondes sociales, politiques et économiques de la détresse.

IMAGINER UNE SOLUTION POUR S'AFFRANCHIR ET AVANCER

La question fondamentale que nous devons poser est la suivante : Comment transformer les systèmes de santé et de bien-être en mécanismes capables de faire face à nos conditions et aux traumatismes et violences générationnels ? Cette transformation globale implique de nombreuses transformations à petite échelle qui rejettent la médicalisation de symptômes de mal-être engendrés par l'histoire de la violence, du racisme, de l'eugénisme et de la capacité physique. Cela implique l'accès à des informations de base sur les pratiques de soins et de guérison enracinées dans nos communautés, et la prise de conscience des contextes historiques de leur cooptation.

La transformation implique les questions fondamentales suivantes : À quoi ressemble la guérison sans la capacité physique ? Au regard des guérisseuses qui se considèrent enracinées dans la justice sociale : quels types de discriminations fondées sur la capacité physique les ont-elles intériorisés ? L'intégration de la justice pour les personnes handicapées dans notre travail de guérison implique le rejet des idées de « guérison » comme objectif final et de « déficience » comme cadre d'interaction avec les personnes handicapées.

L'héritage de la médicalisation de tout sentiment de mal-être doit être abordé et contré dans le cadre d'une analyse et d'une pratique féministes de prise en charge et de bien-être collectifs. La transformation des structures de santé implique une remise en cause des institutions étatiques, communales et privées qui ont vanté un seul type de corps comme étant sain. Cela suppose la redéfinition des notions de santé et de guérison. Il est également nécessaire de redécouvrir et de recourir aux pratiques de guérison traditionnelles qui étaient pratiquées dans diverses régions du continent depuis des générations et qui s'appuient sur une longue expérience pour proposer des solutions aux traumatismes, au stress et à la douleur. Il s'agit notamment de thérapies corporelles, de la guérison par le son, de la phytothérapie, des pratiques de mouvement (notamment la danse), de la médecine énergétique, entre autres. L'intégration de ces pratiques dans les espaces féministes exige également que des relations soient établies et entretenues avec les guérisseuses et que celles-ci soient reconnues comme des acteurs importants des espaces féministes. Pour les militantes interrogées, il est essentiel de créer un sentiment d'unité lorsqu'une militante fait face à un traumatisme ou à un épuisement professionnel. Plutôt que de s'en remettre au système hospitalier par défaut, le sentiment que d'autres personnes ressentent la douleur de la militante et prennent de ses nouvelles, partagent avec elle des repas cuisinés, a été d'un grand réconfort pour de nombreuses militantes interrogées.

Nous guérissons lorsque nous avons le sentiment d'être entourées (WHRD, SEN06).

Recourir à ces pratiques en les rendant accessibles sur les plan financier et pratique permet d'accéder à une guérison qui est transformatrice en ce sens qu'elle nous met en contact avec toute la gamme de nos émotions—bonheur, joie, rage, peur, et plus encore—nous rééquilibrant ainsi davantage avec notre corps. La transformation équivaut également à lutter



contre la stigmatisation de la santé mentale et à créer des espaces au sein des mouvements féministes pour discuter ouvertement des causes profondes des problèmes de santé mentale et des structures à construire pour répondre aux traumatismes contextuels et aux violences qui, dans de nombreux cas, alimentent les problèmes de santé mentale.

Les WHRD interrogées ont également réfléchi sur la nécessité de créer des structures qui cultivent la tolérance à l'égard des conflits. Le concept de tolérance n'est pas envisagé dans le sens libéral d'intégrer la différence, mais plutôt dans le sens d'y être réceptive et d'exposer sa vulnérabilité.

[Nous avons besoin d'espaces où on peut] apporter le savoir de sa famille [...] ses sentiments [...] toutes ces choses que nous redoutons tant d'apporter dans les espaces. Apporter ses problèmes de santé mentale, son manque de sommeil, [...] apporter tout ce qu'on possède, tous ses sentiments et son épuisement, apporter le tout dans l'espace. (REG, WHRD, GH05).

La question de la dépression politique a émergé dans plusieurs entretiens, notamment dans la nécessité de trouver des moyens de survivre à la déception et à la nature lente et non linéaire du changement, pour nous rappeler la persistance des visions et des modes d'organisation radicaux. Il est important pour nos mouvements d'établir le lien entre la dépression et l'échec politique, notamment par une prise de conscience des limites de la représentation politique et de la reconnaissance légale de nos identités et de nos besoins, le tout nécessitant de nouvelles visions de l'avenir et de l'énergie affective pour supporter toute déception éventuelle.

Il est tout aussi traumatisant de se battre, de faire tout le travail de plaidoyer, de faire tout ce que nous pouvons avec tout notre cœur et toute notre âme, pour nous rendre compte que nous sommes toujours à la case départ, que nous n'avons pas avancé d'un pouce, que nous n'avons pas trouvé de solutions. Pour moi, il s'agit d'une source de traumatisme majeur (WHRD, REG, KEN06).

Les WHRD interrogées ont également mis en évidence la nécessité d'examiner les histoires de traumatismes qui n'ont pas encore été surmontées, et celle d'établir un lien entre épuisement professionnel, dépression, chagrin et détresse avec des histoires de violence à long terme qui ont des répercussions durables sur plusieurs générations de militantes féministes.

Nous avons donné naissance à des enfants, mais c'est presque comme si nos enfants naissent déjà avec cette blessure, car nous vivons tant de traumatismes que nous n'avons pas traités [...] ils ne savent pas pour quelles raisons ils ont parfois des problèmes de santé mentale, pourquoi ils éprouvent de l'anxiété impossible pour eux à comprendre (WHRD, SA05).

Fondamentalement, les personnes interrogées ont mis l'accent sur la nécessité d'aborder les traumatismes historiques et leurs effets sur notre santé aux niveaux moléculaire, émotionnel et spirituel. Les traumatismes historiques sont souvent présentés comme une réaction à un « événement important » (génocide), et pourtant les entretiens ont montré que les traumatismes engendrés à la fois par des événements importants et par la violence structurelle qui perdure depuis des siècles doivent être examinés de près pour comprendre comment ils affectent de manière importante la vie des militantes, y compris dans le domaine de la santé et du bien-être. Une analyse plus approfondie de cette réflexion sera présentée dans la troisième partie.

2.1.2 VIOLENCE STRUCTURELLE DES SYSTÈMES DE JUSTICE PÉNALE

Dans le système de justice classique, les auteurs de crimes et délits font l'objet de poursuites. Ce système se concentre sur les sanctions pécuniaires que le juge demande au coupable de payer, mais il oublie la victime (ACD, REG,01).

HISTOIRE DES SYSTÈMES JUDICIAIRES ET DE JUSTICE

Les interactions avec les systèmes de justice (les divers organismes, établissements et institutions chargés d'administrer ou de faire respecter la loi qui sont largement organisés autour du traitement du droit civil ou pénal) constituent une source constante de traumatisme pour les WHRD. Aux fins de cette étude, l'accent sera mis sur la façon dont le système de justice pénale (composé des forces de l'ordre, des tribunaux et des institutions correctionnelles) constitue une source cruciale de traumatisme pour les militantes qui doit être interrogée. Les activités des militantes féministes sont très entravées par le droit pénal. Les lois qui criminalisent le terrorisme, la diffamation, les menaces à la sécurité nationale, entre autres infractions pénales, servent souvent à restreindre ou proscrire le droit à la liberté de réunion et les activités de militantisme elles-mêmes. Les militantes se retrouvent souvent persécutées : arrestation, emprisonnement, poursuites et autres formes de « punition » infligées par les institutions de la justice pénale. Cette branche du système juridique mérite donc une attention particulière en tant que source significative de violence structurelle dans les expériences vécues par les AWHRD.

De nombreux rapports ont dénoncé l'application et l'adoption discriminatoires de lois patriarcales (qui érigent l'hétérosexualité en norme, qui inculquent les valeurs de militarisme, ou qui protègent les modèles extractivistes de développement, notamment) visant à entraver le militantisme des WHRD, et à enrayer toute résistance à ces lois. Ici, notre objectif est plutôt de s'intéresser à la violence et aux traumatismes qui résultent de la façon dont les systèmes judiciaires et de justice ont été mis en place. Notre recherche explicite la manière dont ces structures retardent la guérison des militantes en tant que victimes/survivantes de violations des droits humains ou le dépassement des traumatismes subis à cause de la discrimination et de la persécution auxquelles elles sont confrontées en raison de leurs statuts et de leurs activités. Les WHRD interrogées ont déclaré qu'elles ne considéraient pas les systèmes de justice comme des structures qui rendaient véritablement justice. Nous soutenons que ces expériences ne sont pas fortuites, mais résultent de systèmes fonctionnant de la façon dont ils ont été conçus pour fonctionner.

Le droit a été décrit comme le « fer de lance » du colonialisme, au cœur de la mission

civilisatrice de l'impérialisme. L'introduction du droit occidental a justifié et légitimé la conquête et le contrôle. Au cours du 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle, le droit britannique constituait pour les colonisateurs une avancée substantielle par rapport aux coutumes « sauvages » des colonisés.¹⁹ Le droit était alors conceptualisé comme « le cadeau que nous leur avons fait », promulguant des règlements sur tous les aspects de la vie, du mariage au travail en passant par les boissons, les loisirs et les terres. Le droit, ainsi que d'autres institutions de l'État colonial, « ont transformé les conceptions du temps, de l'espace, de la propriété, du travail, du mariage et de l'État »²⁰. Le rôle du droit résidait dans sa capacité à remodeler la culture et la conscience. Étant donné le grand rôle que le droit continue de jouer dans la structuration de nos sociétés, il est important de décortiquer la philosophie qui sous-tend les conceptions occidentales du droit afin d'illustrer la manière dont il continue d'exercer de la violence.

Les conceptions occidentales de la justice pénale, exportées par le colonialisme, mettent l'accent sur la détermination de la faute et l'administration de la douleur ou de la punition—la douleur de se voir enfermée et parfois la douleur d'une mort imminente. Cette orientation vers la douleur ne se limite pas à la justice pénale mais fait partie de notre imaginaire commun et s'exprime dans les foyers, les écoles et les communautés spirituelles. La douleur poursuit un objectif : montrer au délinquant que le crime ne paie pas, montrer aux criminels potentiels que le crime ne sera pas toléré, satisfaire une croyance théologique autour du châtiment des pécheurs.²¹ La douleur est donc conçue comme un outil de communication, un outil éducatif, une libération thérapeutique et un dispositif de prévention. Mais dans tous les cas, la justice équivaut à la douleur. L'accent mis sur l'infliction de la douleur pour punir les crimes individuels signifie que la justice pénale est axée sur la résolution de dossiers judiciaires, qui sont présentés lorsque quelqu'un enfreint la loi ou nuit à autrui. Il s'agit d'une approche de niveau micro, qui n'est pas conçue pour traiter les problèmes systémiques. D'autre part, les pratiques traditionnelles de justice, qui ont été largement déracinées pendant la colonisation, perturbent cette notion et peuvent donc être considérées comme violant l'objectif fondamental de la justice car ces pratiques traditionnelles considèrent généralement que la justice devrait s'atteler à guérir les causes de la douleur plutôt qu'à administrer davantage de douleur²². Les exemples abondent de pratiques traditionnelles telles que le « Mato oput », pratiqué par le peuple Acholi du nord de l'Ouganda, qui repose sur l'acceptation de la responsabilité de chacun pour ses méfaits, avec des rites qui reconnaissent la culpabilité collective et individuelle. L'accent porte sur la coexistence, la restauration émotionnelle et la réparation du bien-être physique et matériel des victimes.²³ Au Mozambique, les cérémonies de l'esprit gamba offrent aux victimes et aux auteurs de crimes l'opportunité de s'engager dans le passé, un élément crucial étant la reconnaissance des méfaits. Dans le contexte de la guerre civile du pays, les cérémonies de l'esprit gamba ont été l'occasion pour les survivants de la guerre de régler des différends non résolus.²⁴

L'une des principales caractéristiques du droit pénal africain précolonial tient au fait qu'il vise à servir les intérêts de la communauté, plus qu'à punir le malfaiteur. L'incarcération et la punition étaient donc inconnues et l'on s'efforçait plutôt d'indemniser la victime, dont le rôle était au cœur du processus. Ce système de droit coutumier a servi le continent jusqu'à l'avènement du colonialisme, dont les protagonistes ont imposé leur conception du contrôle social en réduisant, voire en éliminant, l'application et l'influence des normes coutumières. Par conséquent, même après la décolonisation, les colonies, sans exception, ont adopté

19 Joireman, Sandra Fullerton. "Inherited Legal Systems and Effective Rule of Law: Africa and the Colonial Legacy." *The Journal of Modern African Studies*, vol. 39, no. 4, Cambridge University Press, 2001, pp. 571–96, <http://www.jstor.org/stable/3557341>.

20 S. E. Merry, 'Law and Colonialism' (1991) 25 *Law & Society Review* 889–922, at 890–1.

21 Megivern, J. J. (1997) *The Death Penalty: An Historical and Theological Survey*. New York: Paulist Press.

22 Kelsall, Tim, 'Truth, Lies, Ritual: Preliminary Reflections on the Truth and Reconciliation Commission in Sierra Leone', *Human Rights Quarterly*, no. 27 (2005), pp. 361–91

23 Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à *Traditional Justice and Reconciliation After Violent Conflict – Learning from African Experiences*, Luc Huyse and Mark Salter (eds) Stockholm, International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA), 2008.

24 Id., at 77.

le système juridique des nations colonisatrices au moment de l'indépendance, en conservant les institutions juridiques et autres institutions politiques instaurées par les colons.

Le résultat du transfert à grande échelle des lois et des institutions juridiques d'une société à une autre, chacune ayant sa propre organisation socioculturelle et sa propre culture juridique, a conduit à l'établissement d'un système juridique double : un pour les colonisés et un pour les colonisateurs. Les puissances coloniales contrôlaient l'étendue de l'applicabilité du droit autochtone. En Afrique occidentale française, par exemple, les questions relatives au mariage et au divorce sont jugées « trop importantes » pour être traitées par les tribunaux autochtones. Au Ghana, la Grande-Bretagne a ajouté des « clauses de répugnance » dans le double système juridique de la colonie, excluant les aspects du droit autochtone ghanéen que les Britanniques considéraient comme « épouvantables », « ridicules » ou « peu propices au maintien des idéaux chrétiens ». Outre ces clauses, c'est un fonctionnaire britannique qui était à la direction de l'organe emblématique du système juridique, la Cour Suprême. Ces systèmes juridiques doubles étaient très répandus sur le continent, et aujourd'hui de nombreux pays encore aux prises avec cet héritage tentent de façonner un système juridique unifié à partir de cette dualité et de réhabiliter les vestiges du droit précolonial. L'adoption quasi-unanime par les pays africains de deux systèmes juridiques ou plus au moment de l'indépendance pose des questions complexes et des contradictions en ce qui concerne les droits des femmes. La majorité des pays fonctionnent selon un double système dans lequel les lois statutaires formelles (basées sur les systèmes juridiques britannique, français, portugais, romain et néerlandais) fonctionnent en parallèle des lois coutumières non codifiées. D'autres pays disposent de trois systèmes qui fonctionnent simultanément : c'est le cas au Cameroun (droit anglais, droit français et coutumier), en Guinée (code civil français, droit coutumier et la charia : droit islamique) et au Nigeria (droit anglais, coutumier et la Charia).

Malgré une révision de la législation coloniale après l'indépendance (dans le cas du Ghana, cela a entraîné l'élimination des clauses de répugnance), de nombreuses dispositions des codes pénaux des pays africains sont un héritage direct de la législation coloniale. Prenons l'exemple des lois criminalisant l'homosexualité, vestige des lois britanniques contre la sodomie. Trente-huit pays d'Afrique ont actuellement des lois criminalisant l'homosexualité, dont 14 sont d'anciennes colonies britanniques qui conservent différents aspects des lois britanniques contre la sodomie.

**LE DROIT A ÉTÉ DÉCRIT
COMME LA « POINTE
» DU COLONIALISME
; AU COEUR DE LA
MISSION CIVILISATRICE
DE L'IMPÉRIALISME.
L'INTRODUCTION DU
DROIT OCCIDENTAL
JUSTIFIAIT ET
LÉGITIMAIT LA
CONQUÊTE ET LE
CONTRÔLE. AU
XIXE ET AU DÉBUT
DU XXE SIÈCLE, LE
DROIT BRITANNIQUE
REPRÉSENTAIT POUR LES
COLONISATEURS UNE
AVANCÉE SUBSTANTIELLE
SUR LES COUTUMES
« SAUVAGES » DES
COLONISÉS.**

Les lois sur la santé mentale, abordées dans la partie précédente, sont un exemple patent des effets des lois coloniales considérant certains corps comme « violents », « fous » ou « dangereux », des étiquettes qui continuent d'être utilisées pour cibler et punir les militantes au nom de leurs activités et de leurs identités. L'analyse des différentes formes de violence structurelle ne peut se faire en vase clos, car étant fondées sur des lignes de pensée identiques, ces structures ont été mises en place pour se compléter. Ainsi, les conceptions occidentales de la guérison présentent un certain nombre de similitudes avec les conceptions occidentales de la justice pénale, en ce sens qu'elles sont toutes deux axées sur les problèmes, sur la réglementation et qu'elles relèvent du seul domaine des professionnels qualifiés. Les sociétés modernes ont été structurées pour mettre en œuvre les conceptions modernes de la justice. Il est nécessaire d'analyser la façon dont les conceptions modernes de la guérison et de la justice fonctionnent en tandem pour créer un terrain propice à l'extrême mal-être. Pour tracer une voie différente dans la pratique de la justice et de la guérison, nous devons nous inspirer de divers imaginaires et de traditions qui s'éloignent de la tendance à se concentrer sur la seule punition et à s'arrêter à l'examen des crimes individuels au niveau micro. Il convient de noter que plaider pour la réactivation de certains aspects des systèmes traditionnels africains de justice ne revient pas à devoir romancer ces mécanismes ou prétendre qu'ils étaient dépourvus de pratiques néfastes, de croyances patriarcales ou de luttes de pouvoir. En effet, les femmes n'étaient pas autorisées à assumer des responsabilités décisionnelles dans le cadre de nombreuses pratiques traditionnelles de justice. Il faudrait plutôt tenter d'étudier les pratiques traditionnelles de justice avec un regard féministe critique afin de faire valoir les éléments des pratiques traditionnelles qui devraient être réactivés, plutôt que d'adopter ces pratiques dans leur ensemble.

L'État s'efforce de faire prévaloir une justice (du point de vue punitif), et non une guérison [...] en un sens, ils renoncent à toute responsabilité à cet égard. Cela incombe au tribunal [mais il s'agit] seulement d'une question de « ô quelqu'un a été violé ». Il s'agit seulement d'un cas difficile parmi les affaires courantes du tribunal, et rien de plus. Mais ces questions ne sont pas politisées comme il le faudrait [...] Nous ne sommes pas arrivés à un stade où la violence est examinée sur le plan politique (WHRD, REG, BW,11).

Les militantes perçoivent clairement la nécessité d'un point de vue politisé de la justice et envisagent une approche qui ne se concentre pas seulement sur le cas spécifique en question, mais sur la cause systémique de la violence. En d'autres termes, il s'agit de politiser le—dans le cas de la citation ci-dessus—viol, de sorte qu'il ne s'agisse plus seulement d'un cas spécifique, mais d'une approche globale qui traite les raisons systémiques des violences à l'encontre des femmes. Alors, considérée sous cet angle, la justice peut être source de guérison.

Nous devons œuvrer afin de voir se matérialiser le type de justice dont nous avons besoin. Nous l'avons héritée des colons, ce n'est pas ce que nous voulons vraiment avoir pour régler nos préoccupations et nos questions sociales. Nous avons besoin d'une justice qui soit proche de nos communautés (H, SEN 10).

SURVEILLANCE POLICIÈRE

Une analyse de la violence structurelle des systèmes de justice pénale suppose une analyse du système policier, le véritable « service d'accueil » du système de justice pénale et du processus pénal.²⁵ Legs colonial mis en place pour soutenir l'autorité de la domination coloniale et n'ayant « pratiquement rien à voir avec le service à la communauté »²⁶, l'institution policière est largement régie par un culte de la masculinité, célébrant les performances masculines d'agression, de violence et de force.²⁷ L'institution policière est responsable d'un large éventail de violences que subissent les WHRD à cause de la manière violente dont la police applique souvent la dimension binaire du genre : l'idée selon laquelle il existe seulement deux genres, masculin et féminin, chacun étant caractérisé par une conduite et une apparence propres. Ce recours à la violence rend certains groupes particulièrement vulnérables, notamment les femmes transsexuelles, dont l'identification peut ne pas correspondre à leur identité de genre, ce qui conduit souvent au harcèlement, à la violence physique ou à des arrestations. Les victimes sont les personnes qui ne se conforment pas à la norme en matière de sexualité, elles sont régulièrement soumises à des fouilles invasives destinées à satisfaire la curiosité, à humilier ou à attribuer involontairement un genre sur la base du statut génital.

Les travailleuses du sexe sont également des victimes régulières de la violence policière institutionnelle à travers l'application de la loi ou des actes illégaux qui reflètent une attitude discriminatoire à leur égard. En 2014, par exemple, l'Ouganda a promulgué une loi interdisant la pornographie, définissant comme « toute représentation par publication, exposition, cinématographie, spectacle indécent, technologie de l'information ou par quelque moyen que ce soit, d'une personne se livrant à des activités sexuelles explicites réelles ou simulées, ou toute représentation des organes sexuels d'une personne à des fins d'excitation principalement sexuelle. »²⁸ Cette loi anti-pornographie a aggravé la criminalisation du travail du sexe, car la police s'en sert pour juger arbitrairement si l'apparence ou la tenue des travailleuses du sexe est « sexuellement excitante » et constitue un motif d'arrestation. Outre l'utilisation abusive des lois (qui sont vagues et discriminatoires), la police commet également des actes manifestement illégaux contre les travailleuses du sexe. Une étude menée en 2013 par des chercheuses de l'Université de Witwatersrand en Afrique du Sud a révélé que toutes les travailleuses du sexe interrogées, dont 25 Ougandaises, ont déclaré avoir été battues et agressées par la police à un moment donné de leur vie. Une travailleuse du sexe transgenre a décrit la manière dont des policiers l'ont battue, déshabillée, puis placée en détention alors qu'elle rentrait chez elle après le travail.²⁹ Une étude réalisée par la Women's Organization Network for Human Rights Advocacy (WONETHA), une organisation dirigée par des travailleuses du sexe, qui défend les droits humains de celles-ci et la décriminalisation du travail du sexe en Ouganda, a publié le récit choquant d'un policier tristement célèbre à Kampala, connu pour arrêter les travailleuses du sexe, les déshabiller, les faire défiler dans la ville et menacer de les abattre en cas de dénonciation.³⁰

Il ne s'agit pas d'incidents isolés de policiers corrompus, mais d'une tendance à cibler les femmes dont l'identité ou le travail remet en cause d'une part les normes patriarcales de comportement « respectable », profondément enracinées dans la manière dont l'institution de la police est construite, et d'autre part, les attitudes qui y correspondent. La violence structurelle perpétuée par la police est à l'origine des appels au démantèlement de l'institution policière. Faisant fi d'un rêve utopique, la littérature abolitionniste illustre la violence systématique perpétrée par la police à travers le monde et qui n'est pas l'œuvre

25 <https://link.springer.com/content/pdf/10.1007/BF01308450.pdf>

26 'White Men's Dog's': Colonial Policing and the Enforcement of Law and Order in British Colonial Africa: https://www.researchgate.net/publication/270051331_White_Men's_Dog's'_Colonial_Policing_And_The_Enforcement_Of_Law_And_Order_In_British_Colonial_Africa.

27 R.W. Connell, *Gender and power*, oxford, polity, (1987).

28 Uganda Anti-Pornography Act, 2014.

29 African Sex Worker Alliance, « 'Je m'attends à être maltraitée et j'ai peur': Expériences des travailleuses du sexe en matière de violations des droits humains et d'obstacles à l'accès aux soins dans quatre pays africains », (2011), à la page 34.

30 <https://uprdoc.ohchr.org/uprweb/downloadfile.aspx?filename=2813&file=EnglishTranslation>

LES MILITANTS ONT
PARLÉ D'UNE APPROCHE
DE LA JUSTICE QUI
NE ROMPT PAS NOTRE
COMPRÉHENSION DU
TERME, MAIS CRÉE PLUTÔT
UNE COMPRÉHENSION
COMMUNE DE CE QUE
NOUS VOULONS RÉALISER
ET COMMENT. UN EXEMPLE
A ÉTÉ PARTAGÉ SUR LA
DIFFÉRENCE ENTRE LA
JUSTICE PÉNALE ET LA
JUSTICE SOCIALE, LA
PREMIÈRE S'APPUYANT
SUR LA RÉTRIBUTION,
LA VIOLENCE ET LA
VENGEANCE TANDIS QUE
LA SECONDE EST UNE
APPROCHE AXÉE SUR
LA RÉPARTITION DES
AVANTAGES, DES DROITS ET
DES RESPONSABILITÉS.

de « quelques brebis galeuses » mais le résultat du fonctionnement d'une institution érigée pour protéger le contrôle des terres, du travail et des personnes qui menacent les structures de pouvoir. L'idéologie abolitionniste ne consiste pas non plus à désagréger la police en tant qu'institution du jour au lendemain, mais plutôt à « réduire l'étendue de l'institution » en diminuant son financement et en appliquant des politiques de grande envergure qui développent des « stratégies, encouragent les ressources et les efforts mutuels visant à réduire les ravages dans la société entière en investissant dans l'éducation, l'emploi, les soins de santé, le logement et la préservation de l'environnement ».³¹ En tant que telle, l'idéologie abolitionniste cherche à déraciner les systèmes d'oppression qui vont au-delà de la police et qui rendent l'institution nécessaire. En conséquence, l'idéologie abolitionniste ne peut être séparée des combats plus universels pour la liberté et la libération.

Les exemples de mouvements militants défendant des mesures visant à se départir de la police abondent. C'est notamment le cas de femmes sud-africaines qui, pendant la pandémie de COVID-19, ont créé des refuges pour accueillir les femmes confrontées à la violence, dispositions qui ont permis de renforcer les moyens à disposition des communautés pour affronter le danger. Des recherches plus poussées sont toutefois nécessaires pour évaluer les avantages et les inconvénients de la mise en place de solutions communautaires alternatives au recours à la police sur le continent.

Il n'existe pas de réponses faciles à la création et à la mise en œuvre de visions transformatrices de la justice. Préférons l'approche qui consiste à « Planifier. Gérer. Rêver. Expérimenter » et à s'engager dans un futur féministe au potentiel transformateur.

TRACER UNE VOIE ET AVANCER

Les militantes évoquent une approche de la justice qui n'est pas clivante mais qui cherche un consensus autour d'un idéal à atteindre. Reprenons l'exemple de la différence entre la justice pénale et la justice sociale, la première reposant sur la rétribution, la violence et la vengeance, la deuxième sur une approche basée sur la distribution des avantages, des droits et des responsabilités. Il existe donc différentes conceptions de la justice, chacune suivant une norme éthique particulière, potentiellement en conflit avec une autre. Il existe différents types de justice moderne, fondés sur des éthiques parfois contradictoires. Les militantes parlent plutôt d'approches qui ne créent pas de fractures et qui ne catégorisent pas, mais qui construisent une continuité entre la justice sociale, pénale, environnementale,

31 Derecka Purnell, *Becoming Abolitionists*.

économique et civile. D'après leurs points de vue, entrer en cohérence avec la manière dont nous voulons structurer nos sociétés et nous relier les unes aux autres implique de nous éloigner de l'approche actuelle qui conduit à la fragmentation. Les militantes ont également critiqué le fait que la justice relève du seul domaine de l'État, car celui-ci a le pouvoir d'administrer la rétribution à grande échelle. Or si nous ne nous concentrons pas essentiellement sur la rétribution, alors une voie différente où les communautés jouent un rôle dans l'administration de la justice devient envisageable. Mais à quoi cela ressemble-t-il ? Comment les militantes interrogées comprennent-elles la justice ?

Les militantes interrogées ont proposé des interprétations riches et variées du principe de justice, à partir de leurs expériences et de celles des femmes avec lesquelles elles travaillent. La justice et la guérison sont des concepts intrinsèquement liés pour les WHRD interrogées, deux éléments identifiés comme essentiels pour transformer nos réalités. La réflexion dominante mise en exergue au fil des entretiens associe l'expérience de la justice à celle de la guérison et de la libération collectives au niveau personnel. Plutôt qu'un modèle fixe, la justice est envisagée comme un ensemble de principes directeurs qui se concentrent non sur la rétribution mais sur la réparation des dommages et le rétablissement des relations. Même si les WHRD interrogées ont partagé leur rêve d'une transformation complète des systèmes de justice pénale tels qu'ils existent aujourd'hui, elles ont également rappelé la nécessité d'une approche plus pragmatique qui se focaliserait sur l'adoption de pratiques féministes de la justice qui, au fur et à mesure, parviendraient à transformer la nature de la justice pénale telle que nous la vivons aujourd'hui.

En fin de compte, le système de justice attendu est « à visage humain » plutôt qu'un « système froid » (AD10). Il intègre la douleur ressentie au niveau individuel et collectif, s'attaque aux causes profondes de la violence et des traumatismes, se concentre sur la dimension de la responsabilité afin de ne pas perpétuer la violence d'État et répond au sentiment de douleur et de perte de l'individu et de la communauté.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA GUÉRISON ET DE LA JUSTICE ÉVOQUÉES LORS DES ENTRETIENS

Avant d'aborder les conceptions de la guérison et de la justice évoquées dans les entretiens, revenons sur la singularité de la justice réparatrice par rapport à d'autres approches, notamment la justice transformatrice, car il est probable que les principes évoqués dans cette partie se recoupent. La justice transformatrice met l'accent sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la violence et de déraciner le système d'oppression afin de créer une société juste. En revanche, la justice transformatrice présente une analyse sociale, formule une critique des dynamiques et des relations de « pouvoir exercé sur autrui », analyse l'interaction entre éducation communautaire et dynamiques de la violence, les actions des communautés pour transformer les institutions sociales et politiques, les normes ainsi que l'accès aux ressources. La justice transformatrice s'attache fondamentalement à interroger les formes actuelles de violence et à prévenir toutes violences futures afin de rompre les cycles générationnels de la violence. En se concentrant sur la rupture des cycles de violence, l'analyse des causes profondes systémiques de la violence et la mise en place d'alternatives aux systèmes de justice actuels, la justice transformatrice incarne et encourage une politique abolitionniste qui exige la fin du système carcéral, des services de police et de la surveillance, qui sont intrinsèquement violents.³²

Cette brève description de la justice transformatrice démontre que ce concept recoupe plusieurs dimensions propres à la justice réparatrice que nous analyserons dans la partie de notre étude concernée. Le mouvement de la justice réparatrice prend sa source dans la longue histoire de plusieurs mouvements, notamment les mouvements de justice économique, environnementale, reproductive, des personnes handicapées et de justice

32 <https://transformharm.org/transformative-justice-a-brief-description/>



transformatrice, et découle de la manière dont ces mouvements mettent en lumière les différentes manifestations de l'oppression, de la violence et des traumatismes systémiques, ainsi que leurs répercussions sur nos corps, nos vies et notre dignité.

Le cadre de la justice réparatrice est le premier à faire valoir les dimensions de la guérison, du bien-être ou du mal-être collectif dans les espaces et les communautés de militantes et de justice sociale. Il propose une stratégie de renforcement des mouvements pour soutenir les imaginaires et les idées propres aux organisatrices et aux organisations.

Ceci étant dit, attendons-nous à la résonance des réflexions ci-dessous avec le cadre de la justice transformatrice.

S'attaquer aux Répercussions Collectives de l'Injustice

La dimension collective de la justice constitue l'une des principales caractéristiques évoquées. La recherche de la justice est envisagée comme un effort collectif, étant donné que les expériences de violations des droits ne concernent pas uniquement la victime/survivante, mais également l'ensemble de la communauté.

La justice [...] ne consiste pas seulement à condamner l'auteur, mais également [...] à reconstruire la victime ainsi que toute la communauté sur de nouvelles bases [...] afin que la même situation ne se reproduise plus jamais (WHRD, RDC10).

La nécessité d'une approche collective implique également l'examen de ce que les communautés considèrent comme justice. Cette approche est difficile à mettre en œuvre car nous sommes « conditionnées » pour recourir à des experts en cas de conflit : police, tribunaux, travailleurs sociaux, etc. Nous devrions plutôt nous concentrer sur le renforcement des mécanismes existants par lesquels les communautés cherchent à comprendre, discuter et se mettre d'accord sur la manière de traiter et de guérir des injustices (H, SA06).

Ne Pas Romancer les Approches Communautaires

Les militantes étaient cependant très conscientes du fait que l'un des défis à relever en s'appuyant sur les mécanismes de justice communautaire ou en se concentrant sur leur renforcement réside dans le fait que leurs communautés sont, dans de nombreux cas, elles-mêmes patriarcales et constituent une source de traumatismes et de violences.

Il faut aussi guérir de votre douleur familiale, de la communauté dans laquelle vous vivez – c'est une douleur (H, SA02).

Les militantes ont également critiqué certaines pratiques traditionnelles de justice qui ne permettent pas aux femmes de s'exprimer pleinement, de prendre des décisions concernant le préjudice subi et de proposer des remèdes éventuels. De telles pratiques leur donnent une impression d'inachevé, car si leurs paroles dénoncent des préjudices, aucune mesure compensatrice n'est suggérée ou mise en œuvre. Les WHRD ont largement pointé l'insuffisance de certaines pratiques traditionnelles et la création d'un espace d'expression. En outre, faire partie des pratiques traditionnelles de guérison et de justice suppose d'être acceptée par la communauté, une réelle contrainte pour de nombre d'entre elles car leur militantisme remet en cause de nombreuses valeurs traditionnelles et la compréhension sociétale d'un comportement acceptable pour les femmes.

*Je ne veux pas romancer
les méthodes collectives de
guérison, ni les méthodes
communautaires de
guérison, [...] car cela
a également posé des
problèmes, nous savons que
[...] si vous êtes considérée
comme différente [...] ces
mécanismes peuvent être
totalement inutiles (WHRD,
SA12).*

Une autre critique importante concernant les approches collectives de la justice tient au fait que certaines approches traditionnelles se concentrent largement sur le collectif, mais pas du tout sur l'individu. Une militante s'est demandée si « la poussée vers la guérison collective n'est pas une façon d'effacer la souffrance individuelle » (WHRD, SA01). Plutôt que de se concentrer uniquement sur l'individu ou le collectif, il faut trouver un équilibre qui reconnaît l'individu comme une « cosmologie » en soi (c'est-à-dire une cosmologie composée de traits physiques, d'émotions et des esprits et âmes de nos ancêtres, faisant de l'individu un collectif en soi) (WHRD, SA01). Le fait de penser au collectif comme à diverses cosmologies se réunissant est une approche intéressante qui donne la priorité à la complexité de l'individu et au fait que le collectif est constitué de plusieurs cosmologies individuelles et complexes. Le « collectif » n'est plus une unité unique ayant les mêmes expériences, croyances et besoins, mais un ensemble complexe et diversifié. Une telle optique est essentielle lorsqu'il s'agit de réfléchir aux besoins et aux méthodologies collectives de justice et de guérison, et nourrit la réflexion sur nos différences, nos similitudes, nos priorités et nos histoires, et sur la création d'une boîte à outils de stratégies résultant d'échanges, plutôt qu'une approche unique.

Transformer les Contextes qui ont Engendrés les Préjudices Subis

Il est intéressant de noter que les visions de la justice évoquées lors des entretiens impliquent également un travail sur la transformation, en premier lieu, des circonstances et des contextes à l'origine du préjudice subi. Cette approche de la justice cherche à éradiquer les problèmes structurels qui causent des préjudices et entretiennent les violences. Parmi les problèmes structurels évoqués figurent le sexisme, la discrimination fondée sur la capacité physique, l'homophobie, l'hétérosexisme et le capitalisme, tous autant de systèmes qui créent et entretiennent les violences et qui doivent être analysés puis transformés afin d'aboutir à une justice durable. Les

**LES MILITANTS
ONT ÉGALEMENT
CRITIQUÉ CERTAINES
PRATIQUES DE JUSTICE
TRADITIONNELLE
QUI NE PERMETTENT
PAS AUX FEMMES
DE S'EXPRIMER
PLEINEMENT,
DE PRENDRE
DES DÉCISIONS
CONCERNANT LE MAL
QUI A ÉTÉ FAIT ET
DE PROPOSER DES
REMÈDES POSSIBLES.**

militantes ont également fait remarquer qu'une telle vision de la justice ne peut être prescrite, car il ne s'agit pas d'une solution unique, mais qu'il faut mener une réflexion collective afin d'être « proche des communautés » pour y parvenir (H, SEN 10).

S'Affranchir des Mesures Punitives qui Guérissent Rarement des Injustices

Pour parfaire cette approche de la justice axée sur la guérison, il convient de critiquer le système de justice pénale actuel, centré autour de la personne accusée d'un crime, de la punition par l'emprisonnement et de l'octroi d'un pouvoir croissant aux policiers, aux militaires et tout autre personnel de sécurité. Tous ces acteurs appartiennent à des institutions qui valorisent le militarisme et la masculinité violente, et ne sont pas en mesure de comprendre ou d'agir dans des cadres d'action dédiés à la guérison et à la santé au service des communautés. Les militantes interrogées ont souligné la nécessité de mettre en place une approche dans laquelle faire preuve de responsabilité n'est synonyme de recours à la violence comme solution envisagée pour sanctionner des violations ou des préjudices. Au contraire, l'approche souhaitée envisage la mise en place de véritables changements comportementaux pour assurer la cessation des préjudices. Les militantes interrogées n'ont pas beaucoup d'espoir sur une profonde refonte des systèmes de justice car les États ont intérêt à maintenir le statu-quo. Pour que ces visions de la justice deviennent réalité, une révolution du système organisationnel doit avoir lieu afin de modifier les institutions et les normes sociales et politiques. En lien avec le point précédent sur la nécessité de transformer nos contextes de vie, s'affranchir des mesures punitives signifie également que le contexte en relation avec les ordres politiques qui nous gouvernent change afin d'éradiquer les injustices.

L'État s'efforce d'instaurer une justice (du point de vue punitif), et non une guérison [...] en un sens, il renonce à sa responsabilité à cet égard. (WHRD, REG, BW11).

Réviser et Abroger les Lois Conservatrices et Discriminatoires

Les militantes interrogées ont souligné les racines coloniales à l'origine de nombreuses lois qui continuent d'affecter les femmes et les personnes LGBTQ aujourd'hui. Il s'agit notamment de lois qui stipulent ce qui constitue une orientation sexuelle « normale » par rapport à une orientation sexuelle « déviante », en se fondant sur le succès des missionnaires coloniaux. Ces derniers ont réussi à effacer l'histoire de la diversité sexuelle en Afrique et à occulter le fait qu'il n'existe aucun exemple de systèmes de croyance traditionnels africains qui considèrent les relations homosexuelles comme un péché ou qui les associent à des concepts de maladie ou de santé mentale, sauf lorsque le christianisme et l'islam ont été adoptés. La partie consacrée à la violence structurelle des systèmes médicaux ci-dessus a également mentionné plusieurs lois héritées du passé colonial du continent qui continuent d'affecter nos perceptions de la maladie mentale, créant des attitudes normatives dont il est difficile de se défaire.

Les structures juridiques coloniales ne sont pas le seul problème à intégrer dans la réflexion sur la réforme juridique. En effet, plusieurs lois qui affectent le militantisme des WHRD doivent également être abrogées : les lois qui restreignent la réception de fonds et limitent drastiquement les activités des ONG, et les lois formulées en termes vagues qui cherchent à protéger « l'ordre public », les « valeurs traditionnelles » et la « moralité », entre autres concepts vaporeux visant à réprimer toutes formes de dissidence. La justice, par conséquent, suppose donc aussi de réformer des lois discriminatoires et conservatrices qui constituent un terrain fertile au développement des injustices que subissent les WHRD.

Perception Sexospécifique des Réparations

Il est intéressant de noter que la majorité des WHRD interrogées en RDC ont indiqué qu'il est essentiel de mettre en place des processus de réparation pour obtenir justice. Cette position n'est pas surprenante, étant donné l'importance accordée à la thématique des réparations

dans les situations de conflit au sein des récits recueillis. Les militantes interrogées ont confié que la compensation financière doit être accompagnée d'une reconnaissance du préjudice subi et d'excuses publiques qui se fondent sur une prise en compte collective des crimes commis. Les demandes de réparations doivent également mettre l'accent sur la nécessité de disposer d'installations de santé physique et mentale accessibles, en plus de mesures de développement économique. Les activistes ont également souligné la nécessité d'une compréhension sexospécifique des réparations, qui doit aller au-delà d'une compréhension des préjudices fondée sur les violations des droits civils et politiques et qui doit intégrer la violence structurelle, les inégalités et les discriminations préexistantes. Les réparations devraient donc prendre en compte les préjudices économiques, sociaux et culturels afin d'aborder pleinement les expériences des femmes dans les conflits (01, WHRD). Ainsi, les réparations ne doivent pas « réparer » le préjudice en cherchant à revenir aux anciens modes de vie, qui étaient eux-mêmes injustes et discriminatoires. Un retour à une situation d'injustice préexistante ne peut être une promesse de réparation. Cette focale féministe sur les réparations ne peut pas être instillée dans les programmes de réparation tant que les féministes n'assument pas déjà des rôles décisionnels dans les espaces où la vision et les détails de ce que les réparations impliquent sont établis (WHRD, DRC01).

Centres de Guérison

Les militantes ont également évoqué l'idée que la justice devrait se préoccuper des sentiments que l'expérience de la violation a provoqués, au-delà du traitement des conséquences physiques de la violence.

*Nous rêvons d'une justice qui répare et réduit la douleur
d'une personne qui a été longtemps détruite, qui a été
longtemps lésée (WHRD, DRC07).*

Dans un souci de faire écho aux répercussions psychologiques et émotionnelles se trouve le point de vue selon lequel les systèmes de justice doivent intégrer la guérison comme un aspect fondamental de la réalisation du processus de justice. Fondamentalement, la discussion sur le thème de la guérison ne peut être distincte de la discussion sur la réforme des lois et des politiques (WHRD, REG, UGN11).

Mettre l'accent sur la guérison implique le remplacement de la sanction et de toute mesures punitives par la responsabilisation et la mise en place de formes collectives de soutien pour les victimes des préjudices et leurs proches. La responsabilité des auteurs du préjudice doit être appréhendée avec des modèles alternatifs car les modèles existants ne remettent pas en question la violence de l'État dans les différentes manières dont elle se manifeste comme seule voie de justice.

Le thème du respect est également apparu dans de nombreux entretiens lorsque les militantes ont parlé de la justice qui « guérit ». Les violations des droits des WHRD sont presque toujours accompagnées d'un récit qui normalise cette violence comme étant ce qu'elles méritent du fait d'être des « femmes irrespectueuses », des « femmes libertines », des « agents étrangers », pour reprendre les accusations enracinées dans les normes du patriarcat, de l'hétéronormativité et de la politique de respectabilité. Cette dernière renvoie à l'idée que les communautés marginalisées doivent adhérer aux normes culturelles dominantes pour être respectées, le manque de respect étant présenté comme la raison de la discrimination et de l'exclusion sociale. Le comportement individuel est donc le point de mire et le terrain du changement, et non les structures à l'origine de l'inégalité. Concrètement, être une travailleuse du sexe, une lesbienne, une allosexuelle, une militante qui défend des droits considérés comme « tabous » est synonyme de culpabilité. En ciblant les WHRD, le débat porte souvent sur leur respectabilité et leur innocence qui resterait à prouver, et non sur la violation des droits. La respectabilité signifie également que le plaidoyer pour le changement social doit être mené d'une certaine manière afin d'être en ligne avec les normes sociales et les normes comportementales. Il s'agit d'une tactique visant à contrôler, distraire et épuiser les femmes.

De telles affirmations contribuent à la construction d'un récit populaire qui légitime la violence à laquelle les militantes sont confrontées, les aliénant à leurs familles et leurs communautés qui croient peu à peu qu'elles constituent effectivement un groupe qui doit être géré en ayant recours à la violence. Les militantes interrogées ont dit ressentir la violence émanant de la sphère de l'invisible, devant constamment se battre pour convaincre de leur sincérité et leur valeur. La reconnaissance publique des fonctions importantes qu'elles occupent et leur droit d'être activement militantes sans violence ni intimidation à leur endroit leur donnerait le sentiment d'être « vues », ce qui, en soi, serait un remède au sentiment d'aliénation de leurs communautés (WHRD, SEN05).

ALORS, QUELLES MESURES PEUT-ON PRENDRE À PRÉSENT ?

Les militantes ont partagé des conceptions de la justice qui sont intrinsèquement liées à celle de la guérison. Prises ensemble, les idées proposées ci-dessus pourraient créer de véritables transformations dans la façon dont nous expérimentons le système de justice. Cependant, le monde dans lequel nous vivons est un long voyage, qui s'étend dans la durée. Les véritables transformations impliqueront une analyse féministe contextuelle des structures de pouvoir qui créent et maintiennent le système en l'état aujourd'hui, un examen et une prise de conscience des racines sur lesquelles est bâti le système de judiciaire, une analyse politique féministe des transformations nécessaires, ainsi que la mise en place d'une feuille de route pour la réalisation de cette vision. Il s'agit d'un travail collectif inter-mouvements qui nécessite une stratégie et un financement créatifs. Les militantes interrogées ont partagé leur vision de ce que les militantes féministes peuvent faire dès maintenant.

Une piste consiste à commencer par comprendre les causes profondes des failles du système juridique actuel. Les militantes ont confié qu'apprécier le travail de dépannage du système par « la fourniture de services d'aide juridique, l'accompagnement des femmes au tribunal, etc. n'est pas la même chose que de dire que ces tribunaux ne fonctionnent pas » (Sibongile). Et bien que l'adoption de lois qui défendent les droits des femmes soit certainement essentielle et que la poursuite de ce travail soit nécessaire, les militantes affirment que les lois favorables, lorsqu'elles sont adoptées, ne changent pas le fait que « nous vivons dans une société misogyne, une société patriarcale, et que les gens [au pouvoir] ne veulent pas voir les femmes. Ils ne croient pas aux femmes » (ACD, SA01).

***Pour commencer, vous [les femmes] êtes folles
(ACD, SA01).***

S'attaquer aux moteurs structurels de l'injustice est une manœuvre difficile qui nécessite une analyse politique et féministe qui identifie les facteurs à l'origine de la violence des systèmes de justice et qui examine les contextes de création de ces systèmes. C'est essentiel pour obtenir une appréciation complète des fondements théoriques de la misogynie, du patriarcat et de la discrimination fondée sur la capacité physique dont nous faisons l'expérience dans nos rapports avec la loi. Il ne s'agit pas d'un travail dans lequel de nombreux mouvements féministes se sont engagés, car les mouvements manquent généralement de temps et des ressources nécessaires. En outre, ce travail a une vocation à la déstabilisation, ce qui entraînerait très probablement une persécution importante des institutions étatiques.

Ce travail est aussi limité car le domaine juridique est un domaine technique, largement dominé par les hommes, qui non seulement assurent la formation des femmes juristes, mais qui les « cantonnent » à travailler dans des domaines juridiques considérés comme acceptables afin d'être « prises au sérieux » (ACD, SA01). Qui plus est, le domaine juridique est également largement dominé par les militantes des anciennes générations.

Ajoutons à cela l'incapacité de mener des travaux intergénérationnels ayant vocation à former les jeunes générations aux méthodes juridiques féministes, l'ensemble de ces facteurs créent un contexte de « rigidité » et de conservatisme juridique peu propice aux approches ou analyses révolutionnaires.

Pour modifier la nature de l'aide juridique telle qu'elle est fournie aujourd'hui, il faudrait aller au-delà de la compréhension des cas en tant qu'événements juridiques pour les comprendre comme une étape vers la libération de la communauté affectée. Dans la mesure où l'engagement avec les systèmes juridiques est un travail technique, ce changement nécessite une collaboration étroite entre avocats et militantes féministes afin que les avocats bénéficient de formations leur permettant d'agir comme organisateurs, et non « comme des membres du corps diplomatique assistant une communauté ». Cela signifie que les avocats doivent être investis « plus largement dans l'approche globale » afin d'être en mesure de comprendre dans quelle mesure un dossier peut constituer une occasion de contribuer à cette approche globale.

Une fois que les avocats se présentent, [on comprend que] les questions sont devenues juridiques et que les groupes concernés ne sont plus que des organes à ce moment-là. Vous pouvez acheter des t-shirts, les emmener en bus au tribunal ou organiser un atelier expliquant le processus. Rien dans cette approche n'a le potentiel de transformation (ACD, SA01).

CEPENDANT, PLUSIEURS MILITANTS EN AFRIQUE DU SUD ONT SOULIGNÉ LA NÉCESSITÉ DE CRÉER UN ENVIRONNEMENT QUI PERMETTRAIT AUX MILITANTS D'UTILISER LA LOI POUR DEMANDER UNE JUSTICE HISTORIQUE POUR L'APARTHEID ET LA MANIÈRE DONT IL CONTINUE DE SE RÉPERCUTER À TRAVERS LE PAYS AUJOURD'HUI.

Les militantes de la justice environnementale ont expliqué que l'un des enjeux de l'engagement avec les avocats qui travaillent dans le domaine des droits de l'homme et de la justice sociale est qu'ils ne s'associent pas à une politique féministe de ce que la justice et les droits humains peuvent signifier dans le contexte de la résistance aux industries extractives. C'est dans ce sens que les avocats devraient réinventer leurs rôles et être « déplacés » (ACD, SA01) afin que les communautés avec lesquelles ils travaillent décident du quand et du comment d'un procès. Les travaux qui ont cours dans



les salles d'audience doivent également être étroitement liés au travail de plaidoyer qui se déroule en dehors des tribunaux. Autrement, croire que seuls les tribunaux peuvent contribuer aux changements, ce qu'une militante a appelé « le changement juridique au compte-gouttes » aboutit à une impasse.

Pour démanteler les structures juridiques actuelles qui font défaut aux femmes, les militantes réclament un point de départ qui ne soit « pas aussi écrasant que de dire qu'il faut tout démolir ». Le point de départ varie en fonction du contexte. Plusieurs WHRD sénégalaises ont ainsi suggéré que nous devons commencer par identifier les lois qui affectent les militantes et de quelle manière, or l'information est lacunaire dans de nombreux cas. Les militantes ne sont pas certaines « de ce que je pourrai obtenir, ou de ce à quoi j'ai droit » lorsqu'elles cherchent différentes voies légales. Bien que cela « semble très élémentaire », ces informations sont essentielles pour entamer une discussion sur « ce qui doit changer ».

Toutefois, plusieurs militantes sudafricaines ont alerté sur la nécessité de créer un environnement qui permettrait aux militantes d'utiliser la loi comme levier en vue d'aboutir à une justice historique concernant l'apartheid et ses impacts dans le pays aujourd'hui. Cela implique un travail transverse entre juristes militantes et WHRD pour aborder la manière dont les lois et les pratiques de l'apartheid continuent d'affecter les communautés et pour circonscrire ce à quoi nous voulons résister, et de quelle façon.

Réfléchir à l'instauration de cadres de responsabilité communautaire est également une thématique évoquée dans plusieurs entretiens, en particulier avec des militantes congolaises, comme un outil central qui permettrait de donner corps à l'imaginaire et à des approches alternatives de la responsabilité éloignées du système de justice pénale. Les militantes ont confié que, lorsqu'elles réfléchissaient à des mesures politiques visant à lutter contre la violence sexuelle dans les espaces d'organisation, elles doutaient de l'efficacité du recours au système de justice pénale pour incriminer les responsables. Cela dit, si la police et les cadres d'exercice de la justice pénale sont généralement des acteurs et des espaces où la violence est perpétrée contre les WHRD, comment pouvons-nous élaborer des stratégies permettant de lutter contre la violence dans nos communautés sans compter sur ces acteurs ? Les processus de responsabilisation communautaire ne proposent pas d'outils standards mais se fondent sur des stratégies visant à inciter les membres de la communauté à rendre compte de leurs actions et à modifier leurs comportements. Les militantes réclament également un renforcement des capacités des membres de la communauté et de la communauté elle-même afin de transformer les conditions politiques qui conduisent à l'oppression et la violence. Elles encouragent les communautés à réfléchir aux moyens nécessaires pour soutenir les membres de la communauté victimes de violence en misant sur des stratégies axées sur leur autodétermination.

Commencer au niveau de nos communautés et imaginer des cadres de responsabilité en dehors de l'État a été retenu comme la première étape cruciale possible pour entrevoir et faire advenir une réalité alternative. Certaines militantes ont fait remarquer que cela implique de repenser la manière dont certains espaces de militantisme deviennent des espaces où il est très coûteux de faire une erreur, des espaces où des moyens violents sont déployés pour dénoncer ou accuser ses collègues à l'instar de la « culture de la dénonciation (call out) ». La mise à l'index d'une militante qui a parlé ou agi de manière nuisible conduit parfois à un défilé public de militantes avec des critiques acerbes qui effacent notre passé commun vécu avec ces militantes. Il est particulièrement tragique, selon une militante, que nous dénoncions nos sœurs féministes avec la même violence que nous dénonçons les systèmes qui nous oppriment (WHRD, SA07), au lieu de respecter « l'énergie, le temps, le soi » que la militante a mis à disposition du mouvement. Soyons de bonne foi et admettons qu'une « expression de quelque chose qui est antiféministe ou avec laquelle je ne suis pas d'accord n'efface pas tout ce que l'autre a fait au sein de ce mouvement ». Au lieu de faire défiler les militantes en public, une approche respectueuse et féministe consisterait à avoir des échanges privés sur la façon dont les mots ou les actions qui ont été prononcés ont nui au mouvement et sur ce qui aurait dû être fait ou dit à la place. Les militantes expliquent que cette « culture de la dénonciation » provient du fait que les militantes sont toujours



en mode résistance : elles organisent des manifestations, protestent et résistent (WHRD, SA07). Bien que ces tactiques soient utiles pour résister aux systèmes d'oppression, nous devons réfléchir à des stratégies de résolution des conflits au sein de nos mouvements. Nous ne devons pas nous affaiblir mais travailler dans des collectifs où les tensions et les désaccords sont inévitables.

Intégrer la guérison dans la manière dont les espaces d'organisation recherchent la justice et intègrent la dimension de la responsabilisation signifie que la guérison ne doit pas se concentrer sur une crise ou une réaction à un traumatisme, mais devenir le fondement de notre réalité quotidienne, sans être liée à un privilège (WHRD, SA05).

Une approche intéressante suggérée pendant les entretiens consiste à animer les échanges autour des notions de responsabilité et de guérison par les aînées féministes, qui ont des idées précieuses et qui ont également plus d'espace cérébral pour mener ce genre de travail : elles sont moins sollicitées par le travail quotidien des organisations et adoptent une vue globale permettant d'établir des recommandations sur les sujets de la santé et des espaces organisationnels. Ce serait également une façon intéressante d'intégrer les militantes plus âgées dans les espaces de militantisme.

Il est évident que le chemin vers la transformation varie en fonction du contexte, avec des points de départ et des objectifs différents. Cependant, les militantes s'accordent en général pour dire que le travail de transformation doit commencer par le travail « de base » de compréhension des lois qui les affectent. Cela implique la compréhension des lois qui affectent leurs droits, la manière dont les diverses lois créent différentes vulnérabilités, une analyse politique féministe des structures juridiques existantes et de leurs causes profondes, un travail transversal qui modifie la manière dont le militantisme juridique est pratiqué, et un travail transversal pour créer le monde différent auquel nous aspirons. Les militantes ont également souligné que la nécessité d'imaginer et de créer un monde différent est un travail qui peut commencer en interne, au niveau des mouvements, ce dès maintenant. C'est en s'engageant dans des échanges difficiles sur la responsabilité, le partage du pouvoir et en imaginant de nouvelles façons de penser la distribution des responsabilités que des alternatives féministes aux questions difficiles peuvent être créées et étendues « à l'extérieur ».

*Que signifie la conceptualisation et l'élaboration d'outils permettant d'être en mesure de défier les institutions ?
Que signifie le rassemblement autour de programmes qui remettent presque à zéro les cadres conceptuels ?
Pour qu'il y ait au moins des outils et des ressources sur lesquels les gens puissent s'appuyer [...] parce qu'on se sent seule là-haut et on est souvent livrée à soi-même pour s'attaquer à une institution et vous savez que les institutions sont des monstres (WHRD, SA10).*

2.1.2 LA VIOLENCE STRUCTURELLE DES SYSTÈMES ÉCONOMIQUES

Ma grand-mère possédait des vaches, des poulets, un champ [...] Et je commence à me souvenir qu'en fait je n'ai jamais eu faim [...] C'est lorsqu'on arrive en ville qu'on commence à voir à quel point on a faim, à quel point on a soif. Ce travail [consiste] à ouvrir les yeux et à établir des liens pour comprendre que nous ne livrons pas uniquement le combat des allosexuelles, mais également le combat pour manger à sa faim, pour bénéficier d'un abri [...]. Vous commencez à relier toutes ces choses que vous devriez avoir mais qui ne sont pas disponibles parce que quelqu'un les a prises petit à petit. Et donc, il faut travailler à rebours pour se souvenir (WHRD, SA07).

PATRIARCAT, CAPITALISME ET NÉOLIBÉRALISME

Considérer la violence économique en faisant intervenir la mémoire et le souvenir est une idée intéressante qui a émergé au cours de plusieurs entretiens. D'où l'importance de la préservation vivace de la mémoire du passé en tant qu'illustration de l'existence d'autres modes de vie jusqu'à ce qu'ils soient dérobés « petit à petit », comme le dit la citation ci-dessus. Selon certaines militantes, c'est l'intérêt des détenteurs actuels du pouvoir que nous oublions ces vies antérieures ainsi que les facteurs qui ont façonné les réalités actuelles afin que soit ancrée la croyance que l'inégalité est la norme. Nos souvenirs sont une source importante de résistance. Il convient donc de commencer cette partie par une analyse des causes profondes de l'existence de nos systèmes économiques actuels, à savoir le facteur colonial et patriarcal. Plutôt que d'analyser la violence économique dans un pays spécifique, l'accent est mis sur l'analyse des fondements systémiques de la violence des systèmes économiques mondiaux, dans lesquels les économies locales, nationales et régionales sont intégrées.

Les systèmes économiques mondiaux sont profondément ancrés dans le patriarcat, le capitalisme et le néolibéralisme. En dépit de l'existence des sociétés patriarcales précédant le capitalisme, depuis son apparition, ce système économique intègre des structures patriarcales pour préserver son existence. Le système du patriarcat a également adopté le capitalisme pour soutenir l'exploitation des femmes et de leur travail, une exploitation qui continue de maintenir l'ordre économique actuel en l'état. Le patriarcat et le capitalisme sont des acteurs clés de la définition du travail et des organes productifs, ils sont donc « à haute valeur ajoutée ». Une illustration majeure de cette définition concerne le statut du travail de soins non rémunéré. Estimé à 10,8 trillions USD par an par le rapport « Time to Care » d'Oxfam, ce travail de soins non valorisé et non reconnu comme travail³³ n'est pas rémunéré. Pourtant, il est le lot de nombreuses travailleuses et maintient à flot les économies capitalistes. Ce manque de reconnaissance n'est pas une erreur de parcours mais plutôt le moteur d'un patriarcat capitaliste qui cherche à limiter les opportunités des femmes et à les maintenir sous le contrôle économique des hommes.

Le contrôle du corps des femmes fait partie intégrante du système patriarcal capitaliste et se manifeste par le maintien de l'ordre et l'objectivation du corps des femmes. Cela

33 Time to Care: Unpaid and underpaid care work and the global inequality crisis, <https://www.oxfamamerica.org/explore/research-publications/time-care/>, p. 12, 2020.

se traduit par les efforts déployés pour contrôler et restreindre les droits reproductifs afin que les femmes ne soient pas en pleine possession de leurs corps. Au cœur de cette vision se trouve la croyance que les fonctions principales du corps des femmes consistent à procréer et à satisfaire la sexualité des hommes. Il est donc évident que les femmes handicapées, les femmes homosexuelles et les femmes transgenres qui s'éloignent de cette vision sont victimes de violences physiques et psychologiques et de violations de leurs droits, à commencer par la stérilisation forcée.

Le capitalisme néolibéral représente un autre pilier de l'ordre économique mondial actuel et se caractérise par l'hégémonie financière des capitaux mondiaux, la « liberté » des marchés et la valeur du profit au-dessus des personnes et de l'environnement. D'un point de vue écoféministe, l'exploitation des femmes et de l'environnement, ainsi que la violence exercée à leur encontre ne sont pas des sous-produits de ce système, mais plutôt une condition préalable à son fonctionnement. Au cœur de cet ordre économique mondial, l'accent est mis sur la « croissance », ce qui implique de privilégier des modèles orientés vers l'exportation pour le Sud, par le biais d'extractions de ressources naturelles et d'investissements privés régis par les pays du Nord. L'accent mis sur l'extraction et l'exportation des ressources naturelles est une extension de décennies d'extraction coloniale des ressources des colonies, bien qu'avec une expansion en termes d'échelle et de sophistication, sans aucune réflexion sur la durabilité des projets, ni sur la dégradation environnementale et sociale causée dans les pays producteurs de matières premières (Fondation Rosa Luxemburg, et. coll, 2013). L'agenda économique néolibéral signifie que des opportunités toujours nouvelles sont créées pour que les entreprises puissent investir et accumuler des profits. Cela a entraîné l'intensification et la croissance des activités extractives, la dégradation de l'environnement, la marchandisation et l'appropriation accrues des terres et des ressources historiquement sous le contrôle des communautés autochtones et autres communautés habitant sur les terres. Le combat que mènent les WHRD contre l'extractivisme dans les communautés touchées par les industries extractives doit donc être reconnu fondamental et répondant à des pratiques systémiques et non comme des activités d'entreprises individuelles « cupides » protégées par des gouvernements corrompus. En réalité, le système fonctionne tel qu'il a été conçu pour fonctionner. Mettre fin à la dynamique d'exploitation de l'extractivisme en tant que modèle de développement nécessite donc un changement systémique.

**LE CONTRÔLE DU CORPS
DES FEMMES FAIT
PARTIE INTÉGRANTE DU
PATRIARCAT CAPITALISTE,
APPARENT DANS LE
MAINTIEN DE L'ORDRE
ET L'OBJECTIVATION DU
CORPS DES FEMMES.
CELA COMPREND DES
EFFORTS SOUTENUS
POUR CONTRÔLER
ET RESTREINDRE LES
DROITS REPRODUCTIFS
AFIN QUE LES FEMMES
NE CONTRÔLENT PAS
TOTALEMENT LEUR CORPS.**

La commercialisation des services publics est un autre aspect essentiel du système capitaliste néolibéral. Au lieu d'améliorer et d'augmenter les programmes sociaux et les dépenses afin d'alléger les charges supportées par les femmes, plus de deux tiers des pays réduisent leurs dépenses et privatisent les services publics.³⁴ Bien qu'il ait été démontré que la privatisation accroît les inégalités économiques,³⁵ elle reste conseillée voire imposée par les institutions financières internationales auprès de nombreux gouvernements. Il a été prouvé que les réductions des dépenses publiques diminuent le bien-être physique, économique et émotionnel des femmes. Des recherches menées par l'Association pour les droits de la femme et le développement (Association for Women's Rights in Development, AWID) ont montré qu'à la suite de crises fiscales, la charge de travail des femmes augmente, qu'elles sont plus exposées à la violence à l'égard des femmes, plus susceptibles de perdre leurs emplois ou d'être poussées vers des emplois moins bien rémunérés. En outre, elles sont plus vulnérables à la perte d'avantages sociaux, notamment les retraites.³⁶ La privatisation des services publics s'accompagne du démantèlement de l'État-providence, ce qui signifie que l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à un salaire décent et à la sécurité sociale fait davantage figure d'un privilège qu'un droit.

La thématique de la privatisation des services publics émerge dans les débats autour de la justice pour l'accès à l'eau. Les arguments néolibéraux soutiennent la privatisation accrue des services de l'eau sur le continent, le raisonnement étant que la pénurie d'eau est un problème technique « causé par l'augmentation de la population, le changement climatique et l'incapacité des gouvernements nationaux à gérer et à distribuer l'eau de manière efficace ».³⁷ La solution consiste donc à déléguer ces responsabilités à des entreprises multinationales, transformant ainsi l'eau en une marchandise, une stratégie présentée comme positive car « si l'eau est gratuite, elle ne sera pas valorisée. » Un point de vue féministe radical sur l'économie politique et sur l'écologie politique souligne le fait que ces approches n'interrogent pas les effets de cette privatisation sur les femmes, en raison, entre autres, des dynamiques sociales non résolues du colonialisme fondées sur le capitalisme racial et le sexisme, qui se manifestent par des désavantages uniquement causés aux femmes lorsque de telles politiques sont mises en œuvre.³⁸ Le point de vue écoféministe africain soutient que la crise de l'eau ne doit pas être considérée comme une crise isolée, ni comme une crise humaine, mais plutôt comme le résultat direct d'un développement capitaliste incontrôlé qui génère des cycles croissants de sécheresses et d'inondations. L'analyse féministe africaine note également la tendance du capitalisme du désastre comme idéologie qui émerge dans les moments de crise afin de proposer des solutions au problème qu'il crée, souvent par le biais de stratégies technologiques et militarisées qui contreviennent aux expériences et aux besoins des communautés et les solutions et approches proposées par les WHRD.

L'analyse de la violence structurelle des systèmes économiques a beaucoup à apprendre du mouvement de la justice environnementale (EJ) qui a élargi le concept de l'« environnement » au-delà des principes de conservation et de préservation des ressources naturelles, définissant l'environnement comme « l'endroit où nous vivons, travaillons, jouons, apprenons et prions ». La justice environnementale est fondée sur une analyse structurelle du « racisme environnemental », qui désigne l'impact disproportionné des dommages environnementaux sur certains groupes, notamment les personnes de couleur. La justice environnementale

34 Center for Women's Global Leadership (2009). The Impact of Economic Reforms and Austerity Measures on Women's Human Rights. <https://www.cwgl.rutgers.edu/docman/reports/832-the-impact-of-economic-reforms-and-austerity-measures-on-women-s-human-rights/file>

35 E. Seery (2014). Working for the Many: Public services fight inequality. Oxfam. <http://oxf.am/RZn>

36 Association for Women's Rights in Development (AWID) (2011). Impacts of the Global Financial Crisis on Women's Rights: Sub regional perspectives. <https://www.awid.org/publications/impacts-global-financial-crisis-womens-rights-subregional-perspectives>

37 Chikozho, C., Mapedza, E. (2017). Free-Market Economics and Developmental Statism as Political Paradigms: Implications for Water Governance Theory and Practice in Developing Countries. Dans : Karar, E. (eds) Freshwater Governance for the 21st Century. Global Issues in Water Policy, vol 6. Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-319-43350-9_4

38 Womn & water in Africa: an overview of water justice struggles, <https://uaf-africa.org/wp-content/uploads/2021/10/UAF-AFRICA-WOMN-AND-WATER-JUSTICE-STRUGGLES-REPORT.pdf>

est le principe érigé contre ce racisme qui est enraciné dans les questions économiques, environnementales et celles liées à la santé. Le mouvement EJ postule que, pour que les communautés vivent en sécurité dans leur environnement, nous devons exiger l'accès à « des emplois décents et sûrs, des écoles et des loisirs de qualité, des logements décents et des soins de santé adéquats, une prise de décision démocratique et une autonomisation personnelle ». L'analyse des problèmes structurels qui mettent certaines communautés en danger s'inscrit au cœur de notre approche car d'après nous la justice environnementale est réalisée seulement lorsque les gens sont en mesure de réaliser leur potentiel le plus élevé, sans être entravés par le racisme ou l'iniquité environnementale. La vision élargie de la justice environnementale est celle d'une société où la diversité culturelle et biologique est respectée, où le processus décisionnel est démocratique et où les communautés disposent de ressources nécessaires pour se développer et prospérer.³⁹

Les militantes interrogées établissent un lien entre violence économique structurelle et difficultés liées aux inégalités économiques engendrées par leur vulnérabilité structurelle. Cette vulnérabilité est souvent le fait de leur identité en tant qu'allosexuelles, militantes handicapées ou travailleuses du sexe. Les inégalités systémiques auxquelles elles sont confrontées font basculer de plus en plus de militantes vers la pauvreté, et, lorsqu'elles sont associées à la pression du travail, rendent difficile l'existence de ces militantes qui essaient d'œuvrer pour offrir une vie meilleure à leurs communautés.

Si nous disons que nous prenons soin des militantes, des féministes et des défenseuses des droits humains des femmes, des personnes qui font ce travail au quotidien, comment se fait-il que seulement dix d'entre nous sont propriétaires de maisons ? (WHRD, SA08).

N'importe laquelle d'entre nous pourrait se voir expulsée, car ce type de travail est très peu rémunéré. La majorité des femmes font ce travail bénévolement et c'est problématique parce que le système renforce la féminisation de la pauvreté, c'est-à-dire qu'il est normal que les femmes travaillent sans être rémunérées. Sans oublier le combat pour l'égalité des salaires, nous n'en sommes pas encore là (WHRD, SA01)

Pour que les mouvements puissent poursuivre leurs importantes activités, ces structures doivent être remises en question et remplacées dans le paysage financier. L'insécurité économique à laquelle les militantes sont confrontées a été présentée comme une « source majeure de traumatismes » (WHRD, SA11). Après tout, comment pouvons-nous commencer à imaginer des solutions alternatives lorsque nous n'en faisons pas l'expérience au sein de nos mouvements ?

TRACER UNE VOIE ET AVANCER

Les militantes ont réfléchi aux changements systémiques au sein des modèles économiques actuels, suggérant des alternatives à la manière dont les mouvements féministes sont financés à l'heure actuelle. Ces alternatives doivent interpeller les structures économiques du monde « extérieur » qu'elles mobilisent pour se transformer.

39 <https://greenaction.org/what-is-environmental-justice/>



La conception de réalités économiques alternatives nécessite des efforts concertés pour mettre en évidence et travailler **à l'élimination des fondements discriminatoires, patriarcaux et coloniaux des modèles économiques néolibéraux actuels**. Ce travail implique une déconstruction radicale des concepts de « croissance » et de « développement » et rend nécessaire l'analyse des approches dominantes de la croissance, telles que l'extractivisme, comme une prolongation des tendances coloniales à l'exploitation. Les combats que mènent les WHRD contre l'extractivisme, par exemple, doivent donc être considérés comme « profonds et systémiques ».⁴⁰ Pour que cette grande révision se concrétise, il faut que des institutions démocratiques représentatives du peuple soient en place et que les différentes communautés aient accès à ces institutions. La raison de la nécessité de l'approche de la justice environnementale, qui se concentre sur les stratégies transversales pour arriver à une économie juste, apparaît clairement.

Pour aller de l'avant, il convient également **de changer le discours sur la pluralité des systèmes économiques** et de reconnaître des modèles tels que les économies communautaires, les économies informelles et les économies solidaires, qui sont tous essentiels et jouent un rôle important dans la survie des femmes et de leurs communautés. Un changement de discours constitue une condition sine qua non pour mettre fin à la croyance dogmatique en la supériorité des structures économiques néolibérales, d'autant plus que ces structures créent des conditions qui éliminent les modèles en danger, tels que l'économie informelle, dans laquelle de nombreuses femmes sont diligemment actives afin de subvenir à leurs besoins. Le flou linguistique de termes tels que « le caractère informel » renforce la stigmatisation de cette économie, souvent qualifiée d'« économie de l'ombre », imprégnée d'un air d'illégalité. Les militantes féministes soulignent la valeur de ces modèles pour les communautés locales, qui sont souvent la raison pour laquelle des millions de personnes survivent en dépit de la violence des économies néolibérales.

Le **travail en faveur de la justice économique ne peut être cloisonné**, mais doit plutôt être compris comme un droit en tant que tel. Cela a une incidence sur la conceptualisation des questions de justice économique et sur les stratégies employées par les militantes, et révèle clairement la nécessité d'un travail inter-mouvements. Par exemple, l'urgence de faire avancer la justice reproductive est au cœur de la justice économique. Il est de plus en plus fréquent que les alarmistes de la croissance démographique imputent les inégalités économiques aux capacités de reproduction des femmes, en prétendant qu'il y a « trop de monde » pour que les ressources soient réparties équitablement. Ces arguments détournent l'attention du fait que l'inégalité économique repose sur des injustices structurelles, le paradigme de la croissance capitaliste et des politiques qui placent la recherche du profit au-dessus de tout. La santé sexuelle et reproductive et l'autonomie corporelle des femmes ne sont pas non plus possibles tant qu'elles ne bénéficient pas de droits économiques et d'indépendance. Les droits des femmes à l'autonomie corporelle, y compris les droits sexuels et reproductifs en toutes circonstances, ne peuvent donc être considérés comme distincts du combat pour la justice économique. La lutte contre les mouvements d'extrême droite qui menacent les droits existants doit s'inscrire au cœur de notre combat féministe pour la justice économique. L'approche décoloniale revient à dire que nous ne pouvons pas nier que nous vivons dans un monde où les personnes noires, brunes, féminines, allosexuelles et appartenant à la classe populaire subissent des actes de déshumanisation.

Pour que les mouvements féministes réalisent ce travail difficile, ils doivent être mieux dotés en ressources. Les militantes interrogées ont évoqué le caractère essentiel des subventions de base qui permettraient aux groupes féministes de rémunérer leurs membres, de manière juste. Mener des activités quand on se trouve dans une situation de « précarité économique », comme l'ont dit plusieurs militantes, rend difficile la concentration sur le

40 Behind the Scenes: Exposing the Funders and Enablers of Extractives, the Count Me in! Consortium (CMI!), p.18, https://www.mamacash.org/media/cmi_cmi_briefing_paper_november_24_2021_english.pdf

travail ou la planification de leur vie.

L'insécurité consiste à ne pas savoir d'où viendra la nourriture à l'avenir. Vous pouvez donc dire, je suis ici en train de manger en ce moment, mais qu'en sera-t-il demain ? Et qu'en sera-t-il le jour suivant ? Il s'agit là d'un énorme traumatisme (WHRD, SA11).

Ce travail nécessite de l'innovation. Les économistes féministes ont produit de nombreux comptes-rendus sur la nécessité de la mise en place d'économies régénératrices axées sur des alternatives systémiques, notamment le combat contre les structures de pouvoir, la marchandisation des ressources naturelles et la dépendance à l'égard de l'extractivisme. En outre, elles plaident contre le caractère central d'indicateurs tels que le PIB, mettant en avant plutôt une vision d'économies socialement justes, axées sur la durabilité dans le domaine de l'environnement, le respect de la nature et le rôle des communautés dans la détermination du mode d'utilisation des terres et des ressources. Les alternatives utiliseront d'autres mesures que le PIB, se concentreront sur le bien-être et la qualité de vie, et adopteront une approche systématique axée sur les soins dans les économies formelles tout en remettant en question les disparités entre les sexes dans le travail de soins.⁴¹

Imaginer ce monde alternatif est en cours. En 2018, WoMin (une organisation qui soutient l'organisation des femmes pour créer un mouvement qui conteste l'extraction destructive à grande échelle des ressources naturelles et qui propose des alternatives de développement qui répondent aux besoins de la majorité des femmes africaines) a publié la Déclaration de Mogale en solidarité avec les femmes paysannes et ouvrières qui construisent une vision collective pour un avenir juste et durable.⁴² La Déclaration est considérée comme « la naissance d'un processus de construction d'une charte écoféministe africaine pour une transition juste ». Le contenu de cette « transition juste » devrait être déterminé par les perspectives et les intérêts des femmes africaines dans les communautés et celles qui sont en première ligne des luttes pour des alternatives féministes. Imaginer et construire des systèmes et des réalités féministes alternatifs relève d'un travail difficile et déstabilisant qui implique la prise en compte des expériences et des besoins des femmes du monde entier. Au cœur de cette approche féministe, sa différence d'approche de l'État-nation qui crée des systèmes fondés sur la conscience et l'assurance de contraindre les gens à adhérer à sa vision par la menace de la violence. Les approches féministes ne recherchent pas ce type de pouvoir, mais dépendent de la collectivité, de l'expérimentation et de l'apprentissage continu pour imaginer et créer des modèles et structures alternatifs. Plutôt qu'une destination, la liberté se perçoit comme un processus.

**LES APPROCHES
FÉMINISTES NE
RECHERCHENT PAS CE
GENRE DE POUVOIR,
MAIS DÉPENDENT DE
LA COLLECTIVITÉ, DE
L'EXPÉRIMENTATION
ET DE
L'APPRENTISSAGE
CONTINU POUR
IMAGINER ET CRÉER
DES MODÈLES ET
DES STRUCTURES
ALTERNATIVES.
PLUTÔT QU'UNE
DESTINATION,
LA LIBERTÉ EST
COMPRISE COMME
UN PROCESSUS.**

41 https://www.awid.org/sites/default/files/2022-03/Feminist_bailout_manifesto_EN.pdf

42 <https://womin.africa/mogale-declaration-living-the-future-now/>



Dans un rapport qui s'intéresse principalement à la réflexion sur les différents états de bien-être et de mal-être des militantes féministes sur le continent et sur ce qu'elles croient nécessaire pour que les mouvements se sentent mieux et qu'ils guérissent, la question de savoir pourquoi cette recherche a consacré autant de temps à interroger les systèmes de pouvoir qui perpétuent la violence et les préjudices est cruciale. Quel rapport y a-t-il entre le système économique, législatif, les institutions de santé et la guérison ? Les entretiens ont montré très clairement que les WHRD sont conscientes du rôle que ces systèmes jouent dans leurs sentiments et leurs expériences de mal-être, en plus d'être pour elles une source majeure de traumatismes. Après tout, comment peut-on se sentir bien quand on vit en grande partie confrontée à des disparités économiques constantes, sans accès à des salaires décents, à des logements décents ou à l'eau courante ? Comment pouvons-nous nous sentir bien si nous n'avons pas accès à des soins dignes et adaptés aux besoins et aux réalités des femmes ? Comment être heureuses quand notre existence dépend de structures juridiques patriarcales et hétéronormatives qui criminalisent les différentes identités des femmes (lesbiennes, trans et travailleuses du sexe) ou qui sont basées sur des conceptions patriarcales des rôles acceptables des femmes ?

Ces sources de traumatismes récurrents sont engendrées et perpétrées par des structures et des institutions qui fonctionnent comme prévu. Les WHRD interrogées ont clairement indiqué que ce n'est qu'en remettant en question et en transformant ces structures—pour créer des réalités où les femmes, leurs expériences et leurs identités sont respectées et où elles ont accès aux ressources qui leur permettent de bien vivre—que les WHRD commenceront à guérir des traumatismes quotidiens qui rongent leur existence dans le monde tel qu'il se présente actuellement.

*J'ai été tellement en colère [...] la colère politique de ne pas voir changer les systèmes [...] de ne pas voir la vie changer. C'est un parcours de guérison difficile parce que ce sont les systèmes qui sont malades ; nous devons trouver la cause profonde de cette maladie
(WHRD, SA02).*

Outre la violence et les traumatismes systémiques, les traumatismes transgénérationnels et collectifs occupent une place importante dans les réflexions des militantes sur les causes profondes des traumatismes qu'elles vivent.



3. CAUSES ET MANIFESTATIONS DES TRAUMATISMES TRANS- GÉNÉRATIONNELS ET COLLECTIFS

*Je suis consciente que certains des fardeaux que je porte
dans ma vie ne sont pas le fait de cette vie, mais certains
sont issus d'autres vies (WHRD, SEN10).*

Le traumatisme transgénérationnel désigne le partage collectif d'une expérience traumatisante, telle que la violence étatique ou communautaire à l'encontre d'une communauté ou les facteurs de stress structurels. Il affecte la santé physique et mentale du groupe affecté ; les conséquences dépassent le niveau individuel et impactent fortement la vie sociale et politique. La recherche en épigénétique, l'étude de la manière dont notre environnement peut modifier la façon dont notre corps lit une séquence d'ADN, décrit les manières complexes dont l'environnement peut supprimer ou activer certains gènes. La transmission de ces facteurs moléculaires peut déterminer la manière dont l'ADN est lu et exprimé à travers différentes générations.⁴³ Outre les preuves de plus en plus nombreuses fournies par la recherche épigénétique, les traumatismes des générations précédentes peuvent également laisser une empreinte dans le cas d'expériences vécues avec des parents traumatisés lors des premières années de la vie. La théorie de la naissance humaine,⁴⁴ par exemple, postule que les maladies mentales se développent principalement au cours de

43 Lind, M.I., Spagopoulou, F. Evolutionary consequences of epigenetic inheritance. *Heredity* 121, 205–209 (2018). <https://doi.org/10.1038/s41437-018-0113-y>

44 Maccari, S., Polese, D., Reynaert, M., Amici, T., Morley-Fletcher, S., et Fagioli, F. (2017). Les expériences vécues au début de la vie et le développement des maladies adultes, avec un accent mis sur les maladies mentales : la théorie de la naissance humaine. (Early-life experiences and the development of adult diseases with a focus on mental illness: the human Birth theory.) *Neuroscience* 342, 232–251. doi: 10.1016/j.neuroscience.2016.05.042

la première année de vie, mais deviennent cliniquement évidentes plus tard dans la vie.⁴⁵ Les militantes ont réfléchi aux causes profondes des traumatismes transgénérationnels et historiques et à la manière dont ils se manifestent dans leur vie.

CAUSES PROFONDES

VIOLENCE STRUCTURELLE

Les oppressions existant sur le plan historique ne se manifestent pas seulement dans la mémoire épigénétique mais aussi dans les expériences vécues par les femmes aujourd'hui, car les héritages de ces oppressions perdurent à travers la violence structurelle et les inégalités enracinées, dont l'analyse a été réalisée dans la partie précédente. La marginalisation économique systématique - dont les facteurs profonds remontent aux origines du colonialisme, du racisme, du sexisme et de la discrimination fondée sur la capacité physique - ont entraîné une répartition inégale des ressources qui continue d'avoir une incidence traumatique importante sur la vie des femmes. Une militante a évoqué le stress continu de devoir faire face à la menace constante d'expulsion et d'apporter son soutien aux nombreux collègues dans le même cas. La militante a relié ce traumatisme économique au travail dans un système capitaliste où les femmes, et surtout les militantes, ne sont pas suffisamment payées car d'une part leur travail n'est pas considéré comme « productif » pour le système capitaliste et, d'autre part, nous continuons à travailler dans des structures de financement qui doivent être décolonisées. Pour les militantes, toute activité menée dans ce système relève de la « brutalité », et « il y a une limite à ce qu'une femme qui travaille dans ce système peut supporter [...] une limite à ce que le corps peut endurer » (WHRD, DRC10).

LA VIE SOUS LES MENACES ET LES VIOLENCES INCESSANTES

Les militantes ont parlé des réalités et des caractéristiques propres à leurs contextes qui ont perduré pendant des générations, comme une source de traumatismes constants. Il s'agit notamment d'homophobie et de transphobie profondément enracinées, du contrôle du corps des femmes par l'État et les structures religieuses, sociales et culturelles de la militarisation, de l'hyper nationalisme, de la violence des membres de la famille, de la criminalisation évolutive du militantisme des WHRD et de leur identité. Les caractéristiques de ce que l'on appelle souvent la « fermeture de l'espace civique » constituent une source de traumatismes qui traverse les générations de militantes.

*Nous ne nous sentons jamais libres, nous nous attendons
toujours à ce que quelqu'un dise quelque chose ou
à ce qu'il y ait de la violence, donc nous sommes
constamment dans un état de tension et je me demande
quel impact cela a sur notre physiologie
(WHRD, REG, NIG11).*

PORTER LA MÉMOIRE DES GÉNÉRATIONS MARQUÉES PAR LES PRÉJUDICES

Les militantes ont parlé du sentiment qu'elles ont de ne pas uniquement essayer de dépasser leurs traumatismes et les histoires de violence qu'elles ont vécues. Le traitement de ce sentiment et de la conscience que d'autres féministes ont vécu des expériences similaires, et parfois pires, est une histoire lourde que les militantes supportent.

45 Ibid.

En grandissant, j'ai compris que les personnes qui sont parties laissent derrière elles des choses que celles qui sont ici doivent porter. De nombreuses personnes allosexuelles m'ont précédé et certaines d'entre elles sont décédées en faisant ce travail. Ainsi, une partie de la pesanteur que je porte n'est pas ma propre pesanteur. Il s'agit de la pesanteur d'autres féministes. Je dois remercier les personnes que je n'ai peut-être pas connues, mais qui ont porté la lumière parce qu'elles ont contribué à ce travail. Nous devons remercier la communauté spirituelle grâce aux liens qui nous unissent, à notre histoire partagée, à notre intention partagée (WHRD, SA09).

MARGINALISATION DE RÉCITS DISCRÉDITÉS

Un thème intéressant qui est apparu dans les entretiens réside dans la manière dont le traumatisme collectif se manifeste à travers l'isolement ressenti par les militantes. Elles doivent faire face au fait que leurs récits peuvent être considérés comme peu crédibles, dramatiques, contraires aux valeurs nationalistes et, dans le cas des militantes qui travaillent sur des questions « taboues », comme des récits et des valeurs « inappropriés ». Les militantes ont dit qu'elles se sentent souvent « étouffées » par le grand public parce que nous « prétendons que trop de mauvaises choses se sont produites et que ça fait beaucoup pour les gens ».

D'un point de vue critique, les militantes n'ont pas « le pouvoir d'être crédibles parce que nous n'avons aucun pouvoir sur le récit » (WHRD, SA03).

Dans le même ordre d'idées, d'autres militantes interrogées ont réfléchi à l'injonction qu'elles entendent souvent d'être « plus heureuses » parce que la réalité ne serait pas aussi mauvaise qu'elles le pensent (WHRD, RDC05). Le traumatisme collectif de l'isolement et de l'injonction à ressentir du bonheur évoque l'analyse de Sara Ahmed selon laquelle les féministes sont des « étrangères à la table du bonheur ». Nous abaissons les autres, non seulement en parlant de sujets malheureux comme le sexisme, mais également en exposant la manière dont le bonheur est entretenu par l'inégalité et les violences constantes et structurelles.⁴⁶

46 Ahmed, Sara. "Killing Joy: Feminism and the History of Happiness." *Signs*, vol. 35, no. 3, The University of Chicago Press, 2010, pp. 571–94, <https://doi.org/10.1086/648513>

MANIFESTATIONS

SENTIMENT « D'ÊTRE NÉE PORTEUSE D'UNE PLAIE »

Plusieurs militantes interrogées ont réfléchi aux défis parentaux auxquels elles sont confrontées en raison des traumatismes subis.

C'est presque comme si, à cause de ces traumatismes (la lutte contre l'apartheid), notre croissance et notre développement étaient retardés sur le plan émotionnel à 15 ans, alors que physiquement nous en avons 40/50 ; mais nous y sommes coincées. Personne ne parle de la façon dont on se débrouille à présent, alors comment fait-on pour être parents dorénavant ? (WHRD, SA05).

Le fait de s'inquiéter des effets de leurs traumatismes sur la façon dont elles élèvent leurs enfants est un thème important. Les militantes s'inquiètent également de la confluence de leurs comportements affectés par les traumatismes et de ce qu'elles ressentent presque comme si leurs enfants étaient « **nés avec la blessure** » des traumatismes vécus par leurs parents. Le sentiment d'être « née porteuse d'une blessure » s'est reflété dans les entretiens de militantes de la deuxième génération dont les parents étaient actifs dans les luttes anti-apartheid. Une militante explique que l'étude de l'histoire des traumatismes de sa famille est devenue essentielle pour comprendre pourquoi son « corps et son âme sont si lourds » et pourquoi elle se sent constamment « si triste et si traumatisée » (DM10). L'établissement de liens entre ses sentiments et les traumatismes historiques subis par ses parents, qui faisaient partie de la génération active dans les luttes anti-apartheid, a été essentiel pour son parcours de guérison.

RESSENTIMENT MUTUEL

La manière dont les blessures et les traumatismes se manifestent dans les espaces féministes est également un thème fréquent dans les entretiens. Les militantes ont réfléchi à la façon dont les traumatismes présents dans les espaces féministes ne sont pas traités. Les espaces féministes deviennent le lieu où s'expriment la colère, la frustration, la peur et la souffrance, souvent contre d'autres militantes. Cela nous amène à penser que le problème se situe au niveau des autres militantes, alors qu'il s'agit en fait des structures du préjudice qui ont laissé leur empreinte sur notre psyché et sur la manière dont nous sommes en relation avec nous-mêmes et avec les autres.

Une partie de notre travail doit refléter nos blessures et il n'est pas exact de penser que c'est l'autre qui est le problème. Nous ne sommes pas le problème, mais nous sommes le miroir d'un système plus vaste et notre guérison consiste à le reconnaître et à y faire face. Mais il s'agit d'un énorme défi. C'est épuisant, rien que d'y penser (SA, WHRD04).

MÉCANISMES D'ADAPTATION NUISIBLES

Les espaces féministes doivent s'intéresser aux répercussions plus importantes des traumatismes collectifs résultant de générations d'oppression et à la façon dont ils se manifestent dans nos mouvements par des militantes physiquement et émotionnellement malades, en colère, déprimées, épuisées et qui perpétuent la toxicité dans les espaces des mouvements. Un aspect crucial soulevé par plusieurs militantes est celui des mécanismes



d'adaptation nuisibles auxquels les militantes ont recours, dans certains cas, pour alléger le « poids » du traumatisme, notamment l'alcoolisme et la toxicomanie.

Nous faisons face [aux traumatismes, à la dépression et aux violences] en buvant. La toxicomanie et l'alcoolisme sont un fil conducteur même si les personnes que je connais [qui s'en sortent grâce à l'alcoolisme et la toxicomanie] sont brillantes et douées [...] mais il n'y a rien pour nous rappeler notre grandeur [...] alors on file, on s'échappe (WHRD, SA04).

Les connaissances sur la manière de gérer ces fragilités ont disparu.

Un point intéressant a été soulevé : en raison du traumatisme historique du colonialisme, nous ne savons pas comment prendre soin de nous-mêmes et des autres militantes lorsque nous sommes « brisées ». En dehors des interventions médicales et psychologiques et des moyens « classiques » de manifestation de notre solidarité (l'exemple de la présence aux audiences du tribunal d'autres militantes a été mentionné), nous ne savons pas de quelle manière apporter notre soutien.

Nous sommes capables de réagir en étant physiquement présentes dans les espaces [notamment notre présence aux audiences d'autres militantes]. Nous sommes équipées pour le faire, mais nous ne savons pas quoi faire de nous-mêmes quand nous sommes brisées, ni de quelle manière nous soutenir mutuellement quand nous sommes brisées (WHRD, SA07).

Nous avons affaire à des traumatismes, il ne suffit pas de s'organiser, il convient également de guérir des conséquences liées aux violences d'État perpétrées pendant des générations. Cela est important pour notre introspection, pour comprendre les contextes de nos mouvements et pour identifier les comportements toxiques apparemment inexplicables, la douleur, les mauvaises relations collectives comme éléments agrégés au sein d'un récit cohérent. Le traumatisme, en ce sens, n'est pas une expérience individuelle ni un incident isolé, mais une expérience transgénérationnelle qui se manifeste de différentes manières dans notre psyché et notre mémoire collective. C'est grâce à cette prise de conscience que nous pouvons commencer à donner un sens à ce qui a pu être ressenti comme des morceaux fragmentés de notre histoire collective.

Alors, à quoi cela ressemblerait-il si nous créions des espaces de militantisme fondés par cette prise de conscience des causes profondes de nos traumatismes collectifs et transgénérationnels ? La partie suivante se concentre sur cette vision.

FAITES UNE PAUSE !

La lecture de ce document a été fastidieuse !

AVANT DE POURSUIVRE, ET QUEL QUE SOIT L'ENDROIT OÙ VOUS LISEZ CES LIGNES, RESPIREZ PROFONDEMENT ET OBSERVEZ CE QUE VOUS RESSENTEZ DANS VOTRE CORPS, AINSI QUE CE QUE RESSENT LE MONDE QUI VOUS ENTOURE.

NOTRE INSPIRATION ET NOTRE EXPIRATION NOUS RELIENT TOUS EN CE MOMENT, À TRAVERS LE TEMPS ET L'ESPACE— IL S'AGIT D'UNE INVITATION À NOUS PENCHER SUR NOTRE CONNEXION.

Respirez un bon coup pour la journée que vous avez passée jusqu'à présent.

Et encore une respiration pour ce moment précieux, qui ne peut être recréé.

À présent, une autre respiration pour la nuit et le jour à venir.

Laissez notre respiration nous relier en cet instant—et exprimons notre solidarité en nous-mêmes et avec les autres par la respiration.

(Cet exercice respiratoire a été partagé par le Healing Solidarity Collective)

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT PRATIQUER UNE TECHNIQUE D'ANCRAGE PHYSIQUE.

Posez les deux pieds à plat sur le sol.

Penchez-vous en arrière sur votre chaise, puis prenez conscience de la sensation de la chaise sous votre corps et contre votre dos.

Croisez vos bras sur la poitrine.

Tapotez en douceur vos épaules, en alternance ou un côté à la fois.

Vous pouvez également placer vos mains sur vos

cuisse si vous êtes en public, en tapotant une jambe à la fois.

Bien qu'elle ne soit pas aussi efficace que le tapotement des épaules, cette technique peut toujours vous calmer.

(Source: <https://drive.google.com/file/d/1LgndXhvM25k5JxV8025X2WiwVp-AwilV/view>)



4. TRACER UNE VOIE ET AVANCER : À QUOI POURRAIENT RESSEMBLER LES STRATÉGIES POLITIQUES FÉMINISTES DE LIBÉRATION SI ELLES SE CONCENTRAIENT SUR LA GUÉRISON ?

Comme il ressort de la discussion sur la compréhension de la justice par les militantes, la guérison est un concept qui y est étroitement lié. Il doit être envisagé comme un résultat qui advient suite à l'aboutissement des processus de justice. Si la guérison occupe une place importante dans les rêves de justice des militantes, elle est également abordée dans le contexte de la réinvention des espaces de militantisme afin qu'ils incarnent la guérison (personnelle et générationnelle) des diverses sources de traumatismes analysées dans les parties précédentes.

Les militantes rêvent d'une approche de la guérison qui implique une transformation des structures d'oppression et de violence et des cadres dans lesquels le militantisme est pratiqué. Pour elles, la guérison va au-delà de la création d'espaces pour des activités de bien-être, notamment la pratique du yoga ou les cercles de contes. Ces activités sont certes importantes pour les soins individuels et le renforcement de l'esprit d'équipe lorsqu'elles sont



menées collectivement, mais la guérison est une approche beaucoup plus transformatrice. Une approche qui cherche à créer des espaces féministes qui n'engendreraient pas la maladie, le stress, la dépression et l'épuisement professionnel en premier lieu, une approche qui cherche à aboutir à des transformations structurelles plus larges qui placent la guérison des traumatismes structurels au cœur du travail. Les militantes interrogées ont partagé de nombreux éléments sur la compréhension de ce qui constitue la guérison. Les thèmes qui en sont ressortis se présentent comme suit :

Notre guérison n'est pas une chose extérieure ; notre guérison est une fusion des mondes (WHRD, SA09).

Transformer de la nature des structures du militantisme est un thème primordial qui a inspiré de nombreuses suggestions et discussions enrichissantes. Il s'agissait notamment de ritualiser la guérison au sein des institutions (WHRD, SA10). C'est contraire à la création d'espace pour des « événements » de guérison dans des retraites et autres réunions du personnel, car cela implique une interaction continue avec les traumatismes du militantisme dans le travail quotidien des organisations.

Les militantes interrogées ont critiqué la manière dont des pratiques telles que les cercles de guérison sont introduites dans des espaces tels que les réunions en supposant qu'un espace sûr a été créé. Or ce n'est pas toujours le cas. Ces espaces sont aussi parfois animés par des personnes qui n'ont pas les compétences adéquates pour conduire les échanges portant sur la guérison, qui sont souvent lourds.

Une militante/guérisseuse a confié que la préparation d'une séance nécessite « une semaine de préparation [et] l'observation d'un régime alimentaire particulier, le réveil à 3, 6 et 9 heures du matin [...] afin de pouvoir arriver à cet engagement avec le moins de distraction possible, et ouverte à recevoir ce qui se passe [...] Je ne pense pas que les personnes qui organisent des séances de guérison dans nos espaces de travail se livrent à ce niveau de préparation ou savent comment s'y prendre » (WHRD, SA08).

Bien que l'intégration de séances de guérison dans les espaces de réunion soit souvent présentée comme un moyen d'intégrer la guérison dans le travail, elle sépare en fait la guérison et notre bien-être du travail en créant un espace spécifique pour les discussions sur la guérison, qui impliquent généralement des discussions sur les histoires personnelles et le fait de s'attarder sur les blessures, au lieu d'intégrer ces échanges comme une partie essentielle du travail et de les politiser en tant que telles.

Cette perception amène à un point essentiel, à savoir que la création d'espaces de guérison est de plus en plus perçue comme un aspect du travail s'apparentant à la facilitation d'un espace de réunion, alors que les échanges sur la guérison ne doivent pas être une séance isolée sur un planning, mais un **changement dans la manière dont nous envisageons et pratiquons notre militantisme**. Cela implique des discussions sur la *blessure originelle qui nous amène souvent à prendre part dans les espaces de militantisme*.

Les militantes ont réfléchi aux manifestations du fait que de nombreux espaces d'organisation sont construits sur des blessures qui créent un lien entre leurs membres. Il s'agit notamment d'espaces où il y a une compétition constante pour savoir qui a subi le plus de traumatismes et de dommages. En ressassant sans cesse ces expériences qui finissent par définir qui nous sommes, nous devenons progressivement « accros aux blessures », ⁴⁷ incapables de lâcher nos blessures ou de les comprendre comme une partie de notre voyage sur laquelle nous pouvons réfléchir sans qu'elles deviennent nos mantras.

47 Strategies for Building an Organisation with A Soul, p. 110.



Il est toutefois compréhensible que les blessures deviennent pour nous des expériences déterminantes. Les blessures sont porteuses d'une autorité significative, conférant à la personne blessée le pouvoir d'imposer un certain récit, de rester dans une position de pouvoir (dans le cas des fondatrices d'une organisation, par exemple), ou d'agir de certaines manières nuisibles sans que les autres aient le cœur de poser des questions ou d'exiger un changement.

Pour que nos expériences de militantisme changent, nous devons cesser d'investir dans l'autorité des blessures et nous concentrer sur leur guérison.

Nous nous concentrons davantage sur la lutte contre un ennemi extérieur, alors qu'il existe un ennemi intérieur [...] Et tant que nous ne nous occuperons pas de l'ennemi intérieur, nous n'aurons aucun moyen de vaincre l'ennemi extérieur (WHRD, SA06).

La construction d'espaces d'organisation fondés sur nos blessures signifie que nous entrons en relation les unes avec les autres à partir d'un lieu de blessure, qui se manifeste souvent par des efforts visant à créer des modes de pensée et d'action uniformes au sein des espaces d'organisation, en étouffant les voix qui cherchent à introduire de nouveaux modes de pensée ou d'être.

Nous apportons notre fragilité dans le mouvement [...] et cela finit par être une guerre silencieuse [...] entre nous [...] cela peut être lié à la façon dont nous nous identifions en tant que femmes, allosexuelles et transgenres. Il n'existe pas d'espace pour les femmes différentes au sein du mouvement et pour les femmes qui s'identifient d'une manière différente. Il n'existe pas d'espace pour qu'elles soient authentiques (WHRD, SA06).

Le fait de mener des activités à partir de son expérience et de sa blessure signifie également que **nous sommes constamment en réaction par le travail**. Les militantes ont indiqué qu'il est utile de vivre le travail d'un point de vue personnalisé, car cela nous donne une motivation unique pour lutter pour la justice, car nous n'exigeons pas seulement justice pour une « autre », mais pour des personnes avec lesquelles nous avons beaucoup d'empathie, car nous avons également vécu dans des contextes très similaires et subi des traumatismes semblables.

En un sens, en luttant pour la justice pour les groupes que nous servons, nous luttons également pour la justice pour nous-mêmes et nos traumatismes. Cependant, la personnalisation du travail et les éléments déclencheurs qui en découlent entraînent également des sentiments d'épuisement, de dépression et finalement d'épuisement professionnel, car les éléments déclencheurs entraînent un drainage émotionnel important.

Les militantes ont évoqué le fait que la guérison, dans ce sens, signifierait que nous avons le « contrôle » des éléments déclencheurs à utiliser et de la façon dont nous les utilisons pour fournir la motivation nécessaire pour faire le travail avec passion, mais que nous ne sommes pas guidées par nos traumatismes.

Est-ce que nous guérissons le monde de notre propre point de vue, ou est-ce que nous guérissons le monde d'un point de vue « objectif » ? Sommes-nous capables de créer cette « objectivité », faute d'un meilleur terme ? (WHRD, SA09).

Pour que les groupes aient la possibilité d'exprimer ouvertement leurs frustrations et leurs besoins, il est nécessaire d'interroger ouvertement et douloureusement les structures de pouvoir telles qu'elles existent dans de nombreuses organisations. Cela inclut des échanges sur le fondement des blessures, les raisons pour lesquelles le travail nous mine continuellement et la façon dont une approche centrée sur la guérison devrait être notre étoile directrice. La guérison devrait être le cadre dans lequel nous parlons du travail, en insistant sur les moteurs de nos motivations au-delà de nos blessures et de nos traumatismes. Il s'agit également de remettre en question l'autorité des blessures et de s'attaquer aux individus et aux environnements toxiques sans craindre d'être critiquées pour avoir dit ce que nous pensons, et de se concentrer sur la guérison de nos blessures plutôt que d'insister perpétuellement sur leur pertinence.

Il s'agit d'une tâche énorme, car cela équivaut à **créer une culture de confiance** qui nous permette de parler de ce que nous apportons toutes dans nos espaces de militantisme, de ce qui nous inquiète, de ce qui nous stresse et de la façon dont nous voulons nous organiser collectivement de manière à nous éloigner des schémas et expériences violents qui inspirent notre militantisme. La prise de parole, dans ce sens, ne consiste pas en des séances de contes, mais en la possibilité d'exprimer des préoccupations concernant les obstacles structurels à la guérison dans les espaces féministes. La nécessité de créer une culture de confiance est une entreprise difficile et ce rapport n'a pas pour objectif de proposer des conseils sur la manière de créer ladite culture. Nous pensons qu'il s'agit d'un projet féministe collectif qui nécessite de nombreuses délibérations pour qu'il soit réalisé de manière significative afin que le label ne remplace pas simplement le « label espace sûr ». En remettant en question les relations de pouvoir et en exigeant de changer la nature de notre travail, il est évident que les militantes considèrent **la guérison comme un processus révolutionnaire** qui « réinitialise les modèles organisationnels » (WHRD, SA10) et inaugure une nouvelle réalité.

En abordant la question de la création des espaces sécurisés qui apportent confiance, les militantes ont réfléchi sur la relation étroite entre ces espaces et le concept de guérison. Ainsi, les espaces sûrs ne sont pas des espaces exempts de préjugés, mais plutôt des espaces où nous savons qu'en cas de préjudice subi, celui-ci sera traité et non « caché sous le boisseau ». En conséquence, nous construisons des espaces où les expériences de préjudice ne sont pas traitées par une dénonciation violente de la personne qui cause le préjudice (une tactique critiquée par les militantes dans les parties précédentes) ou par l'isolement de la communauté, mais où la guérison collective est au cœur des préoccupations.

CONSIDÉRER L'ADVERSITÉ COMME UNE ACTION NORMALE DE RÉSISTANCE AU MONDE TEL QU'IL EXISTE.

Les militantes ont évoqué l'importance du sentiment d'être vues et reconnues par leur communauté, mais elles ont également souligné la nécessité de trouver un équilibre avec la prise de conscience que l'adversité sera naturellement le résultat de la remise en cause radicale du statu quo. Pour reprendre les mots de Sara Ahmed, nous devons nous habituer au rôle de « rabat-joie féministe ». Le féminisme, dans ce sens, est « un héritage de la tristesse » qui accompagne la conscience du rôle du genre, non seulement dans la « restriction des possibilités, mais aussi de la façon dont ladite restriction n'était pas nécessaire. » Nous devons être disposées et prêtes à nous aventurer dans des « lieux

secrets de la douleur ».⁴⁸ Dépasser l'étiquette qui nous est assignée de « trouble- fête » est possible lorsque les militantes ont la possibilité de parler de la douleur qu'elles ressentent et de rechercher la guérison dans des espaces « vraiment sûrs » pour exprimer leur vulnérabilité et chercher du soutien (WHRD, DRC10). C'est seulement dans ces circonstances qu'il peut y avoir de la « joie à gâcher la fête ».⁴⁹

SURMONTER LES TRAUMATISMES TRANSGÉNÉRATIONNELS ET COLLECTIFS QUI ONT DE FORTES RÉPERCUSSIONS SUR NOS MOUVEMENTS

Les traumatismes transgénérationnels n'ont pas toujours comme facteur des événements politiques de grande ampleur (apartheid) mais sont **les effets d'une répression politique des femmes sur plusieurs générations**, menée avec violence de manière systématique. La nature de ce traumatisme sera nécessairement différente en fonction du contexte dans lequel les militantes mènent leurs activités.

L'importance d'une analyse féministe de la violence structurelle devient évidente, car cette analyse nous permettra de mieux comprendre les traumatismes transgénérationnels qui sont en jeu. Dans certains contextes, notamment celui de la RDC, cette analyse mettra en évidence l'importance de s'attaquer à la manière dont la violence sexuelle continue d'être utilisée comme un outil puissant par différents acteurs pour punir et contrôler les femmes. Il est important de comprendre le rôle que la mémoire et la perspective du traumatisme de cette violence jouent dans l'équilibre psychologique des femmes militantes, les traumatismes qu'elles partagent dans les espaces d'organisation et même la façon dont elles imaginent ce qui constitue la justice.

De nombreuses militantes interrogées, en particulier les militantes LGBTQ, ont déclaré que le simple fait de « se déplacer dans le monde » constitue un élément déclencheur, car elles sont dans un état constant d'anticipation de diverses formes de violence en raison de ce qu'elles sont, et sachant que les normes culturelles et les valeurs traditionnelles signifient très probablement que la violence à laquelle elles sont confrontées est commise en toute impunité (WHRD, REG, NIG11).

Même si une militante échappe à la violence qu'elle redoute, le traumatisme lié au fait de porter la douleur d'autres militantes a des conséquences durables. Pour reprendre les propos d'une militante, « je dois reconnaître que de nombreuses personnes allosexuelles m'ont précédé et que certaines d'entre elles sont décédées en faisant ce travail. Ainsi, une partie de la pesanteur que je porte n'est pas ma propre pesanteur. C'est la pesanteur d'autres personnes » (WHRD, SA09).

Les militantes ont également parlé du traumatisme collectif à travers les efforts déployés pour **changer les récits et les perceptions du public** sur les rôles et les contributions essentiels des WHRD. Le fait d'être vue est essentiel pour atténuer le traumatisme collectif de l'invisibilité et de l'isolement dont plusieurs militantes ont parlé.

Le Développement du Leadership Féministe a été considéré comme fondamental pour contribuer à la guérison des mouvements féministes. Cela implique une analyse critique des modèles de leadership qui renforcent nos sentiments d'isolement et de mal-être par des comportements tels que l'incitation à une culture de la surcharge de travail. Ces modèles n'insistent pas sur le besoin d'espaces de réflexion favorables à notre analyse politique. Il convient de citer également les modèles qui ne favorisent pas l'émergence de leaders au sein du mouvement féministe, en dehors des fondatrices ou directrices d'organisations.

Une transformation de ces pratiques est nécessaire afin de répondre à nos besoins de bien-être émotionnel, spirituel et physique. Cela implique des discussions sur la manière dont le stress et l'oppression se manifestent dans notre travail et nos vies politiques, et l'élaboration de stratégies relatives aux moyens d'intervenir en créant et en organisant des environnements spirituels, émotionnels et physiques propices au bien-être et à l'équilibre.

48 Ahmed, Sara. "Killing Joy: Feminism and the History of Happiness." *Signs*, vol. 35, no. 3, The University of Chicago Press, 2010, pp. 571-94, <https://doi.org/10.1086/648513> :

49 Ibid.

Un thème essentiel est celui de la **guérison en tant que confrontation avec soi-même**. En d'autres termes, pour que la guérison ait lieu, nous devons affronter tous les problèmes qui, selon nous, contribuent à notre mal-être (WHRD, SA01). Cela implique un changement dans les cultures organisationnelles afin de privilégier la confiance et les approches féministes de la responsabilité afin que les militantes puissent soulever confortablement les questions qui contribuent à leur mal-être et élaborer des stratégies relatives à la façon dont le travail peut être accompli d'une manière différente.

ANALYSE DES TRADITIONS ET DES PRATIQUES COMMUNAUTAIRES

Les militantes ont réfléchi à la manière dont plusieurs leviers sont utilisés par les États pour continuer à exercer une domination sur les conceptions et les pratiques de soin. Ces facteurs recouvrent le colonialisme, le pouvoir et le recours à des cadres strictement médicaux pour appréhender le bien-être, la maladie et la façon dont les pratiques traditionnelles continuent d'être jugées « dangereuses » et « non scientifiques ». Il faut réhabiliter les pratiques traditionnelles qui ont été volontairement délaissées et valoriser les pratiques féministes de qui existent et qui intègrent ces pratiques et cette compréhensions traditionnelles de la réalité.

Notre guérison consiste à rassembler des choses, mais parce qu'il n'y a pas que ce monde, il est important que nous puissions également des ressources dans ces autres mondes (WHRD, SA01).

Les militantes remarquent qu'aborder les dimensions spirituelles dans le travail est toujours considéré comme étrange, et que bon nombre de celles qui parlent de l'importance du travail spirituel sont issues de familles de guérisseuses et ont donc été exposées à l'idée que certains des maux dont nous sommes porteuses sont « au-delà de cette vie » (WHRD, SA01). Certaines militantes pensent donc que les espaces féministes devraient être plus accueillants pour une diversité de croyances autour du traumatisme et de la façon de le traiter. Bien que de nombreux espaces féministes soient consciemment laïcs pour des raisons compréhensibles (une réaction contre les grands préjugés souvent infligés par la religion organisée), cette réflexion des militantes ne vise pas à convertir les espaces féministes en espaces religieux, mais plutôt en espaces ouverts à l'exploration des pratiques traditionnelles et des approches spirituelles pour traiter les traumatismes...

CRÉER DES MODÈLES QUI PEUVENT ÊTRE RÉPLIQUÉS

Les militantes interrogées partagent un besoin crucial de modèles de guérison pouvant être reproduits dans d'autres contextes. Se cantonner à des pratiques traditionnelles de guérison d'une communauté spécifique peut mener à l'introduction de modèles difficiles à reproduire dans d'autres contextes (WHRD, SEN11). L'interrogation et la réactivation des pratiques traditionnelles doivent se concentrer sur l'extraction des caractéristiques de ces pratiques qui peuvent être appliquées aux contextes féministes, et sur la génération de modèles qui présentent les mêmes caractéristiques générales, même si le contenu change légèrement en fonction du contexte dans lequel il est mis en application.

CRÉATION D'ESPACES QUI TIENNENT COMPTE DES CAUSES STRUCTURELLES DE NOS TRAUMATISMES

Les militantes ont souligné qu'il est essentiel que les espaces féministes soient bâtis sur une analyse politique des structures de pouvoir et d'injustice qui sont à l'origine des traumatismes vécus. Ce n'est qu'avec une analyse féministe claire de ces structures et de la manière dont elles perpétuent la violence que des stratégies peuvent être formulées pour faire face à ces causes profondes.



Nous avons besoin d'espaces qui examinent la manière dont les systèmes ont fait de nous ce que nous sommes, le sens de notre combat contre les oppressions [...] et les oppressions dont nous sommes intimement porteuses, les oppressions intériorisées qui sont très souvent à l'origine de la douleur et du profond sentiment d'insécurité des femmes noires. Il s'agit d'un travail solitaire, d'un travail collectif de témoignage entre nous et d'un travail de conscientisation (WHRD, SA04).

Il est difficile de consacrer du temps et des ressources à la réalisation de cette analyse, principalement en raison, dans de nombreux cas, de la création des groupes féministes en réaction contre des préjudices ou à des violations spécifiques et que l'énergie des militantes est largement orientée vers la réaction et l'action, avec moins de réflexion sur l'origine du contexte problématique. Menant leurs activités dans des contextes où l'État a failli à divers degrés, les groupes féministes consacrent également des efforts considérables à répondre aux besoins des communautés et non aux structures qui ont exclu ces communautés en premier lieu.

Il existe des outils utiles pour une telle analyse, notamment « Naming the Moment », issu de la tradition latino-américaine de l'analyse structurelle et de l'éducation populaire.⁵⁰

Les militantes de la justice environnementale ont proposé des cadres existants qui peuvent servir de points de départ utiles, notamment celui de l'éthique écoféministe de la prise en charge qui critique la fragmentation entre nous-mêmes et la nature. Enracinée dans le patriarcat et le capitalisme, elle implique une articulation des valeurs, notamment celle de la prise en charge, de l'empathie et de l'amitié.

50 Voir par exemple, 'Naming the Moment' A participatory process of political analysis for action, Chris Cavanagh, <https://pubs.iied.org/sites/default/files/pdfs/migrate/G01898.pdf>.

RÉFLEXIONS SUR LA CRÉATION D'ESPACES PLUS SÛRS

Une réflexion récurrente dans les entretiens a porté sur des dispositions nécessaires visant à créer des espaces réellement sûrs. Les militantes ont critiqué le fait que, dans de nombreux espaces, on déclare simplement qu'un espace est sûr sans en apporter la preuve. Nous réfléchissons dans ce cas aux dispositions susceptibles d'impliquer la création d'un espace sûr.

L'idée de « créer un récipient » est utile. Cette expression est utilisée dans certains contextes de facilitation, et nous l'empruntons car elle pourrait être utile dans des contextes féministes :

Un récipient est comparé à la vieille fiole d'alchimiste. La fiole est au-dessus du feu avec le composé chimique à l'intérieur. Au-dessus de la fiole se trouve un tube qui retient la chaleur générée et la renvoie à la substance elle-même. En opérant une boucle sur elle-même, la fiole utilise la chaleur générée par le feu qui interagit avec le composé pour transformer la substance chimique elle-même. Pour que cela se produise, il faut un récipient solide.

Trop souvent, lorsque la chaleur est générée, ce qui fait toujours partie de la réciprocité des relations et des échanges courageuses, nous n'avons pas construit un récipient assez solide. Au lieu d'être suffisamment solide pour tenir, le récipient explose, créant des dommages parmi les membres qui en font partie. Mais si un récipient suffisamment solide a été construit, alors lorsque la chaleur devient intense, le récipient peut résister, contribuant à transformer le contenu du récipient et le récipient lui-même, ainsi que les participants et l'ADN ou l'âme de cette communauté collective (source : Creating a Container for Courageous échanges, <https://gilliamandassociates.com/ittakesdeepgrace/2017/8/8/creating-a-containers-for-courageous-échanges>).

Un aspect important de la création d'un tel espace consiste à accorder de l'attention et de l'énergie à l'élaboration de la tranquillité et de la confiance au sein du groupe. Il peut s'agir d'impliquer des médiatrices de résolution des conflits pour aborder les questions de préjugés que les membres du groupe ont pu subir ou causer à d'autres membres du groupe et de les traiter ; de prendre le temps pour que les membres du groupe travaillent étroitement ensemble ; de participer à des activités de rapprochement ; puis de vérifier si un récipient confortable a été créé pour permettre l'expérience d'un espace sûr. Ce processus ne doit pas être précipité - les espaces qu'une facilitatrice déclare à un groupe d'étrangers comme étant sûrs ne sont d'aucune utilité.



5. PRATIQUES ET APPROCHES EXISTANTES

Les militantes ont partagé de nombreux rêves et réflexions sur les changements qui doivent avoir lieu pour que les espaces de militantisme deviennent des espaces où nous expérimentons la libération que nous voulons voir advenir dans le « monde plus vaste ». Cela ne signifie toutefois pas que de telles pratiques n'existent pas dans les espaces d'organisation. En réalité, il existe des pratiques et des traditions séculaires qui ont été essentielles à notre survie collective. Certaines de ces pratiques traditionnelles sont profondément ancrées dans les stratégies de renforcement de nos mouvements féministes. D'autres sont des pratiques qui présentent la manière dont les militantes féministes ont créé des alternatives aux systèmes étatiques qui sont, au mieux, inadaptés à leurs besoins, et au pire, tout simplement nuisibles. Cette partie présente également des approches féministes visant à lutter contre les violences et les inégalités systémiques.

RÉACTIONS COMMUNAUTAIRES CONTRE LA DÉPRESSION ET L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL

Plusieurs militantes ont parlé de la pratique consistant à rendre visite à domicile aux militantes qui s'isolent du groupe en raison d'un épuisement extrême, d'une dépression, d'un épuisement professionnel ou de tout autre type de détresse émotionnelle ou physique. Les militantes ont expliqué qu'elles se relayaient pour préparer des repas à la maison et qu'elles appelaient la militante pour l'informer de leur visite. Elles ont décrit que cette pratique est efficace pour montrer qu'il existe une communauté qui se soucie du bien-être de la militante. Le sentiment de faire partie d'une communauté plus large est « rédempteur », comme l'a décrit une militante (WHRD, SEN02).

RECONNAÎTRE LES ACCOMPLISSEMENT RÉALISÉS PAR LES MILITANTES

La majorité des militantes interrogées ont exprimé le sentiment que les espaces de militantisme et leur vie privée sont souvent minés par l'insistance sur les échecs, les défis à relever ou le statut quo après la réalisation d'objectifs. Il existe peu d'occasions pour réfléchir aux victoires et les célébrer. Bien qu'identifiés comme importants pour soutenir le bien-être des militantes, les espaces de célébration font défaut. Plusieurs militantes sénégalaises ont mentionné l'initiative « les géantes invisibles », créée par Coumba Toure, qui rend hommage aux femmes qui font un travail remarquable.

*J'ai assisté à ces cérémonies qui sont très émouvantes.
Ce sont des moments de reconnaissance. C'est festif et
émouvant, mais cela encourage et renforce les femmes à
ne pas abandonner, à poursuivre le combat
(WHRD, SEN10).*

CRÉATION D'ESPACES DE CÉLÉBRATION

Outre l'initiative susmentionnée, une militante sénégalaise a mentionné une pratique consistant à se réunir uniquement pour faire la fête et danser. Ce ne sont pas des espaces pour parler du travail ou d'un quelconque stress, mais uniquement pour passer un moment convivial.

*Les militantes se réunissent chez elles, achètent de la
nourriture et des boissons, dansent et se défoulent. Les
femmes joueuses de tam-tam sont également présentes,
et cela nous permet d'évacuer le stress. Ce sont des
espaces de thérapie collective (WHRD, SEN10).*

CRÉATION DE RÉSEAUX

Les militantes ont parlé du caractère central des réseaux au service de leur sécurité et leur bien-être. Les réseaux ont été mis en évidence comme un moyen pour les militantes d'éviter d'avoir recours à l'État. Les réseaux qui fournissent un soutien médical aux militantes qui en ont besoin, par exemple, leur permettent d'éviter de recourir aux prestataires de soins de santé « classiques » qui (dans le cas des transgenres et des travailleuses du sexe, par exemple), leur infligent divers degrés de violence et, dans certains cas, les dénoncent à l'État. De même, les réseaux qui apportent une assistance juridique aux AWHRD fournissent un avis d'expert essentiel sur leur situation juridique, sur les voies de justice possibles et sur les vulnérabilités à prendre en considération. Les militantes transgenres interrogées ont

spécifiquement souligné l'importance de se faire représenter par des juristes des réseaux juridiques, qui font office de médiateur entre elles et les diverses agences de l'État, souvent sources de violence et de discrimination.

En plus de servir d'espaces de premier recours pour de nombreuses militantes, il a été souligné que les réseaux sont des espaces où les militantes se sentent « comprises [...] parlent le même langage » ; les réseaux ont même été décrits comme « thérapeutiques » (WHRD, SEN10).

Un exemple intéressant partagé par une militante de la RDC est la création d'un réseau de soutien qui s'active lorsque les femmes sont victimes de viols. Le seul but est que les femmes se rassemblent et apportent leur soutien à la victime/survivante et répondent à ses besoins.

Les femmes soignent le cœur des autres femmes par le biais de la guérison de groupe. Lors ces séances collectives de guérison des traumatismes, les femmes se réunissent pour guérir le traumatisme qu'elles ont subi à la suite d'un viol en créant des liens et en faisant preuve de compassion. Cela inclut également la thérapie par la musique accompagnée de la danse (WHRD,DRC07).

CRÉATION D'UN FONDS POUR LES MILITANTES

Les militantes ont parlé des difficultés de financement, notamment de la nécessité d'une réponse rapide et d'un financement de base, ainsi que de processus de demande simplifiés. Une réponse des militantes au Nigeria a été de créer un fonds pour les militantes LGBTQ. Ce fonds est entièrement géré par un groupe de cinq militantes qui reçoivent des demandes de soutien rapide de la part de militantes LGBTQ confrontées à des menaces, des risques ou des violences. Les militantes examinent les demandes et décident du type de soutien à apporter. Bien que la création d'un tel fonds et la garantie de sa durabilité n'aillent pas de soi, ce sont des modèles intéressants à explorer pour leur potentiel de création d'un soutien qui répond aux besoins spécifiques des militantes.

RECOURS À DES PRATIQUES TRADITIONNELLES DE GUÉRISON

Les militantes ont donné différents exemples de pratiques traditionnelles de guérison qu'elles ont trouvées utiles, notamment les cercles de guérison :

Une cérémonie est organisée au cours de laquelle une guérisseuse effectue certains rituels. Il s'agit généralement d'un groupe de 12 femmes. Elles s'assoient d'abord en cercle, puis la guérisseuse s'assoit ensuite. La guérisseuse commence par réciter une prière, puis donne à chacun la possibilité de parler à tour de rôle de ses problèmes. Avant que le cercle de guérison ne prenne fin, chacune doit avoir eu l'occasion de partager son histoire sans être interrompue. Cette pratique permet de corriger les déséquilibres de l'esprit, des émotions et de l'âme. Ensuite, un rituel de purification est mené pour nettoyer l'âme et l'esprit. Après cela, on procède à d'autres cérémonies, dont la danse. Elles jouent de la musique et les femmes se mettent à danser et à chanter (WHRD, REG, LIB07).

Une militante médecin a partagé son point de vue :

Nous avons des techniques comme « Moja Kamba », c'est-à-dire « une corde » en swahili. Les militantes et les patientes sont reliées par une corde et font des exercices. À un moment donné, nous nous considérons toutes comme des individus qui ont besoin de guérison, et non comme des médecins et des patientes (WHRD, DRC10).

Néanmoins, il reste difficile de lever le voile sur les pratiques traditionnelles de guérison. La majorité des militantes interrogées ont fait remarquer que la guérison traditionnelle et les guérisseuses sont largement considérées comme inefficaces, non scientifiques et non religieuses. Compte tenu des systèmes de croyance qu'elles remettent en cause, certaines militantes considèrent la découverte et la relance de ces pratiques comme un acte de rébellion en soi.

LA MAJORITÉ DES MILITANTS INTERROGÉS ONT EXPRIMÉ LE SENTIMENT QUE LES ESPACES DE MILITANTISME ET LEUR VIE PRIVÉE SONT SOUVENT DÉPASSÉS EN S'ATTARDANT SUR LES REVERS, LES DÉFIS OU LE RECUL DES GAINS. IL Y A PEU D'OCCASIONS DE RÉFLÉCHIR ET DE CÉLÉBRER LES VICTOIRES. LES ESPACES DE CÉLÉBRATION MANQUENT ET ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS COMME IMPORTANTS POUR SOUTENIR LE BIEN-ÊTRE DES MILITANTS.



6. PRATIQUES ACTUELLES, ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE FINANCEMENT D'UAF-AFRICA DANS UNE OPTIQUE DE JUSTICE RÉPARATRICE

À travers cette étude, nous sommes arrivées à la conception de justice réparatrice comme une pratique et un cadre basé sur la guérison envisagée comme une pratique et une stratégie féministe fondamentale. La guérison est un processus nécessaire pour affronter des générations de violences perpétrées, de dommages et de traumatismes infligés par divers structures et acteurs. La guérison est comprise comme un acte de justice envers nous-mêmes et les communautés qui ont survécu, et continuent de survivre, à de longues traditions de traumatismes, de préjudices et de violence. Avant de se lancer dans cette recherche visant à examiner le cadre de la justice réparatrice, UAF-Africa avait entrepris une révision de ses subventions, afin de répondre aux attentes des AWHRD quant au soutien nécessaire pour tenir compte de la nécessité d'aborder la prise en charge, la protection et la guérison collectives. Cette révision impliquait :

ÉLARGIR L'ÉTENDUE DES ACTIONS DE PROTECTION

Le Fonds fournit consciemment un soutien à la protection politisée, qui comprend la protection comme un bien-être en action. Cela implique la remise en question des approches du bien-être qui se concentrent largement sur la santé mentale et la prise en charge ou la réduction des symptômes psychiatriques, plutôt que de s'attaquer aux causes profondes de la détresse émotionnelle, mentale et spirituelle collectives causées par des formes persistantes d'exclusion, de violence et de marginalisation.

Le bien-être n'est pas dans ce cas une question de coût (se permettre des loisirs et des activités)—ceux-ci restent importants—mais un accent porté sur la communauté et le soutien apporté par les réseaux. Cela implique ainsi : le soutien aux organisations qui cherchent à s'attaquer aux problèmes qu'elles ont identifiés dans leur culture organisationnelle ; l'élaboration de plans de sécurité et d'évaluation des risques ; et une réflexion sur la lassitude mentale, le surmenage et l'épuisement qui affectent notre capacité à évaluer les risques avec précision. En outre, nous avons appris que les réseaux de soutien sont essentiels à la protection car les réponses sont élaborées et dirigées par les femmes elles-mêmes. En ce qui concerne les besoins en matière de prise en charge, les réseaux peuvent fournir un hébergement aux WHRD / activer des réseaux de praticiennes en cas de besoin.

En tant que tel, notre compréhension du soutien à la protection s'est considérablement élargie pour intégrer les contextes de blessures, d'épuisement, de défis physiques et mentaux dont les WHRD font l'expérience et qui doivent être traités avant obtention d'une véritable protection.

Afin de couvrir ces domaines de soutien croissants de manière adéquate, le Fonds a également augmenté les montants des subventions de sécurité holistique. L'équipe de solidarité et de soutien fournit également un soutien d'accompagnement aux groupes structurellement exclus, en soutenant leurs processus d'analyse du pouvoir et en renforçant leurs demandes de subvention en réfléchissant, entre autres, à l'ajout d'éléments de prise en charge collective aux interventions prévues.

SOUTIEN DÉDIÉ À L'ANALYSE DES SOLUTIONS MISES EN PLACE PAR LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES CONTRE LES TRAUMATISMES ET LES PRÉJUDICES

Le travail de la Feminist Republik implique des espaces de rencontre virtuels constants pour les WHRD, principalement par le biais de séances Ubuntu périodiques. Ces rencontres mensuelles offrent des occasions de se réunir afin de se ressourcer, pour partager et échanger des connaissances et pour s'engager sur des sujets pertinents pour les féministes (par exemple, les besoins en matière de bien-être des AWHRD handicapées, l'utilisation d'un outil féministe d'éducation populaire pour les WHRD afin d'aborder les questions relatives aux industries extractives), entre autres. Une requête récurrente au cours des séances Ubuntu concernait le besoin exprimé par les militantes d'examiner les réponses mises en place par les communautés autochtones pour répondre aux traumatismes et aux dommages et les moyens de les intégrer dans les espaces féministes. Cela s'est traduit par un soutien aux militantes en Sierra Leone pour documenter ces solutions.

ENGAGEMENT À CRÉER UNE FERME DÉDIÉE À LA GUÉRISON

En 2021, le Fonds a acheté un terrain au Kenya pour construire une ferme dédiée à la guérison. Cette idée a germé suite à des commentaires que nous entendons constamment de la part des AWHRD, selon lesquels les occasions qu'elles ont de se concentrer sur le bien-être et les soins sont encore largement vécues comme



des événements externes—qui se produisent lors de rassemblements occasionnels ou lorsque des fonds sont disponibles pour de telles initiatives, mais qui ne font pas partie intégrante de leur vie. La ferme de guérison est l'un des moyens par lesquels le Fonds cherche à remettre en question ce modèle de prise en charge et de bien-être, actuellement vécu comme un événement, en construisant les infrastructures nécessaires pour l'existence d'une institution que les AWHRD peuvent façonner, utiliser de manière créative et à laquelle elles peuvent recourir chaque fois qu'elles en ressentent le besoin.

La Ferme sera un espace proposant divers services, notamment un centre de guérison qui offrira des pratiques médicales et traditionnelles de guérison. Des programmes de bien-être seront également prévus, intégrant le rêve, le rire et les mouvements, dans le but de réfléchir sur et d'analyser les nombreuses sources de connaissances personnelles et collectives du continent. La ferme sera également un espace permettant aux militantes d'être en contact avec la terre—de cultiver des légumes, des fruits, un jardin d'herbes aromatiques et un jardin de fleurs. Il s'agira d'un espace vert géré par des femmes pour nous nourrir et nous offrir un espace pour nous connecter à la nature en cultivant et en prenant soin des fleurs et de toutes les autres plantes.

L'espace sera également construit selon des principes politiques particuliers. Nous espérons sincèrement que les militantes quitteront cet espace en se sentant mieux, mais nous tenons également à éviter que la ferme ne devienne uniquement une expérience personnelle pour « se sentir bien »— ce qui est le risque de nombreuses approches autonomes du bien-être. Afin d'éviter cette situation, il sera essentiel de fonder le travail sur l'analyse, la stratégie et l'organisation. Cela pourrait signifier avoir des échanges autour de la justice réparatrice afin d'élaborer des stratégies qui remettent en question les systèmes, les comportements et les croyances destructeurs. En se concentrant sur la guérison comme une entreprise et un voyage politiques, le Fonds espère créer un espace qui aide les militantes à transformer leurs espaces et leurs vies de militantes. De cette façon, la Ferme n'offre pas simplement une pause aux militantes en les éloignant des dures réalités auxquelles elles ne peuvent que retourner, mais les aide à transformer ces réalités de manière révolutionnaire.

RECOMMANDATIONS

Le Fonds est conscient qu'un écosystème de financement doit exister pour financer les cadres de guérison de façon à refléter leur importance. Nos recommandations formulées aux bailleurs de fonds se présentent comme suit :

- **SOUTENIR LES MILITANTES AFIN D'EXAMINER LEURS BESOINS COLLECTIFS DE GUÉRISON.** Les militantes sont parfaitement conscientes de ces besoins, mais ont besoin de l'appui de bailleurs de fonds en mesure de fournir les ressources en sachant que la guérison est un processus compliqué. Cela exige des changements culturels au sein des espaces des mouvements, des échanges difficiles et la mise à disposition d'espaces qui éloignent les groupes d'une focalisation sur les blessures vers une focalisation sur la guérison.

Guérir, c'est fondamentalement s'attaquer aux traumatismes (individuels et collectifs). Les militantes sont porteuses de traumatismes importants, ce qui signifie que le « travail » du militantisme ne peut pas uniquement consister à organiser, mais également à guérir. Ce soutien peut impliquer l'analyse des traumatismes auxquels les espaces de militantes sont confrontés et leur incidence sur les cultures organisationnelles, la mise en œuvre d'approches féministes des traumatismes, la prise en charge des maux physiques ou l'examen des pratiques de guérison autochtones, parmi de nombreuses autres réponses possibles. Pour que cette gamme de soutien soit possible, des changements idéologiques éclairés par l'analyse de la violence structurelle doivent avoir lieu afin que ce travail ne soit pas considéré comme insignifiant pour soutenir l'organisation féministe.

- **SOUTENIR LES EFFORTS D'ÉDUCATION POLITIQUE FÉMINISTE.** Les militantes interrogées ont réfléchi au manque de soutien à la sensibilisation politique au sein des espaces des mouvements et au fait que les réalités du financement poussent souvent les militantes à devenir des technocrates. Les flammes féministes radicales doivent être soutenues et cela commence par donner aux groupes le temps d'élaborer une analyse féministe du pouvoir et de la violence structurelle et historique et des rêves d'alternatives. Cela peut se faire en fournissant des ressources techniques (par exemple, grâce à des collaborations entre des universitaires féministes et des militantes chevronnées qui peuvent travailler avec des groupes féministes pour élaborer cette analyse) ou des ressources financières pour permettre aux groupes de se concentrer sur ce travail. Les militantes interrogées ont souligné le besoin fondamental de mener ce travail de « construction depuis la base », mais elles sont dépassées par la nécessité de sécuriser ces ressources, ce qui nécessite principalement de travailler sur des projets spécifiques avec des résultats quantifiables. C'est également souvent le cas lorsque la « réalité » prend le pas et que les militantes doivent surmonter ce qui ressemble à des crises sans fin. Le financement conscient des espaces de pause pour mener à bien ce travail crucial constitue donc une première étape.
- **L'APPEL SÉCULAIRE À FOURNIR UN FINANCEMENT DE BASE FLEXIBLE AUX GROUPES FÉMINISTES EST TRÈS PERTINENT.** Alors que les groupes sont aux prises avec les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur leurs corps et leurs esprits et les changements économiques douloureux - qui sont une réalité mondiale, le financement de base est essentiel pour la sécurité économique et pour que les groupes puissent réfléchir et décider de la manière dont ils veulent prendre soin d'eux-mêmes en cette période.

POINTS DE RÉFLEXIONS :

À QUOI CELA RESSEMBLERAIT-IL SI LA GUÉRISON ÉTAIT RITUALISÉE DANS LES ESPACES DE NOS MOUVEMENTS ?

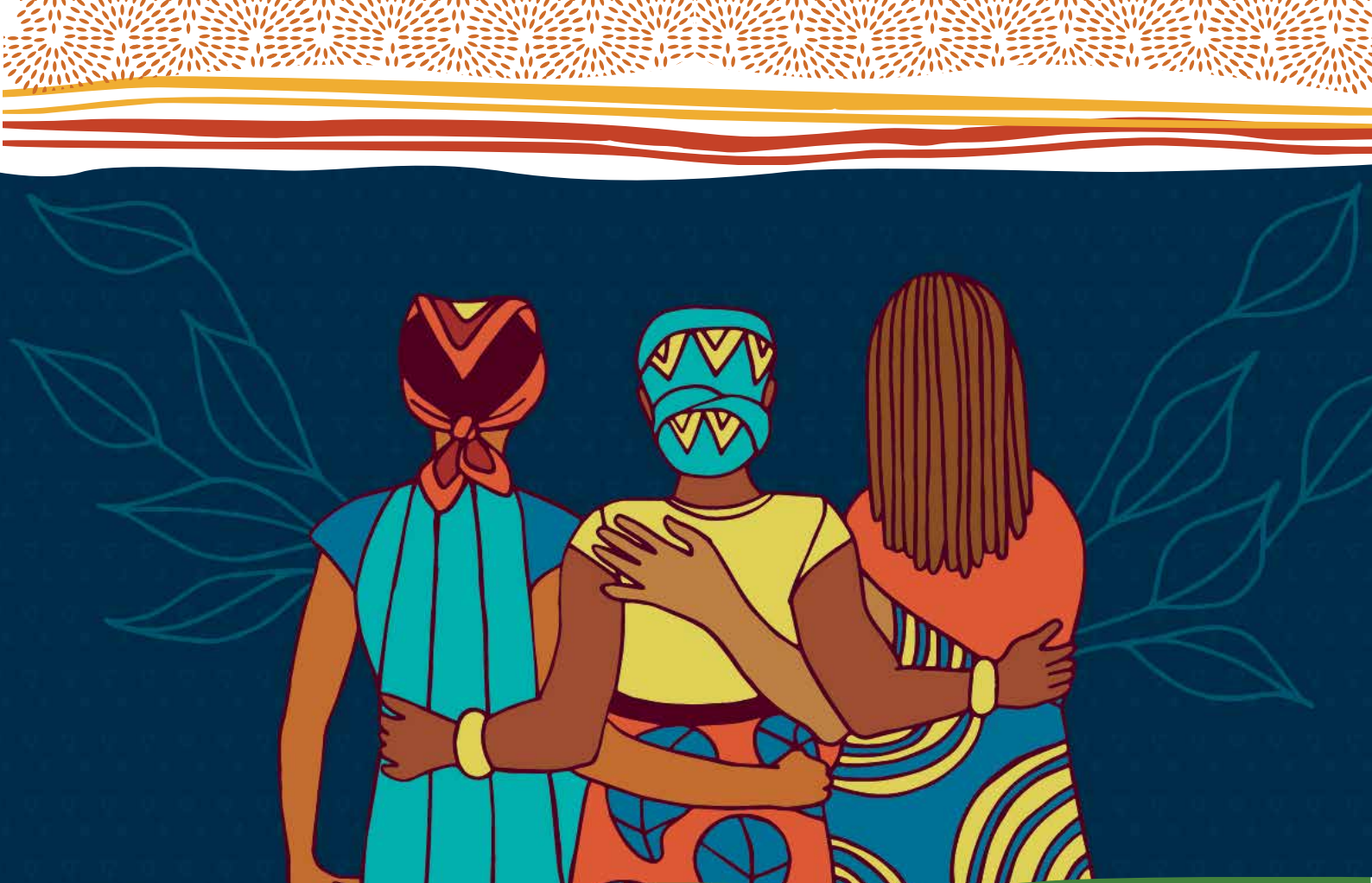
Le cadre de la justice réparatrice met l'accent sur le lien entre les transformations personnelles, collectives et sociales. La guérison n'est pas un événement, il ne s'agit pas non plus d'une pratique spirituelle ou physique spécifique, mais d'un processus qui implique :

1. **MODIFICATION DE LA CONSCIENCE** afin de transformer les pratiques intériorisées de violence et d'oppression : des réflexions profondes et difficiles sur nos espaces d'organisation et la manière dont ceux-ci peuvent être des espaces qui recyclent les traumatismes et les violences. Les militantes interrogées ont confié que cela pourrait impliquer l'interrogation des structures de pouvoir ; les façons dont nous manifestons souvent des systèmes structurels de préjudice dans nos espaces par des réponses qui se concentrent sur la honte, le blâme, la vengeance, l'isolement plutôt que de guérir les relations blessées ; remettant en question le fait que de nombreux espaces sont construits et soutenus par des blessures.

Cela implique que nous nous efforcions de mettre en avant, de manière proactive, des valeurs et des relations qui reflètent le monde que nous voulons voir advenir à travers, par exemple, des relations saines dans les espaces des mouvements ; en exprimant notre colère de manière non destructive ; en nous tenant mutuellement responsables sans recourir au châtiment et à la honte ; et travailler à la création de cultures organisationnelles qui valorisent et entretiennent la confiance et l'ouverture pour évoquer ces préjudices et les moyens d'y remédier.

2. **REMISE EN QUESTION DES APPROCHES DOMINANTES DE LA GUÉRISON ET DE LA SANTÉ** en renouant avec les pratiques traditionnelles de guérison qui prévalent dans nos communautés depuis des générations. Il s'agit notamment de faciliter les cercles de guérison, le travail corporel, les cercles de deuil, les rituels de deuil, les chants et l'utilisation de tambours. Cela implique également la création d'espaces pour discuter des éléments déclencheurs et des besoins de guérison dans le groupe sans attendre que la dynamique de groupe atteigne un stade intenable pour y répondre. Cela implique une reconnaissance du rôle et de la valeur des guérisseuses dans les espaces des mouvements.

3. **RENFORCEMENT DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES DE GUÉRISSEUSES** capables d'élaborer des stratégies avec les militantes et d'offrir un soutien aux membres du groupe en cas de besoin. Cela implique de localiser les guérisseuses dans nos communautés ? Comprennent-elles les réalités et les expériences vécues par les AWHRD ? Il est possible que les guérisseuses n'aient pas interagi avec les AWHRD ou les militantes de la justice sociale en général. Dans ce cas, travailler à les orienter vers la politique des espaces féministes serait crucial. Il est important de noter que pour intégrer la guérison à l'organisation féministe, elles doivent devenir des parties intégrantes de nos communautés, et non invitées uniquement à fournir un soutien parallèle au travail d'organisation.



7. CONCLUSION : « NOUS NE VIVONS PAS SEULEMENT POUR NOUS-MÊMES ; NOUS VIVONS POUR DES GENS QUI SOUHAITAIENT VIVRE »

Nous nous sommes lancées dans cette recherche à une période particulièrement difficile—le pic de la pandémie de COVID-19 qui a ravagé le monde et qui a eu des répercussions particulièrement difficiles sur les femmes, leurs communautés et leur militantisme.

La pandémie a mis en évidence les défaillances structurelles de nos modèles économiques, de main-d'œuvre, de santé, de services publics et d'infrastructures sociales mondiales. La manière dont ces structures excluent systématiquement les groupes qui vivent en marge de la société était très visible, notamment pour les femmes des bidonvilles ruraux et urbains, les femmes réfugiées et les prisonnières, les femmes travaillant dans l'économie informelle, notamment les vendeuses de rue, les travailleuses du sexe et les femmes handicapées et celles qui sont atteintes du VIH/SIDA, parmi d'autres maladies chroniques, et les personnes qui ne se conforment pas à la norme en matière de sexualité.

La pandémie est apparue dans un contexte de crises multiples qui se manifestent différemment à travers le continent : les crises de la démocratie, les crises capitalistes, le militarisme, les conflits et les violences, l'hétéronormativité, la misogynie et le patriarcat, l'oppression raciale et ethnique et les catastrophes climatiques. La pandémie y a pris racine et a duré près de deux ans avec une flambée des taux de mortalité et d'infection.⁵¹ Bien que ces systèmes d'oppression aient toujours existé, la pandémie a été l'occasion d'apprécier la manière dont ils manquent systématiquement à leurs engagements envers la majorité et laissent la majeure partie de la planète dans l'insécurité et la vulnérabilité en temps de crise.

C'est dans ce contexte mondial difficile, apparemment inédit, que nous avons décidé d'échanger avec des militantes sur leurs traumatismes (individuels, collectifs et transgénérationnels). Quelle est l'origine de leur sentiment de mal-être ? De quel soutien bénéficient-elles ? Que faudrait-il pour guérir des couches des traumatismes qu'elles ont subis ? À quoi cela ressemblerait-il ? Quelles sont leurs visions de la transformation ?

Alors que nous réfléchissons aux entretiens, aux ateliers d'apprentissage qui ont été menés et aux nombreux moments de pause où nous nous sommes collectivement, virtuellement assis ensemble pour réfléchir à cette étude, il devient clair que la justice réparatrice apparaît comme un moyen nécessaire et utile pour structurer la vie. Et, ce faisant, transformer, inaugurer des réalités où l'on peut cultiver la joie. Les tendances spécifiques suivantes apparaissent sur ce qui constitue la justice réparatrice d'un point de vue féministe africain :

1. Une façon d'imaginer la manière dont les communautés peuvent être structurées de manière à ce que la guérison ne soit pas considérée comme une activité individualisée et cloisonnée. La guérison est indissociable des activités quotidiennes du militantisme. Plutôt qu'une activité, il s'agit d'un processus complexe qui implique de réfléchir aux histoires de traumatismes, de spiritualité, d'économie, de droit, de blessures intériorisées et de remettre en question le reflet des traumatismes et de la violence dans les espaces féministes. Il s'agit d'un travail quotidien et d'un processus difficile.
2. Une étude attentive de la violence économique. Les militantes ont convenu que le système économique actuel (fondé sur le colonialisme, le patriarcat, le racisme et la discrimination fondée sur la capacité physique) militait contre notre guérison de toutes les manières possibles. Les militantes, presque unanimement, ont évoqué la nécessité de mettre en place des réalités économiques féministes alternatives, même si elles n'étaient pas complètement définitives sur tous les aspects.
3. S'éloigner de la violence et de la vengeance comme base de notre réflexion sur la justice et la sécurité. Cela implique le déplacement de l'attention porté aux symptômes vers les causes profondes dans les réactions existant contre les préjugés.
4. Élargissement du champ temporel utilisé dans l'analyse des préjugés. Notre contexte et nos expériences ne peuvent être compris que si nous regardons en arrière et regardons vers l'avenir en termes de générations. De nombreuses militantes ont raconté la manière dont les blessures et les dons de nos ancêtres nous ont été transmis et sont présents dans chacune de nos cellules.
5. Concentration sur l'interconnexion et la plénitude. Les militantes ont parlé de la nécessité de trouver la plénitude, l'équilibre et l'interdépendance dans nos vies. Cela peut passer par la spiritualité, les moyens de se connecter en dehors du travail et de subvenir à ses besoins en s'appuyant sur nos communautés. Un thème fort a émergé, celui de la compréhension de la guérison comme un moyen pour retrouver la plénitude perdue.

51 Fire in the Rain: UAF-Africa's Feminist Response to COVID-19, le UAF-Africa <https://www.le UAF-Africa.org/wp-content/uploads/2022/04/Fire-in-the-Rain-le UAF-Africas-Feminist-Response-to-COVID-19.pdf>, 2022.

- 
6. Récupération et incarnation des enseignements sacrés dans nos manières d'être. Les militantes ont parlé de l'effacement intentionnel des enseignements sacrés et des approches de la vie qui résultaient principalement du colonialisme. Bien que la récupération des approches traditionnelles ne soit pas une tâche facile, les militantes interrogées sont ravies de s'y lancer, réalisant l'importance de l'intégration du spirituel au physique comme source de guérison. Plutôt que de voir les enseignements sacrés ou traditionnels et les approches de la vie comme un objectif final, ils devraient plutôt être définis comme des approches qui peuvent nous orienter afin de faire face aux traumatismes constants du monde où dans lequel nous vivons.
 7. Reconnaissance du fait que nous représentons les terres et que la frontière entre l'humain et le non humain doit être abolie. Un aspect de la renaissance des modes d'être traditionnels constitue en la prise de conscience que les terres font autant partie de la justice réparatrice que les personnes. En tant que telle, la terre n'est pas une réceptrice morte des valeurs de justice sociale, mais une donatrice et une facilitatrice. Notre connexion avec le monde entier est au cœur de la connaissance de qui nous sommes, comment nous sommes connectés et quels types de souffrances et de cadeaux nous ont été transmis.
 8. Concentration sur la logique de communauté. Cette logique étend le cadre temporel des individus aux générations. Ainsi, lorsqu'on pense aux institutions de préjudices, il ne faut pas se préoccuper uniquement des répercussions sur les victimes directes, mais également sur les manières de structurer la vie afin que les préjudices ne se répètent pas sur la vie humaine ou non humaine.
 9. Assomption de la responsabilité de nos chemins de guérison. Nous devrions reconnaître qu'il n'existe pas d'approche unique en matière de justice, que ce soit par l'État, la justice réparatrice ou le cadre de la justice réparatrice lui-même.
 10. Besoin d'interroger le pouvoir, en particulier dans les espaces des mouvements. Les militantes ont parlé d'espaces de mouvements qui reflètent souvent les injustices qui nous ont amenées au militantisme en premier lieu. La nécessité de penser et de construire des espaces qui incarnent les transformations radicales que nous souhaitons voir dans le monde s'impose.
 11. Organisation en tant que mouvements et non en tant qu'organisations : nous devons voir cela comme un mouvement de guérison et non comme un projet de guérison. Plutôt que d'opérer à partir de la logique de l'auto-préservation, nous devrions nous organiser en tant que membres qui ont besoin les uns des autres.

En réfléchissant aux types de pratiques susceptibles de faciliter la guérison des traumatismes structurels, individuels, collectifs et transgénérationnels, les militantes ont partagé une partie de ce que ces pratiques pourraient impliquer. Il s'agit d'approches qui :

1. Recherchent la transformation. Les militantes ont indiqué que leur fragilité était la fragilité des violations commises par des acteurs étatiques et non étatiques, la colonisation, le patriarcat, l'hétéronormativité, la discrimination fondée sur la capacité physique, le racisme et la discrimination de classe. Les militantes ont évoqué le besoin de pratiques qui facilitent le maintien dans le présent et l'engagement dans ces souffrances d'une manière qui n'implique pas seulement de parler des blessures, mais de les transformer pour refléter les visions d'espaces de militantisme modifiés examinées dans une partie précédente.
2. Transforment la souffrance individuelle, la violence et la complicité. Cela signifie que nous ne nous tenons pas à l'écart de la violence, de la souffrance et des préjudices, ou que nous ne les considérons pas comme des problèmes « externes », mais que nous travaillons plutôt à transformer notre propre souffrance, notre violence et notre complicité dans les causes de la violence.

- 
3. Construisent une communauté. Cela implique le travail difficile de créer des espaces vraiment sûrs, de la manière envisagée dans les parties précédentes, afin qu'ils deviennent vraiment des espaces de guérison. La communauté s'entend ici comme la fin et le moyen.
 4. Mettent un terme aux structures sociales actuelles pour construire des structures et des espaces où nos besoins sont satisfaits, où nous nous sentons prises en charge et où nous avons chacune la responsabilité de prendre soin des autres— cela crée la base de structures alternatives.
 5. Cultivent le sacré, que ce soit danser, chanter, pleurer ou festoyer. Toutes les militantes ont parlé de pratiques et de cérémonies pour cultiver le sentiment qu'il y a plus dans la vie que se battre et résister ; qu'il existe un lien sacré qui unit les communautés féministes et que ce lien doit être cultivé et entretenu.
 6. Adoptent des approches qui encouragent à rester en relation avec la terre. Les militantes ont parlé de la nécessité de se sentir « enracinés » dans la terre, soit en résistant aux stratégies extractives, comme un moyen d'être proches des communautés qu'elles défendent, soit en concevant la terre comme terreau de leurs pratiques de guérison et un rassemblement de la communauté.
 7. Adoptent des approches qui impliquent une réflexion, un apprentissage, une stratégie, une découverte et une application continus, et pas nécessairement de manière linéaire.

« Il existe des opportunités même dans les moments les plus difficiles. » Wangari Maathai

La justice réparatrice présente ainsi un cadre global pour réfléchir aux moyens de nous libérer, nous et nos collectifs, de décennies de traumatismes et de violences durables. Cela est nécessaire si nous cherchons à construire des mouvements renforcés avec l'analyse, les alliances et le pouvoir de transformer les systèmes de préjugés.

À une époque où les mouvements féministes à travers le monde sont confrontés à la « nouvelle normalité » après la pandémie de COVID-19 et à la grande montée en puissance des mouvements anti-droits, il semble que le moment soit très pertinent pour s'interroger sur la manière dont nous pouvons collectivement être bien quand nous expérimentons ces manifestations d'injustice et de violence. Comment pouvons-nous bien nous sentir dans nos différents contextes ? Et comment pouvons-nous prendre soin les unes des autres si nous sommes systématiquement persécutées et ciblées ?

**LA LIBÉRATION ELLE-MÊME ÉQUIVAUT À LA
JUSTICE QUE NOUS MÉRITONS. NOUS ALLONS Y ARRIVER**

(Citation d'un militant interviewé)

CONNECT WITH US

Urgent Action Fund-Africa (UAF-Africa)

2nd Floor, Riara Corporate Suites

Riara Road, Kilimani

P.O. Box 53841-00200 Nairobi Kenya



+(254) 20 2301740



+(254) 20 2301740



+(254) 726577560



info@uaf-africa.org



www.uaf-africa.org



@UAFAfrica



Urgent Action Fund-Africa



uafafrika1